

NUMÉRO  
2

FÉVRIER  
2008

Art.  
Art. 9.  
La direc  
direction  
de tou

- Dire  
- Directio  
on de l'encadre  
l'encadrement  
de des ressource  
la gestion d

de l'en  
es affair  
et met en oeuv  
maines, la poli  
ets d'encad

ment :  
inancière  
sein de la  
recrutement,  
sérieur

entretient  
onnées sur les  
et les ressources  
Elle s'appuie sur  
spécifique de pr  
ns le cadre  
sarge la

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

ations  
s organismes  
elle coordonne  
des contrats plus  
avec ces organis  
ainsi que la pré  
s programmes  
étaires

OS  
eur, \$, U  
4.

TI  
légation  
518  
d'aire  
rches

n  
ait don  
ans, l'a  
ctives

Monsi  
sieurs  
nt d'ap  
s

ue))  
directi  
action  
gestion  
s car

que  
des et  
nitaire  
visionn  
s ains

ons  
s de g  
social  
lle des  
e des

inspo  
on pré  
fectifs  
des s

stéht  
ionnet  
es  
itaires

sé. Ré  
tr

X ag  
s

De  
ast don  
ur seco  
et com

de  
Monsi  
et dan  
nécess

oi  
e Moig  
leu d'ag  
sion

de  
sion de  
gional  
diplom  
nemen

la  
e l'ait  
appé

a  
ARF  
i

ri  
DU 25

anspor  
ction des é  
vires et des  
orer la pol  
our les

nts et  
nts pré  
s de gestio  
vires comm  
de gestio  
ents d

ance  
aux ag  
visionnelle  
est charg  
ressourc  
ur et d

agréés  
études  
. 33. - La sous-  
s études de gest  
visionnelle, st  
affaires

déléga  
ion prévis  
chargée  
es  
de DÉ

le, tr  
SION

n s  
060

cernant  
tion généra  
tion et à la  
0605

sonnels  
l'enseign  
lisation du  
R08  
du

articipe,  
nt supérieu  
t ressource  
s du 27  
2008

ressources  
général  
et à la r  
on du val  
politique  
soutenue de la  
2006 pr  
not

on D  
seigneme  
sources hu  
che  
cution bud  
t nomin  
au

érieur,  
les  
20  
à des  
ad

ons du  
s

il d'adm  
omination

ons  
tration  
du conseil

na  
ntre na  
adminis

de lar  
n du Cen

roché so  
national

ique  
recherch

scientifi

. n. b  
006DR  
du 01-  
2006

irection de  
on de la str  
de la direc  
erche et de l'inn  
e les inform  
iques de la rec

n,

33. La sous-  
des ges  
sonnelle, st  
aires

o

o

o



CENTRE NATIONAL  
DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

s.

sous-  
les enseign  
érieur et de la  
s sous-direction  
s études de gest  
visionnelle, st  
es affaires o  
année d

he  
s

pt

visio



# Sommaire

---

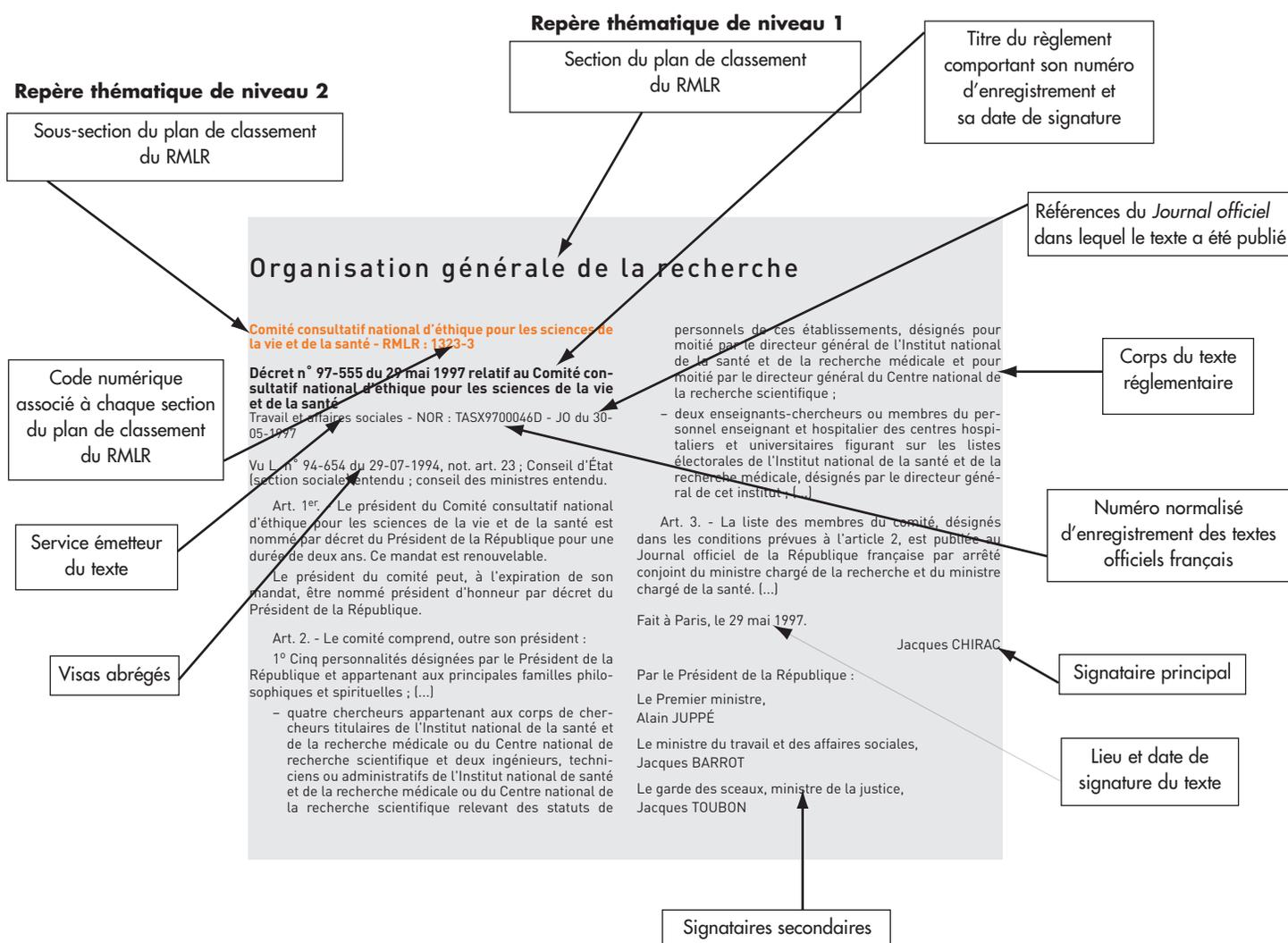
<b>Textes de portée générale</b> .....	5
<b>Organisation générale de la recherche</b> .....	5
<b>Établissements publics à caractère scientifique et technologique (RMLR : 142)</b> .....	5
Décret n° 2007-1907 du 26 décembre 2007 modifiant le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) .....	5
<b>Établissements publics à caractère industriel et commercial (RMLR : 144)</b> .....	7
Arrêté du 28 décembre 2007 fixant la date à laquelle prennent effet les opérations décrites à l'article 1 <sup>er</sup> du décret n° 2007-1629 du 19 novembre 2007 relatif à l'apport des biens, droits et obligations de l'Agence de l'innovation industrielle à l'établissement public industriel et commercial OSEO et à la société anonyme OSEO Innovation et approuvant la signature du traité d'apport .....	7
<b>Organisation générale du CNRS</b> .....	8
<b>Direction générale et administration centrale (RMLR : 24)</b> .....	8
Décision n° 070140DAJ du 20 décembre 2007 modifiant la décision portant création de la direction de la communication .....	8
<b>Unités de recherche (RMLR : 2721)</b> .....	8
Décision n° 070008SPHM du 18 décembre 2007 portant création de l'UMI n° 3069 - PIMS-Europe ..	8
Décision n° 070021SCVI du 28 novembre 2007 portant création de l'USR n° 3078 - Institut de recherche interdisciplinaire (IRI) et nomination du directeur .....	8
Décision n° 07A001DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche et des unités propres de recherche .....	9
Décision n° 07A002DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées .....	11
Décision n° 07A004DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des fédérations de recherche .....	13
Décision n° 07A006DSI du 23 novembre 2007 portant renouvellement des unités mixtes internationales .....	15
Décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées .....	16
Décision n° 07A008DSI du 23 novembre 2007 portant renouvellement des unités de recherche associées .....	30
Décision n° 07A009DSI du 23 novembre 2007 portant création des équipes de recherche labellisées .....	31
<b>Formations de recherche en évolution (FRE) (RMLR : 2723)</b> .....	31
Décision n° 07A005DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des formations de recherche en évolution .....	31
<b>Unités de service (RMLR : 2741)</b> .....	33
Décision n° 070026SCVI du 21 décembre 2007 portant renouvellement de l'UPS n° 44 - Transgénèse et archivage d'animaux modèles (TAAM) .....	33
Décision n° 070031SCVI du 18 décembre 2007 modifiant la décision n° 040020SCVI du 1 <sup>er</sup> juin 2004 portant renouvellement de l'UPS n° 846 - Station de primatologie .....	33
Décision n° 070028SCVI du 18 décembre 2007 portant création de l'UPS n° 3156 - Centre de neurochimie .....	34
Décision n° 070156DAJ du 14 décembre 2007 portant renouvellement de l'UPS n° 1564 - CNRS Formation Entreprises .....	34

<b>Relations et échanges avec l'extérieur</b> .....	35
<b>Groupements d'intérêt public (GIP) (RMLR : 303)</b> .....	35
Décret n° 2007-1804 du 20 décembre 2007 relatif aux groupements d'intérêt public pour le développement de l'administration électronique .....	35
Avis relatif aux décisions portant approbation de l'avenant n° 4 à la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public (GIP « CIERA ») .....	36
<b>Les personnels du CNRS</b> .....	37
<b>Liberté d'opinion - Non-discrimination (RMLR : 5231)</b> .....	37
Arrêté du 24 décembre 2007 pris en application de l'article R. 313-13 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile .....	37
<b>Le droit à la formation (RMLR : 5235)</b> .....	42
Décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'Etat et de ses établissements publics et des ouvriers affiliés au régime des pensions résultant du décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004 .....	42
<b>Dispositions communes aux différentes positions (RMLR : 5311-51)</b> .....	44
Arrêté du 26 novembre 2007 modifiant l'arrêté du 1 <sup>er</sup> février 2002 fixant la liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types dans les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et les établissements publics scientifiques et technologiques .....	44
<b>Autres indemnités (RMLR : 5312-35)</b> .....	45
Décret n° 2007-1908 du 26 décembre 2007 relatif aux indemnités allouées aux personnels mis à disposition ou placés en délégation auprès de l'Agence nationale de la recherche ainsi qu'aux membres des comités d'évaluation et aux experts non résidents de l'Agence nationale de la recherche .....	45
Arrêté du 26 décembre 2007 fixant le montant annuel maximum des indemnités allouées aux personnels mis à disposition ou placés en délégation auprès de l'Agence nationale de la recherche, ainsi qu'aux membres des comités d'évaluation et aux experts non résidents de l'Agence nationale de la recherche .....	45
<b>Accidents de service, accidents de travail - Maladies professionnelles (RMLR : 5313-2)</b> .....	46
Décret n° 2007-1796 du 19 décembre 2007 relatif à la cotisation et à la contribution dues pour la couverture des charges de pensions et allocations temporaires d'invalidité des fonctionnaires de l'Etat, des magistrats et des militaires détachés ainsi que des agents des offices ou établissements de l'Etat dotés de l'autonomie financière .....	46
<b>Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité</b> .....	48
<b>Budget (RMLR : 6151)</b> .....	48
Note n° 07B139DFI du 14 décembre 2007 relative aux coûts moyens budgétaires 2008 .....	48
<b>Dons et legs (RMLR : 6333)</b> .....	48
Décision n° 070150DAJ du 6 décembre 2007 acceptant la libéralité consentie par Mme Geneviève LINOCENT veuve LUBIN .....	48
<b>Mise en œuvre des marchés publics – Seuils (RMLR : 6342-24)</b> .....	48
Décret n° 2007-1850 du 26 décembre 2007 modifiant les seuils applicables aux marchés passés en application du code des marchés publics et de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et aux contrats de partenariat .....	48

---

<b>Mesures particulières</b> .....	51
<b>Concours</b> .....	51
Nomination d'ITA en 2007 - Concours internes .....	51
Nomination d'ITA en 2006 - Concours externes.....	57
<b>Promotions</b> .....	65
Nomination d'ITA en 2006.....	65
<b>Comités, conseils et commissions</b> .....	76
Arrêté du 21 novembre 2007 portant nomination à des sections du Comité national de la recherche scientifique.....	76
Décision n° 080001ELEC du 3 janvier 2008 portant arrêt de la liste électorale pour le renouvellement des sections du Comité national de la recherche scientifique .....	76
Décision n° 080002ELEC du 3 janvier 2008 relative à l'inscription de personnalités du monde industriel comme électeurs pour le renouvellement des sections du Comité national de la recherche scientifique.....	76
Décision n° 070117DR01 du 13 novembre 2007 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire de l'UMR n° 8560 - Centre Alexandre Koyré - Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques - Laboratoire commun CNRS EHESS n° 14 .....	78
Décision n° 071404DR12 du 17 décembre 2007 portant composition du conseil de service de la délégation Provence et Corse .....	78
<b>Nominations</b> .....	79
<b>Fin de fonctions</b> .....	83
<b>Délégation de pouvoir</b> .....	84
<b>Délégations de signature</b> .....	84
 <b>Informations générales</b> .....	 123
Textes signalés .....	123

# Guide de lecture des textes réglementaires



## Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

# Textes de portée générale

## Organisation générale de la recherche

### Établissements publics à caractère scientifique et technologique - RMLR : 142

#### Décret n° 2007-1907 du 26 décembre 2007 modifiant le décret n° 84-1206 du 28 décembre 1984 relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM)

Enseignement supérieur et recherche - NOR : ESRH0772266D - JO du 30-12-2007, texte n° 88

Vu code de la recherche, not. art. L. 114-3-1, L. 114-3-4, L. 411-1, L. 421-1 et L. 421-3 ; L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; D. n° 83-975 du 10-11-1983 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod., not. art. 2 ; D. n° 84-1206 du 28-12-1984 mod. ; D. n° 2006-1334 du 03-11-2006 ; avis du comité technique paritaire central de l'INSERM du 31-05-2007 ; Conseil d'Etat (section des finances) entendu.

Art. 1<sup>er</sup>. - L'article 1<sup>er</sup> du décret du 28 décembre 1984 susvisé est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Les membres de ces corps sont recrutés, nommés et gérés par le directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. »

Art. 2. - L'article 4 du même décret est complété par les dispositions suivantes :

« Elles exercent leurs compétences en matière d'évaluation dans le respect des dispositions du 1° de l'article 11 du décret n° 2006-1334 du 3 novembre 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur. »

Art. 3. - Il est inséré après l'article 4 du même décret un article 4-1 ainsi rédigé :

« Art. 4-1. - Les concours mentionnés aux articles 13 et 36 du décret du 30 décembre 1983 susvisé peuvent être organisés par thème ou spécialité à l'intérieur d'une discipline ou d'un groupe de disciplines. La liste des thèmes ou spécialités est fixée, après avis du conseil scientifique, par le directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. »

Art. 4. - L'article 6 du même décret est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 6. - I. - Par dérogation aux dispositions de l'article 18 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, des concours d'accès direct à la première classe du corps des chargés de recherche peuvent être organisés dans la limite de 60 % des recrutements dans le corps.

« II. - Pour être admis à concourir aux concours mentionnés au I, le candidat doit remplir l'une des conditions fixées au 1° et au 2° de l'article 19 du décret du 30 décembre 1983 susvisé. Toutefois, par dérogation au 1°

de ce même article, le candidat doit justifier de cinq années d'exercice des métiers de la recherche, accomplies dans les conditions fixées au quatrième alinéa de l'article 19 du décret précité. »

Art. 5. - L'article 7 du même décret est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 7. - I. - Le jury d'admissibilité prévu à l'article 21 du décret du 30 décembre 1983 susvisé est constitué des personnes de rang au moins égal à celui de l'emploi à pourvoir appartenant à l'instance d'évaluation mentionnée à l'article 4 du présent décret, compétente pour la discipline ou le groupe de disciplines dans lequel l'emploi mis au concours est à pourvoir.

« Les candidats au concours ne peuvent siéger dans le jury.

« II. - Quand les nécessités de l'expertise scientifique des travaux le justifient, le jury mentionné au I peut être complété, dans la limite de 20 % de ses membres, par des personnalités qualifiées, choisies par le directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, après avis du président de l'instance d'évaluation compétente. Ces personnalités participent à l'examen des dossiers et, le cas échéant, à l'audition des candidats, et siègent, avec voix consultative, aux délibérations du jury.

« III. - Au sein du jury d'admissibilité, le directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale constitue des sections de jury dont la compétence correspond à un domaine défini d'activités scientifiques.

« IV. - La section de jury examine, pour les candidatures relevant du domaine d'activités scientifiques considéré, un dossier comprenant notamment, pour chaque candidat, un relevé de ses diplômes, titres et travaux et un rapport sur son programme de recherches. Au terme de cet examen, elle établit un rapport sur l'ensemble des candidatures.

« V. - Par dérogation aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 21 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le jury, au vu des rapports établis par les sections et après délibération, arrête la liste des candidats qui seront auditionnés.

« La section de jury procède à l'audition des candidats.

« Au terme des auditions et au vu des rapports présentés par les sections, le jury établit, après délibération, la liste des candidats admissibles par ordre de mérite.

« VI. - Le directeur général de l'Institut peut être entendu par le jury d'admissibilité. »

Art. 6. - A la première phrase de l'article 9 du même décret, les mots : « à l'issue » sont remplacés par les mots : « avant le terme ».

Art. 7. - L'article 12 du même décret est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 12. - I. - Le jury d'admissibilité prévu à l'article 43 du décret du 30 décembre 1983 susvisé est constitué des personnes de rang au moins égal ou assimilé à celui de l'emploi à pourvoir, appartenant à l'instance d'évaluation mentionnée à l'article 4 du présent décret, compétente pour la discipline ou le groupe de disciplines dans lequel l'emploi mis au concours est à pourvoir.

« Les candidats au concours ne peuvent siéger dans le jury.

« II. - Quand les nécessités de l'expertise scientifique des travaux le justifient, le jury mentionné au I peut être complété, dans la limite de 20 % de ses membres, par des personnalités qualifiées, choisies par le directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, après avis du président de l'instance d'évaluation compétente. Ces personnalités participent à l'examen des dossiers et, le cas échéant, à l'audition des candidats, et siègent, avec voix consultative, aux délibérations du jury.

« III. - Au sein du jury d'admissibilité, le directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale constitue des sections de jury dont la compétence correspond à un domaine défini d'activités scientifiques.

« IV. - La section de jury examine, pour les candidatures relevant du domaine d'activités scientifiques considéré, un dossier comprenant notamment, pour chaque candidat, un rapport d'activité et un rapport sur les travaux que l'intéressé se propose d'entreprendre. Ce rapport doit comprendre toutes informations concernant la mobilité du chercheur ainsi que les conditions dans lesquelles il a accompli les missions définies à l'article L. 411-1 du code de la recherche. Au terme de cet examen, elle établit un rapport sur l'ensemble des candidatures.

« V. - Par dérogation aux dispositions du troisième alinéa de l'article 43 du décret du 30 décembre 1983 susvisé, le jury, au vu des rapports établis par les sections et après délibération, arrête la liste des candidats qui seront auditionnés.

« La section de jury procède à l'audition des candidats.

« Au terme des auditions et au vu des rapports présentés par les sections, le jury établit, après délibération, la liste des candidats admissibles par ordre de mérite.

« VI. - Le directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale peut être entendu par le jury d'admissibilité. »

Art. 8. - La seconde phrase de l'article 17 du même décret est remplacée par les dispositions suivantes : « La liste des experts prévue par ledit article 235, établie par branche d'activité professionnelle, est révisable annuellement. »

Art. 9. - L'article 18 du même décret est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 18. - I. - Les ingénieurs et les personnels techniques et d'administration de la recherche font l'objet, conformément aux dispositions prévues aux titres III et IV du décret du 30 décembre 1983 susvisé et dans le respect des dispositions du 1° de l'article 11 du décret du 3 novembre 2006 précité, d'une évaluation périodique de leur activité et

de leurs résultats. Cette évaluation donne lieu à un entretien individuel et à un dossier d'appréciation.

« II. - L'entretien individuel d'évaluation, qui est conduit par le supérieur hiérarchique direct du fonctionnaire, a pour objet de dresser un bilan de l'activité de celui-ci et de mesurer les résultats professionnels qu'il a obtenus depuis le précédent entretien individuel d'évaluation. Il porte également sur les conditions d'évolution de l'activité de l'agent au sein de l'environnement de travail, sur ses besoins de formation, compte tenu notamment des missions qui lui sont imparties ainsi que sur ses perspectives d'évolution professionnelle en termes de carrière et de mobilité.

« III. - Le dossier d'appréciation est établi à l'issue de l'entretien individuel d'évaluation, sur proposition du supérieur hiérarchique direct de l'agent, par le directeur d'unité de recherche ou le chef de service auprès duquel le fonctionnaire est affecté. Il comporte une description des activités et des missions du fonctionnaire, un bilan de ses résultats professionnels ainsi que l'appréciation du directeur d'unité de recherche ou du chef de service. Il mentionne également, le cas échéant, les besoins de formation et les perspectives d'évolution professionnelle de l'agent identifiés au cours de l'entretien d'évaluation.

« Ce dossier est communiqué à l'agent qui, le cas échéant, le complète par ses observations sur ses besoins de formation et sur ses perspectives de carrière et de mobilité. Il est signé par l'intéressé et versé à son dossier.

« IV. - Les résultats de l'évaluation sont pris en compte dans la gestion de la carrière, la mobilité et la formation du fonctionnaire.

« V. - La périodicité de l'entretien individuel d'évaluation, son contenu et ses modalités d'organisation sont fixés par corps ou groupe de corps, après avis du comité technique paritaire compétent, par décision du directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. »

Art. 10. - A l'article 19 du même décret, les mots : « de notation » sont remplacés par les mots : « d'évaluation ».

Art. 11. - Il est rétabli un article 21 ainsi rédigé :

« Art. 21. - Le directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale reçoit délégation de pouvoirs du ministre chargé de la recherche pour :

1° Prendre les arrêtés d'ouverture des concours de recrutement de l'ensemble des corps de l'Institut et désigner les emplois à pourvoir ;

2° Répartir les emplois à pourvoir :

a) S'agissant des concours d'accès aux corps de chercheurs, par disciplines ou groupes de disciplines ;

b) S'agissant des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche, par branches d'activité professionnelle et emplois types ;

c) S'agissant des concours internes d'accès aux corps mentionnés au 1°, soit par branches d'activité professionnelle et emplois types, soit par regroupement de branches d'activité professionnelle. »

Art. 12. - L'article 23 du même décret est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 23. - Les dispositions de l'article 53 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée sont applicables au fonctionnaire ne possédant pas la nationalité française, appelé à accomplir les obligations militaires qui lui incombent vis-à-vis de son Etat d'origine. »

Art. 13. - Les articles 2, 15, 16, 22, 26, 30 à 34, 46 à 53, 55 à 62 et 64 à 66 du même décret sont abrogés.

Art. 14. - La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports, le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 2007.

François FILLON

Par le Premier ministre :

La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,  
Valérie PÉCRESSÉ

La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports,  
Roselyne BACHELOT-NARQUIN

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,  
Eric WOERTH

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique,  
André SANTINI

**Établissements publics à caractère industriel et commercial- RMLR : 144**

**Arrêté du 28 décembre 2007 fixant la date à laquelle prennent effet les opérations décrites à l'article 1<sup>er</sup> du décret n° 2007-1629 du 19 novembre 2007 relatif à l'apport des biens, droits et obligations de l'Agence de l'innovation industrielle à l'établissement public OSEO Innovation et approuvant la signature du traité d'apport**

Économie, finances et emploi – NOR : ECET0773544A - JO du 29-12-2007, p. 21774, texte n° 38

Vu D. n° 2007-1629 du 19-11-2007 ; traité d'apport de biens, droits et obligations de l'Agence de l'innovation industrielle à la SA OSEO Innovation, du 26-11-2007 entre l'Etat et la SA OSEO Innovation.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le traité d'apport susvisé est approuvé et les opérations décrites à l'article 1<sup>er</sup> du décret du 19 novembre 2007 susvisé prennent effet le 31 décembre 2007.

Art. 2. - Le directeur général du Trésor et de la politique économique et le directeur du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 décembre 2007.

La ministre de l'économie, des finances et de l'emploi,  
Christine LAGARDE

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,  
Eric WOERTH

## Organisation générale du CNRS

### Direction générale et administration centrale - RMLR : 24

#### Décision n° 070140DAJ du 20 décembre 2007 modifiant la décision portant création de la direction de la communication

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 050213DAJ du 21-12-2006 ; avis du CTP des personnels du CNRS du 25-09-2007.

Art. 1<sup>er</sup>. – La décision n° 050213DAJ du 21 décembre 2006 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

I. – L'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 4. – Composition

La direction de la communication comprend :

- Cinq directions adjointes :
  - la direction adjointe de la communication en charge de l'administration ;
  - la direction adjointe "Communication interne" ;
  - la direction adjointe "Evènements et Jeunes" ;
  - la direction adjointe "Communication scientifique et coordination avec les départements et les instituts" ;
  - la direction adjointe "Edition et production".
- Trois pôles :
  - le pôle "Service de presse" ;
  - le pôle "Affaires publiques" ;
  - le pôle "Partenariat".
- Un chargé de mission auprès du directeur de la communication. »

II. – L'article 5 est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 5. – Equipe de direction

Autour du directeur de la communication, l'équipe de direction comprend :

- Les cinq directeurs adjoints ;
- Les trois responsables de pôle ;
- Le chargé de mission.

Les directeurs adjoints et le chargé de mission sont nommés par décision du directeur général, sur proposition du directeur de la communication.

Les responsables de pôle sont nommés par décision du directeur de la communication. »

III. – L'article 6 est complété par les dispositions suivantes :

« L'unité mixte de service n° 2293 - Science et décision est rattachée à la direction de la communication. »

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 20 décembre 2007.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

### Unités de recherche – RMLR : 2721

#### Décision n° 070008SPHM du 18 décembre 2007 portant création de l'UMI n° 3069 - PIMS-Europe MPPU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 ; avis du directeur du département MPPU ; accord des organismes partenaires ; avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique.

Art. 1<sup>er</sup>. – Est créée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et sous réserve de la conclusion des conventions mentionnées à l'article 17 du décret du 24 novembre 1982 susvisé, l'unité mixte internationale suivante :

#### Département scientifique : Mathématiques, physique, planète, univers

Délégation : Paris A

Partenaires : The University of British Columbia, The Simon Fraser University, The University of Alberta, The University of Calgary, The University of Victoria, The University of Washington

UMI n° 3069, intitulée PIMS-Europe

Directeur : M. Ivar EKELAND, professeur de classe exceptionnelle

Section d'évaluation : 01

Art. 2. – Le mandat du directeur mentionné à l'article 1 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007, pour une durée de quatre ans.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2007.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

### Unités de recherche – RMLR : 2721

#### Décision n° 070021SCVI du 28 novembre 2007 portant création de l'USR n° 3078 - Institut de recherche interdisciplinaire (IRI) et nomination du directeur Sciences du vivant

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; accord des organismes partenaires ; contrats quadriennaux de développement des universités de Lille 1 et Lille 2 ; sur proposition du directeur du département SDV.

Art. 1<sup>er</sup>. – Est créée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et jusqu'au terme des contrats quadriennaux de développement des universités Lille 1 et Lille 2 (du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2009), l'unité de service et de recherche suivante (USR), devant faire l'objet d'un avenant à ces mêmes contrats :

**Département scientifique de rattachement : Sciences du vivant***Délégation : Nord-Pas de Calais et Picardie*

Établissements partenaires : Universités de Lille 1 et Lille 2

USR n° 3078 intitulée Institut de recherche interdisciplinaire - (IRI)

Sections d'évaluation : 11, 1, 6, 14, 16, 22

Art. 2. - M. Ralf BLOSSEY, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de cette unité de service et de recherche pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 28 novembre 2007.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Unités de recherche – RMLR : 2721****Décision n° 07A001DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités de service et de recherche et des unités propres de recherche**

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 ; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ; avis émis par le ou les directeurs de départements scientifiques concernés.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont créées pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les unités de service et de recherche suivantes :

**Département de rattachement : Sciences humaines et sociales***Délégation Centre-Est*

USR n° 3124, intitulée Maison des sciences de l'homme et de l'environnement Claude Nicolas Ledoux dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : promouvoir une interdisciplinarité active autour de 4 pôles de recherche : 1- intelligence territoriale, 2- transmission, identité, métissage 3- archives, bases, corpus, 4- homme et environnement

Directeur : M. François FAVORY, professeur

Sections d'évaluation : 31, 32, 39

*Délégation Provence et Corse*

USR n° 3125, intitulée Maison méditerranéenne des sciences de l'homme dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : au carrefour de l'histoire, des sciences des territoires et de la ville, de la sociologie et de l'anthropologie, il s'agit de construire la Méditerranée comme objet scientifique.

Directeur : M. Robert ILBERT, professeur

Sections d'évaluation : 32, 39.

USR n° 3155, intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : recherche sur l'architecture antique (IRAA). Equipe de référence de l'architecture antique ayant des programmes sur le territoire national et à l'étranger

Directeur : M. Xavier LAFON, professeur

Section d'évaluation : 32.

**Département de rattachement : Chimie***Délégation Centre-Poitou-Charentes*

UPR n° 3079, intitulée Conditions extrêmes et matériaux : haute température et irradiation dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : méthodes et applications pour la caractérisation de matériaux dans des conditions extrêmes de température et d'irradiation.

Directeur : M. Dominique MASSIOT, directeur de recherche  
Directrice-adjointe : Mlle Marie-France BARTHE, chargée de recherche

Directeur-adjoint : M. Patrick ECHEGUT, directeur de recherche

Section d'évaluation : 15.

**Département de rattachement : Sciences du vivant***Délégation Ile-de-France Sud*

UPR n° 3082, intitulée Laboratoire d'enzymologie et biochimie structurales dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Intégrer les approches structurales, biochimiques, biophysiques et cellulaires pour comprendre les mécanismes fonctionnels de protéines et de leurs interactions dans des processus essentiels du vivant.

Directrice : Mlle Jacqueline CHERFILS, directrice de recherche

Sections d'évaluation : 21, 11, 16, 23.

*Délégation Provence et Corse*

UPR n° 3081, intitulée Instabilité du génome et cancérogénèse dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : instabilité du génome ; réplication de l'ADN endommagé ; structure de la chromatine ; stabilité des télomères, CDK et cycle cellulaire ; endonucléases structures spécifiques ; immunothérapie du cancer.

Directeur : M. Robert FUCHS, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 21, 22, 30.

**Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers***Délégation Provence et Corse*

UPR n° 3118, intitulée Centre de recherche de la matière condensée et des nano-sciences dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : recherche fondamentale dans le domaine de la science des matériaux, de la physico-chimie des surfaces, interfaces et nanostructures

Directeur : M. Claude HENRY, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation : 5, 6, 8, 11, 12, 13, 15, 18.

Art. 2. - Sont renouvelées pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les unités propres de recherche suivantes :

**Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie**

*Délégation Centre-Poitou-Charentes*

UPR n° 3021, intitulée Institut de combustion, aérodynamique, réactivité et environnement dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : développer les domaines de la combustion et la détonation, la propulsion aérospatiale et automobile, la réactivité atmosphérique, les nouvelles ressources et nouveaux matériaux pour l'énergétique

Directeur : M. Iskender GOKALP, directeur de recherche  
Directeur-adjoint : M. Jean-Pierre MARTIN, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 10, 19, 15.

UPR n° 9028, intitulée Laboratoire de combustion et de détonique dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : étude des phénomènes de flamme et combustion subsonique, détonation et combustion subsonique, chimie de la combustion; écoulements et combustion dans les milieux diphasiques et poreux

Directeur : M. Henri-Noël PRESLES, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Pascal BAUER, professeur

Section d'évaluation : 10.

*Délégation Provence et Corse*

UPR n° 7051, intitulée Laboratoire de mécanique et d'acoustique dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : mener des recherches dans de nombreux domaines de l'acoustique et en mécanique des solides et des matériaux

Directrice : Mme Dominique HABAULT, directrice de recherche

Directeur-adjoint : M. Sergio BELLIZZI, chargé de recherche

Sections d'évaluation : 9, 7.

**Département de rattachement : Chimie**

*Délégation Centre-Poitou-Charentes*

UPR n° 4301, intitulée Centre de biophysique moléculaire dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Compréhension de processus biologiques fondamentaux en termes de structure, de dynamique et d'interactions de macromolécules naturelles ou modifiées : approches "in vitro", "in vivo" et "in silico".

Directeur : M. Jean-Claude BELOEIL, directeur de recherche

Directeur-adjoint par intérim : M. Patrick MIDOUX, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 16, 21.

**Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers**

*Délégation Ile-de-France Ouest et Nord*

UPR n° 20, intitulée Laboratoire de photonique et de nanostructures dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : nanostructures, photonique, nanolithographie électrons et X, systèmes mésoscopiques, boîtes et fils quantiques, physique des composants

Directeur : M. Jean-Yves MARZIN, directeur de recherche  
Directeur-adjoint : M. Dominique MAILLY, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 6, 4, 8.

**Département de rattachement : Sciences humaines et sociales**

*Délégation Paris A*

UPR n° 2147, intitulée Dynamique de l'évolution humaine : individus, populations, espèces dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Constituer le pôle parisien des recherches en anthropologie

Directrice : Mme Anne-Marie GUIHARD COSTA, directrice de recherche

Départements scientifiques secondaires : Sciences du vivant ; Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 31.

**Département de rattachement : Sciences du vivant**

*Délégation Provence et Corse*

UPR n° 2589, intitulée Information génomique et structurale dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : génomique fonctionnelle comparative structurale

Directeur : M. Jean-Michel CLAVERIE, professeur des universités - praticien hospitalier

Sections d'évaluation : 21, 22.

UPR n° 9025, intitulée Laboratoire d'enzymologie interfaciale et de physiologie de la lipolyse dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Etude des enzymes agissant aux interfaces, notamment les enzymes lipolytiques, depuis leurs aspects moléculaires jusqu'à leurs rôles physiologiques.

Directeur : M. Frédéric CARRIERE, directeur de recherche  
Département scientifique secondaire : Chimie

Section d'évaluation : 21.

UPR n° 9027, intitulée Laboratoire d'ingénierie des systèmes macromoléculaires dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : Microbiologie moléculaire. Interactions moléculaires et protéines membranaires. Assemblage des complexes macromol. Interactions bactéries-hôtes. Pathogénie bactérienne / infections nosocomiales. Régul expression génét

Directeur : M. James STURGIS, professeur

Sections d'évaluation : 21, 22.

UPR n° 9036, intitulée Bioénergétique et ingénierie des protéines dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : diversité des métabolismes bioénergétiques procaryotes par une approche intégrée pluridisciplinaire

plinaire de biophysique moléculaire et post-génomique. Applications aux bioénergies.

Directeur : M. Bruno GUIGLIARELLI, professeur

Départements scientifiques secondaires : Chimie ; Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 21, 13, 16, 28.

UPR n° 9043, intitulée Laboratoire de chimie bactérienne dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : maintenir une spécificité de recherche fondamentale en microbiologie procaryote, promouvoir l'ouverture vers d'autres disciplines, dont l'environnement, former et attirer de jeunes chercheurs

Directeur : M. Frédéric BARRAS, professeur

Directeur-adjoint : M. Gérard GIORDANO, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 22, 21, 23, 28.

#### Département de rattachement : Instituts nationaux

##### *Délégation Provence et Corse*

USR n° 2207, intitulée Observatoire de Haute-Provence dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : site d'observation, de mesures et d'expérimentation scientifique pour la communauté nationale en astronomie et physico-chimie de l'atmosphère.

Directeur : M. Michel BOER, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Auguste LE VAN SUU, ingénieur de recherche

Départements scientifiques secondaires : Mathématiques, physique, planète et univers ; Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 17, 19.

Art. 3. - Est renouvelée pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'unité propre de recherche suivante :

#### Département de rattachement : Sciences humaines et sociales

##### *Délégation Paris A*

UPR n° 34, intitulée Laboratoire d'anthropologie urbaine dont la mission et l'orientation générale de recherche sont : étude dans leur dimension anthropologique des sociétés urbaines des pays industriels en considérant plus particulièrement les angles de la pluri-ethnicité

Directeur : M. Jean-Charles DEPAULE, directeur de recherche

Section d'évaluation : 38.

Art. 4. - Le mandat des directeurs, directeurs-adjoints nommés aux articles 1, 2 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée de quatre ans.

Art. 5. - Le mandat du directeur nommé à l'article 3 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée de deux ans.

Art. 6 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 novembre 2007.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

#### Unités de recherche – RMLR : 2721

#### Décision n° 07A002DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche non contractualisées

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 ; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ; avis émis par le ou les directeurs de départements scientifiques concernés ; accord des partenaires

Art. 1<sup>er</sup>. - Est créée pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et sous réserve de la conclusion des conventions mentionnées à l'article 17 du décret du 24 novembre 1982 susvisé, l'unité mixte de recherche suivante :

#### Département de rattachement : Chimie

##### *Délégation Provence et Corse*

Partenaire : COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

UMR n° 3080, intitulée Laboratoire de synthèse et fonctionnalisation des céramiques

Directeur : M. Christian GUIZARD, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 15, 14

Art. 2. - Sont renouvelées pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et sous réserve de la conclusion des conventions mentionnées à l'article 17 du décret du 24 novembre 1982 susvisé, les unités mixtes de recherche suivantes :

#### Département de rattachement : Instituts nationaux

##### *Délégation Alpes*

Partenaire : CEA

UMR n° 6417, intitulée Laboratoire souterrain de Modane

Directeur : M. Fabrice PIQUEMAL, chargé de recherche

Section d'évaluation : 3.

#### Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers

##### *Délégation Ile-de-France Ouest et Nord*

Partenaire : ONERA

UMR n° 104, intitulée Laboratoire d'étude des microstructures

Directeur : M. Denis GRATIAS, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Alphonse FINEL, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation : 5, 15.

##### *Délégation Ile-de-France Sud*

Partenaire : CEA

UMR n° 12, intitulée Laboratoire Léon Brillouin

Directeur : M. PHILIPPE MANGIN, professeur

Directrice-adjointe : Mme Susana GOTA-GOLDMANN, chercheuse du CEA

Départements scientifiques secondaires : Chimie ; Sciences du vivant ; Environnement et développement durable ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 5, 6, 11, 15.

**Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie**

*Délégation Ile-de-France Ouest et Nord*

Partenaires : EDF PARIS 08, CEA SACLAY

UMR n° 2832, intitulée Laboratoire de mécanique des structures industrielles durables

Directeur : M. Stéphane ANDRIEUX, directeur

Section d'évaluation : 9.

*Délégation Rhône-Auvergne*

Partenaire : CPE LYON

UMR n° 2214, intitulée Laboratoire de génie des procédés catalytiques

Directeur : M. Claude DE MERIC DE BELLEFON, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation : 10, 14.

**Département de rattachement : Sciences du vivant**

*Délégation Ile-de-France Sud*

Partenaire : CEA

UMR n° 217, intitulée Radiobiologie moléculaire et cellulaire

Directeur : M. Serge BOITEUX, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Bernard LOPEZ, directeur de recherche

Section d'évaluation : 22.

*Délégation Paris Michel-Ange*

Partenaire : INSTITUT CURIE

UMR n° 218, intitulée Dynamique nucléaire et plasticité du génome

Directrice : Mlle Geneviève ALMOUZNI, directrice de recherche

Sections d'évaluation : 22, 26.

**Département de rattachement : Environnement et développement durable**

*Délégation Languedoc-Roussillon*

Partenaire : IRD

UMR n° 2724, intitulée Génétique et évolution des maladies infectieuses

Directeur : M. François RENAUD, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Jean-François GUEGAN, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Section d'évaluation : 29.

**Département de rattachement : Chimie**

*Délégation Paris A*

Partenaire : MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION  
UMR n° 171, intitulée Laboratoire du Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France

Directeur : M. Philippe WALTER, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences humaines et sociales

Sections d'évaluation : 13, 31.

*Délégation Paris Michel-Ange*

Partenaire : INSTITUT CURIE

UMR n° 168, intitulée Unité physico-chimie Curie

Directeur : M. Jean-François JOANNY, professeur

Directeur-adjoint : M. Jacques MALTHETE, directeur de recherche

Départements scientifiques secondaires : Mathématiques, physique, planète et univers ; Sciences du vivant  
Sections d'évaluation : 11, 23.

UMR n° 176, intitulée Conception, synthèse et vectorisation de biomolécules.

Directeur : M. Jean-Claude FLORENT, directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Marie-Paule FICHOU, directrice de recherche

Section d'évaluation : 16.

**Département de rattachement : Sciences humaines et sociales**

*Délégation Paris A*

Partenaires : MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION, BIBL NATIONALE DE FRANCE

UMR n° 200, intitulée Institut de recherche sur le patrimoine musical en France

Directrice : Mme Florence GETREAU, directrice de recherche

Section d'évaluation : 35.

Partenaire : MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION  
UMR n° 2162, intitulée Atelier d'études et de recherches du centre de musique baroque de Versailles

Directeur : M. Jean DURON, directeur de recherche

Section d'évaluation : 35.

Partenaire : INSEE

UMR n° 2773, intitulée Groupe de recherche en économie et statistique

Directeur : M. Alain TROGNON, inspecteur général

Section d'évaluation : 37.

Art. 3. - Le mandat des directeurs, directeurs-adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée de quatre ans.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 novembre 2007.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Unités de recherche – RMLR : 2721**

**Décision n° 07A004DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des fédérations de recherche**

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 ; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; avis émis par le conseil scientifique et le conseil de fédération de chacune des fédérations, lorsqu'ils existent ; avis émis par le ou les directeurs de départements scientifiques concernés ; accord des partenaires.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont créées pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et sous réserve de la conclusion des conventions prévues par la décision du 24 juillet 1992 susvisée, les fédérations de recherche suivantes :

**Département de rattachement : Environnement et développement durable.**

*Délégation Centre-Poitou-Charentes*

Partenaires : UNIVERSITE LA ROCHELLE, IFREMER  
FR n° 3097, intitulée Fédération de recherche en environnement pour le développement durable - FR EDD  
Directeur : M. Sylvain LAMARE, maître de conférences  
Sections d'évaluation : 20, 1, 9, 10, 14, 21, 36, 39

*Délégation Provence et Corse*

Partenaires : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 3, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 2, UNIVERSITE AVIGNON  
FR n° 3098, intitulée Ecosystèmes continentaux et risques environnementaux - ECCOREV  
Directeur : M. Joël GUIOT, directeur de recherche  
Directeur-adjoint : M. Jean-Paul CHIROUZE, ingénieur du génie rural des eaux et des forêts  
Sections d'évaluation : 20, 46.

**Département de rattachement : Chimie**

*Délégation Centre-Poitou-Charentes*

Partenaire : UNIVERSITE POITIERS  
FR n° 3100, intitulée Fédération REAUMUR  
Directeur : M. Daniel DUPREZ, directeur de recherche  
Départements scientifiques secondaires : Mathématiques, physique, planète et univers ; Sciences du vivant ; Environnement et développement durable  
Sections d'évaluation : 14, 13, 16, 20, 21, 28, 29.

*Délégation Côte d'Azur*

Partenaire : UNIVERSITE DE NICE  
FR n° 3037, intitulée Institut de Chimie de Nice  
Directrice : Mme Isabel DUNACH CLINET, directrice de recherche  
Sections d'évaluation : 12, 13, 16.

*Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie*

Partenaire : UNIVERSITE AMIENS  
FR n° 3085, intitulée Institut de Chimie de Picardie

Directeur : M. Jean-Marie TARASCON, professeur  
Directeur-adjoint : M. GILLES DEMAILLY, professeur  
Sections d'évaluation : 15, 12, 13, 16.

*Délégation Normandie*

Partenaires : UNIVERSITE ROUEN, UNIVERSITE CAEN, ENSI CAEN - INST. SC. MATIERE RAYON, INSA ROUEN, UNIVERSITE DU HAVRE  
FR n° 3038, intitulée Institut normand de chimie moléculaire, médicinale et macromoléculaire  
Directeur : M. Jacques MADDALUNO, directeur de recherche  
Directeur-adjoint : M. Thierry LEQUEUX, professeur  
Directeur-adjoint : M. DIDIER LE CERF, maître de conférences  
Sections d'évaluation : 12, 16, 11.

**Département de rattachement : Sciences humaines et sociales**

*Délégation Ile-de-France Est*

Partenaires : UNIVERSITE PARIS 2, CENTRE D'ETUDES DE L'EMPLOI, UNIVERSITE EVRY, UNIVERSITE PARIS 12, UNIVERSITE LE MANS, UNIVERSITE MARNE-LA-VALLEE  
FR n° 3126, intitulée Travail, emploi et politiques publiques  
Directeur : M. Yannick L'HORTY, professeur  
Directeur-adjoint : M. Georges BRESSON, professeur  
Directrice-adjointe : Mme Dominique MEDA, chargée de recherche associée  
Section d'évaluation : 37.

*Délégation Provence et Corse*

Partenaire : UNIVERSITE DE CORSE  
FR n° 3041, intitulée Fédération de recherche environnement et société  
Directeur : M. Jean-François SANTUCCI, professeur  
Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie  
Section d'évaluation : 39.  
Partenaire : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 3  
FR n° 3076, intitulée Droits, pouvoirs et sociétés  
Directeur : M. Marc PENA, professeur  
Section d'évaluation : 36.

**Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers**

*Délégation Normandie*

Partenaires : ENSI CAEN - INST. SC. MATIERE RAYON, UNIV. ROUEN HAUTE-NORMANDIE, UNIVERSITE CAEN, INSA ROUEN  
FR n° 3095, intitulée Institut de recherche sur les matériaux avancés  
Directeur : M. Alain MENAND, professeur  
Département scientifique secondaire : Chimie  
Sections d'évaluation : 5, 6, 15.

**Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie***Délégation Normandie*

Partenaires : UNIVERSITE LILLE 1, UNIVERSITE VALENCIENNES, ISEN, UNIVERSITE DU HAVRE, UNIVERSITE LE MANS, UNIVERSITE POITIERS, UNIVERSITE TOURS  
FR n° 3110, intitulée Fédération acoustique du Nord-Ouest

Directeur : M. Jean-Louis IZBICKI, professeur

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Section d'évaluation : 9.

Art. 2. - Sont renouvelées pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et sous réserve de la conclusion des conventions prévues par la décision du 24 juillet 1992 susvisée, les fédérations de recherche suivantes :

**Département de rattachement : Chimie***Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

Partenaires : UNIVERSITE RENNES 1, EC. NAT. SUP. CHIMIE RENNES

FR n° 2108, intitulée Institut de chimie de Rennes

Directeur : M. Michel VAULTIER, directeur de recherche  
Directeur-adjoint : M. Jean-Luc ADAM, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 14, 12, 13, 15.

Partenaire : UNIVERSITE LE MANS

FR n° 2575, intitulée Institut de recherche en ingénierie moléculaire et matériaux fonctionnels de l'université du Maine

Directeur : M. Jean-François TASSIN, professeur

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Sections d'évaluation : 5, 11, 12, 15.

*Délégation Centre-Poitou-Charentes*

Partenaire : UNIVERSITE D'ORLEANS

FR n° 2708, intitulée Physique et chimie du vivant

Directeur : M. Jean-Claude BELOEIL, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 16, 21, 13.

FR n° 2950, intitulée Fédération RMN du Solide à Hauts Champs

Directeur : M. Dominique MASSIOT, directeur de recherche  
Section d'évaluation : 15.

*Délégation Provence et Corse*

Partenaires : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 2, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 3, CENTRALE MARSEILLE

FR n° 1739, intitulée Fédération des sciences chimiques de Marseille

Directeur : M. Jean-Luc PARRAIN, directeur de recherche

Départements scientifiques secondaires : Mathématiques, physique, planète et univers ; Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 12, 13, 15, 16.

*Délégation Rhône-Auvergne*

Partenaire : UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 2

FR n° 2404, intitulée Fédération de chimie de Clermont-Ferrand

Directeur : M. Jean-Luc GARDETTE, professeur

Sections d'évaluation : 13, 15, 16.

**Département de rattachement : Environnement et développement durable***Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

Partenaires : INRA, UNIVERSITE RENNES 1, UNIVERSITE RENNES 2, AGROCAMPUS RENNES

FR n° 2116, intitulée Centre armoricain de recherche en environnement (CAREN)

Directeur : M. Yvan LAGADEUC, professeur

Directeur-adjoint : M. Luc AQUILINA, professeur

Directeur-adjoint : M. JACQUES BAUDRY, directeur de recherche

Départements scientifiques secondaires : Mathématiques, physique, planète et univers ; Sciences du vivant ; Sciences humaines et sociales

Sections d'évaluation : 20, 18, 29, 31, 39.

**Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie***Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

Partenaires : EC. ARCHIT. NANTES, EC. CENTRALE NANTES, UNIVERSITE LA ROCHELLE, LABORATOIRE CENTRAL DES PONTS ET CHAUSSE, UNIVERSITE NANTES, UNIVERSITE LE MANS, UNIVERSITE RENNES 2, ENSTIM NANTES

FR n° 2488, intitulée Institut de recherche sciences et techniques de la ville

Directeur : M. Gérard HEGRON, professeur

Directeur-adjoint : M. Patrice MESTAYER, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Hervé ANDRIEU, directeur de recherche

Départements scientifiques secondaires : Sciences humaines et sociales ; Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 10, 9, 39.

*Délégation Centre-Est*

Partenaires : INPL NANCY, UNIVERSITE NANCY 1, INRA

FR n° 2863, intitulée Fédération de recherche Jacques Villermaux pour la mécanique, l'énergie, les procédés

Directeur : M. Alain DEGIOVANNI, professeur

Directeur-adjoint : M. Gabriel WILD, directeur de recherche  
Sections d'évaluation : 10, 8.

*Délégation Centre-Poitou-Charentes*

Partenaires : UNIVERSITE POITIERS, ENSMA POITIERS

FR n° 2862, intitulée Pôle poitevin de recherche pour l'ingénieur en mécanique, matériaux et énergétique

Directeur : M. Jean-Paul BONNET, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Sections d'évaluation : 10, 5, 9.

*Délégation Rhône-Auvergne*

Partenaires : UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 2, INST. FR. MECA. AVANCEE CLERMONT-FERRAND, CEMAGREF, UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 1

FR n° 2856, intitulée Technologies de l'information, de la mobilité et de la sûreté

Directeur : M. Alain QUILLIOT, professeur

Directeur-adjoint : M. Michel DHOME, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 7, 8, 9.

**Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers**

*Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

Partenaires : UNIVERSITE NANTES, UNIVERSITE ANGERS, EC. CENTRALE NANTES, UNIVERSITE LE MANS

FR n° 2962, intitulée Mathématiques des pays de Loire

Directeur : M. Christoph SORGER, professeur

Section d'évaluation : 1.

*Délégation Centre-Poitou-Charentes*

Partenaires : UNIVERSITE D'ORLEANS, UNIVERSITE TOURS

FR n° 2964, intitulée Fédération Denis Poisson

Directeur : M. Guy BARLES, professeur

Sections d'évaluation : 1, 2.

*Délégation Côte d'Azur*

Partenaires : UNIVERSITE DE NICE, OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR

FR n° 2800, intitulée Institut Wolfgang Döblin

Directeur : M. Georges BATROUNI, professeur

Sections d'évaluation : 2, 1, 4, 5, 8, 10, 17.

*Délégation Provence et Corse*

Partenaires : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 2, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 3, UNIVERSITE TOULON

FR n° 2291, intitulée Fédération de recherche des unités de mathématiques de Marseille

Directeur : M. Sandro VAIENTI, professeur

Sections d'évaluation : 1, 2.

**Département de rattachement : Sciences humaines et sociales.**

*Délégation Ile-de-France Est*

Partenaires : EC. PRATIQUE DES HAUTES ETUDES PARIS, UNIVERSITE PARIS 1

FR n° 33, intitulée Institut des traditions textuelles (philosophie, sciences, histoire et religions)

Directeur : M. Henri HUGONNARD-ROCHE, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 35, 32, 33.

Art. 3. - Est renouvelée pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et sous réserve de la conclusion de la convention prévue par la décision du 24 juillet 1992 susvisée, la fédération de recherche suivante :

**Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers.**

*Délégation Ile-de-France Sud*

Partenaire : UNIVERSITE PARIS 11

FR n° 2764, intitulée Fédération lumière matière

Directeur : M. Christian BOULET, professeur

Section d'évaluation : 4.

Art. 4. - Le mandat des directeurs, directeurs-adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée de quatre ans.

Art. 5. - Le mandat du directeur mentionné à l'article 3 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée de deux ans.

Art. 6 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 novembre 2007.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Unités de recherche – RMLR : 2721**

**Décision n° 07A006DSI du 23 novembre 2007 portant renouvellement des unités mixtes internationales**

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 ; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ; avis émis par le ou les directeurs de départements scientifiques concernés ; accord des partenaires.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont renouvelées pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et sous réserve de la conclusion des conventions mentionnées à l'article 17 du décret du 24 novembre 1982 susvisé, les unités mixtes internationales suivantes :

**Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers**

*Délégation Paris A*

Partenaire : UNIVERSITE DU CHILI FACULTE MEDECINE UMI n° 2807, intitulée Centre de modélisation mathématique

Directeur : M. Rafael CORREA, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Section d'évaluation : 1

Partenaire : INSTITUT WOLFGANG PAULI

UMI n° 2842, intitulée Institut CNRS-PAULI

Directeur : M. Norbert MAUSER, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Section d'évaluation : 1.

Art. 2. - Le mandat des directeurs mentionnés à l'article 1 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée de quatre ans.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 novembre 2007.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

### Unités de recherche – RMLR : 2721

#### Décision n° 07A007DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 ; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ; avis émis par le ou les directeurs de départements scientifiques concernés ; accord des partenaires.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont créées pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les unités mixtes de recherche suivantes devant figurer dans les contrats quadriennaux de développement 2008 - 2011 :

#### Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers

##### Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Établissement principal : UNIVERSITE RENNES 1

UMR n° 6251, intitulée Institut de physique de Rennes

Directrice : Mlle Anne RENAULT, directrice de recherche

Directeur-adjoint : M. Ian SIMS, professeur

Départements scientifiques secondaires : Sciences du vivant ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 5, 4, 11, 6, 8, 9, 13, 19.

##### Délégation Normandie

Établissement principal : ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE INGENIEURS - INST. SCIENCES MATIERE RAYON

Autres établissements : UNIVERSITE CAEN, CEA

UMR n° 6252, intitulée Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique

Directeur : M. Serge BOUFFARD, chercheur du CEA

Directeur-adjoint : M. Richard RIZK, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Emmanuel BALANZAT, directeur de recherche

Départements scientifiques secondaires : Chimie ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 5, 15.

##### Délégation Provence et Corse

Établissement principal : UNIVERSITE PAUL CEZANNE AIX-MARSEILLE 3

Autres établissements : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1, UNIVERSITE TOULON

UMR n° 6242, intitulée Institut des matériaux, de micro-électronique et des nanosciences de Provence

Directeur : M. Rachid BOUCHAKOUR, professeur

Directeur-adjoint : M. LOUIS PORTE, professeur

Directeur-adjoint : M. Jean-Luc AUTRAN, professeur

Départements scientifiques secondaires : Chimie ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 5, 6, 8, 15.

#### Département de rattachement : Chimie

##### Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Établissement principal : UNIVERSITE NANTES

UMR n° 6230, intitulée Chimie et interdisciplinarité : synthèse, analyse, modélisation

Directeur : M. Bruno BUJOLI, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 12, 13, 16.

##### Délégation Centre-Est

Établissement principal : UNIVERSITE CHAMPAGNE-ARDENNE REIMS

UMR n° 6229, intitulée Institut de chimie moléculaire de Reims

Directeur : M. Xavier COQUERET, professeur

Directeur-adjoint : M. Janos SAPI, professeur

Sections d'évaluation : 12, 11, 14, 16.

##### Délégation Provence et Corse

Établissement principal : UNIVERSITE PAUL CEZANNE AIX-MARSEILLE 3

Autre établissement : CENTRALE MARSEILLE

UMR n° 6263, intitulée Institut des sciences moléculaires de Marseille

Directeur : M. Jean-Antoine RODRIGUEZ, professeur

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 12, 13, 16.

Établissement principal : UNIVERSITE PROVENCE AIX-MARSEILLE 1

Autres établissements : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 3, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 2

UMR n° 6264, intitulée Laboratoire chimie Provence

Directeur : M. Philippe KNAUTH, professeur

Directeur-adjoint : M. Denis BERTIN, professeur

Départements scientifiques secondaires : Sciences du vivant ; Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 12, 15, 13, 16, 11, 19, 20.

#### Département de rattachement : Sciences du vivant

##### Délégation Centre-Est

Établissement principal : UNIVERSITE CHAMPAGNE-ARDENNE REIMS

UMR n° 6237, intitulée Matrice extracellulaire et dynamique cellulaire

Directeur : M. François-Xavier MAQUART, professeur des universités - praticien hospitalier  
 Directeur-adjoint : M. Michel MANFAIT, professeur  
 Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie  
 Section d'évaluation : 30.

*Délégation Centre-Poitou-Charentes*

Établissement principal : UNIVERSITE DE POITIERS  
 Autre établissement : UNIVERSITE TOURS  
 UMR n° 6234, intitulée Centre de recherches sur la cognition et l'apprentissage  
 Directeur : M. Jean-François ROUET, directeur de recherche  
 Directeur-adjoint : M. Michel ISINGRINI, professeur  
 Départements scientifiques secondaires : Sciences humaines et sociales ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie  
 Sections d'évaluation : 27, 34.

Établissement principal : UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS TOURS  
 UMR n° 6239, intitulée Génétique, immunothérapie, chimie et cancer  
 Directeur : M. Yves BIGOT, directeur de recherche  
 Département scientifique secondaire : Chimie  
 Sections d'évaluation : 22, 16, 30.

*Délégation Côte d'Azur*

Établissement principal : UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS  
 UMR n° 6235, intitulée Génétique, physiopathologie et ingénierie du tissu osseux  
 Directeur : M. Georges CARLE, directeur de recherche  
 Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie  
 Section d'évaluation : 30.

Autre établissement : INRA  
 UMR n° 6243, intitulée Santé des plantes : interactions biotiques et environnement. Institut Sophia AGROBIO-TECH  
 Directeur : M. Pierre ABAD, directeur de recherche  
 Directeur-adjoint : M. Alain PUPPO, professeur  
 Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable  
 Sections d'évaluation : 28, 29.

*Délégation Normandie*

Établissement principal : UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE  
 Autres établissements : UNIVERSITE PARIS 5, CEA  
 UMR n° 6232, intitulée Centre d'imagerie - neurosciences et d'applications aux pathologies  
 Directeur : M. Bernard MAZOYER, professeur des universités - praticien hospitalier  
 Sections d'évaluation : 27, 16, 25, 30, 34.

*Délégation Provence et Corse*

Établissement principal : UNIVERSITE DE LA MEDITERRANEE AIX-MARSEILLE 2  
 Autre établissement : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 3

UMR n° 6231, intitulée Centre de recherche en neurobiologie - neurophysiologie de Marseille  
 Directeur : M. Alain ENJALBERT, professeur des universités - praticien hospitalier  
 Sections d'évaluation : 25, 24.

UMR n° 6233, intitulée Institut des sciences du mouvement - Etienne-Jules Marey  
 Directeur : M. Jean-Louis VERCHER, directeur de recherche  
 Directeur-adjoint : M. Eric BERTON, professeur  
 Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie  
 Sections d'évaluation : 27, 7, 9, 25.

UMR n° 6236, intitulée Unité de recherche sur les maladies infectieuses et tropicales émergentes  
 Directeur : M. Didier RAOULT, professeur des universités - praticien hospitalier  
 Sections d'évaluation : 30, 23.

*Délégation Rhône-Auvergne*

Établissement principal : UNIVERSITE D'AUVERGNE CLERMONT FERRAND 1  
 Autre établissement : UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 2  
 UMR n° 6247, intitulée Génétique, reproduction et développement  
 Directrice : Mme Chantal VAURY ZWILLER, directrice de recherche  
 Directeur-adjoint : M. Joël DREVET, professeur  
 Sections d'évaluation : 26, 28, 22.

**Département de rattachement : Sciences humaines et sociales**

*Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

Établissement principal : UNIVERSITE NANTES  
 UMR n° 3128, intitulée Droit et changement social  
 Directeur : M. Jacques FIALAIRE, professeur  
 Section d'évaluation : 36.

Établissement principal : UNIVERSITE HAUTE BRETAGNE RENNES 2  
 Autres établissements : UNIVERSITE ANGERS, UNIVERSITE LE MANS, UNIVERSITE DE BRETAGNE-SUD  
 UMR n° 6258, intitulée Centre de recherche historique de l'Ouest  
 Directrice : Mme Annie ANTOINE, professeure  
 Section d'évaluation : 33.

Établissement principal : UNIVERSITE RENNES 1  
 UMR n° 6262, intitulée Institut de l'Ouest : droit et Europe  
 Directeur : M. Philippe PIERRE, professeur  
 Section d'évaluation : 36.

*Délégation Normandie*

Établissement principal : UNIVERSITE DE HAUTE-NORMANDIE ROUEN  
 Autres établissements : UNIVERSITE CAEN, UNIVERSITE DU HAVRE  
 UMR n° 6266, intitulée Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés

Directeur : M. Michel BUSSI, professeur  
 Directeur-adjoint : M. Thierry SAINT-GERAND, professeur  
 Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable  
 Section d'évaluation : 39.

*Délégation Provence et Corse*

Établissement principal : UNIVERSITE DE CORSE PASCAL PAOLI  
 UMR n° 6240, intitulée Lieux, identités, espaces, activités  
 Directrice : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, professeure  
 Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable  
 Section d'évaluation : 39.

**Département de rattachement : Environnement et développement durable**

*Délégation Centre-Est*

Établissement principal : UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE BESANCON  
 Autre établissement : INRA  
 UMR n° 6249, intitulée Chrono-environnement  
 Directeur : M. Hervé RICHARD, directeur de recherche  
 Directeur-adjoint : M. Pierre-Marie BADOT, professeur  
 Directeur-adjoint : M. Didier MARQUER, professeur  
 Directeur-adjoint : M. Jean-François VIEL, professeur des universités - praticien hospitalier  
 Départements scientifiques secondaires : Mathématiques, physique, planète et univers ; Sciences du vivant ; Sciences humaines et sociales  
 Sections d'évaluation : 31, 32, 29, 20.

*Délégation Centre-Poitou-Charentes*

Établissement principal : UNIVERSITE DE LA ROCHELLE  
 UMR n° 6250, intitulée Littoral, environnement et sociétés - LIENS  
 Directeur : M. Gérard BLANCHARD, professeur  
 Directeur-adjoint : M. Sylvain LAMARE, maître de conférences  
 Directeur-adjoint : M. Louis MARROU, professeur  
 Sections d'évaluation : 20, 16, 19, 29, 39.

**Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie**

*Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

Établissement principal : UNIVERSITE NANTES  
 Autre établissement : ENSTIM NANTES  
 UMR n° 6241, intitulée Laboratoire d'informatique de Nantes atlantique  
 Directeur : M. Pierre COINTE, professeur  
 Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers  
 Section d'évaluation : 7.

*Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie*

Établissement principal : UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE  
 UMR n° 6253, intitulée Laboratoire Roberval. Unité de recherche en mécanique acoustique et matériaux.  
 Directeur : M. Jean-Marc ROELANDT, professeur  
 Sections d'évaluation : 9, 10.

Art. 2. - Sont renouvelées pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les unités mixtes de recherche suivantes devant figurer dans les contrats quadriennaux de développement 2008 - 2011 :

**Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers**

*Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

Établissement principal : UNIVERSITE DU MAINE LE MANS  
 UMR n° 6087, intitulée Laboratoire de physique de l'état condensé  
 Directeur : M. Jean-Marc GRENECHE, directeur de recherche  
 Section d'évaluation : 5.

Établissement principal : UNIVERSITE ANGERS  
 UMR n° 6093, intitulée Laboratoire angevin de recherche en mathématiques  
 Directeur : M. Jean-Jacques LOEB, professeur  
 Section d'évaluation : 1.

Établissement principal : UNIVERSITE NANTES  
 UMR n° 6112, intitulée Laboratoire de planétologie et géodynamique de Nantes  
 Directeur : M. Eric HUMLER, professeur  
 Directeur-adjoint : M. Olivier GRASSET, professeur  
 Départements scientifiques secondaires : Environnement et développement durable ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie  
 Sections d'évaluation : 18, 17.

Autre établissement : ENSTIM NANTES  
 UMR n° 6457, intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées  
 Directeur : M. Jacques MARTINO, professeur  
 Directrice-adjointe : Mlle Christelle ROY, chargée de recherche  
 Départements scientifiques secondaires : Chimie ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie  
 Section d'évaluation : 3.

Autre établissement : EC. CENTRALE NANTES  
 UMR n° 6629, intitulée Laboratoire de mathématiques Jean Leray  
 Directeur : M. Laurent GUILLOPE, professeur  
 Section d'évaluation : 1.

Établissement principal : UNIVERSITE RENNES 1  
 UMR n° 6118, intitulée Géosciences Rennes  
 Directeur : M. Denis GAPAIS, directeur de recherche  
 Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable  
 Sections d'évaluation : 18, 20.

Autres établissements : UNIVERSITE RENNES 2, INSA RENNES, ENS CACHAN

UMR n° 6625, intitulée Institut de recherche mathématique de Rennes

Directeur : M. Félix ULMER, professeur

Section d'évaluation : 1.

Établissement principal : UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE DE BREST

UMR n° 6205, intitulée Laboratoire de mathématiques de Brest

Directeur : M. Pierre CARDALIAGUET, professeur

Section d'évaluation : 1.

Autre établissement : IFREMER

UMR n° 6523, intitulée Laboratoire de physique des océans

Directeur : M. Claude ROY, professeur

Directeur-adjoint : M. Bruno BLANKE, chargé de recherche

Directrice-adjointe : Mme Fabienne GAILLARD, chargée de recherche

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 19.

UMR n° 6538, intitulée Domaines océaniques

Directeur : M. Jean-Yves ROYER, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Christophe DELACOURT, professeur

Directeur-adjoint : M. Walter ROEST, ingénieur du CEA

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 18.

#### *Délégation Centre-Est*

Établissement principal : UNIVERSITE CHAMPAGNE-ARDENNE REIMS

UMR n° 6089, intitulée Groupe de spectrométrie moléculaire et atmosphérique

Directeur : M. Georges DURRY, professeur

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 4, 19.

Établissement principal : UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE BESANCON

UMR n° 6213, intitulée Institut UTINAM (Univers, transport, interfaces nanostructures, atmosphère et environnement, molécules)

Directeur : M. Georges JOLICARD, professeur

Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation : 17, 4, 14.

UMR n° 6623, intitulée Laboratoire de mathématiques de Besançon

Directeur : M. Christian LE MERDY, professeur

Section d'évaluation : 1.

#### *Délégation Centre-Poitou-Charentes*

Établissement principal : UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS TOURS

UMR n° 6083, intitulée Laboratoire de mathématiques et physique théorique

Directeur : M. Emmanuel LESIGNE, professeur

Directeur-adjoint : M. Hector GIACOMINI, professeur

Sections d'évaluation : 1, 2.

Établissement principal : UNIVERSITE DE POITIERS

UMR n° 6086, intitulée Laboratoire de mathématiques et applications

Directeur : M. Pol VANHAECKE, professeur

Section d'évaluation : 1.

UMR n° 6630, intitulée Laboratoire de métallurgie physique

Directeur : M. Rolly Jacques GABORIAUD, professeur

Section d'évaluation : 5.

Établissement principal : UNIVERSITE D'ORLEANS

Autre établissement : UNIVERSITE TOURS

UMR n° 6113, intitulée Institut des Sciences de la Terre d'Orléans

Directeur : M. Ary BRUAND, professeur

Directeur-adjoint : M. Bruno SCAILLET, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 18, 20.

UMR n° 6115, intitulée Laboratoire de physique et chimie de l'environnement

Directeur : M. Michel TAGGER, chercheur du CEA

Directeur-adjoint : M. Gilles POULET, professeur

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 17, 19.

UMR n° 6619, intitulée Centre de recherche sur la matière divisée

Directrice : Mme Marie-Louise SABOUNGI, professeure

Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation : 5, 15.

UMR n° 6628, intitulée Laboratoire de mathématiques, applications et physique mathématique d'Orléans

Directeur : M. Stéphane CORDIER, professeur

Section d'évaluation : 1.

#### *Délégation Côte d'Azur*

Établissement principal : OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR

Autre établissement : UNIVERSITE DE NICE

UMR n° 6202, intitulée Laboratoire Cassiopée astrophysique, sciences mécaniques et analyse des données

Directeur : M. Thierry PASSOT, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Eric SLEZAK, astronome

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 17, 10.

Établissement principal : UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Autre établissement : OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR

UMR n° 6525, intitulée Laboratoire Hyppolite FIZEAU

Directeur : M. Farrokh VAKILI, astronome

Directeur-adjoint : M. Jean ARNAUD, astronome

Directeur-adjoint : M. André FERRARI, professeur  
Sections d'évaluation : 17, 7.

Autres établissements : OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR, UNIVERSITE PARIS 6, IRD

UMR n° 6526, intitulée Géosciences azur

Directeur : M. Philippe CHARVIS, directeur de recherche  
Directeur-adjoint : M. Jean-Marc LARDEAUX, professeur  
Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 18.

UMR n° 6618, intitulée Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis

Directeur : M. Jorge TREDICCE, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 2, 1, 10, 4.

UMR n° 6621, intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné

Directeur : M. Philippe MAISONOBE, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 1, 10.

UMR n° 6622, intitulée Laboratoire de physique de la matière condensée

Directeur : M. Gérard MONNOM, directeur de recherche  
Directrice-adjointe : Mlle Elisabeth LEMAIRE, chargée de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 5, 8.

#### *Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie*

Établissement principal : UNIVERSITE PICARDIE JULES VERNE AMIENS

UMR n° 6140, intitulée Laboratoire amiénois de mathématique fondamentale et appliquée

Directeur : M. Olivier GOUBET, professeur

Section d'évaluation : 1.

#### *Délégation Normandie*

Établissement principal : UNIVERSITE DE HAUTE-NORMANDIE ROUEN

UMR n° 6085, intitulée Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem

Directeur : M. Thierry DE LA RUE, chargé de recherche

Section d'évaluation : 1.

Autre établissement : INSA ROUEN

UMR n° 6634, intitulée Groupe de physique des matériaux

Directeur : M. Didier BLAVETTE, professeur

Sections d'évaluation : 5, 6.

Établissement principal : UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

UMR n° 6139, intitulée Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme

Directeur : M. Bruno ANGLES, professeur

Section d'évaluation : 1.

Autre établissement : UNIVERSITE ROUEN

UMR n° 6143, intitulée Laboratoire de morphodynamique continentale et côtière

Directeur : M. Patrick LESUEUR, professeur

Directrice-adjointe : Mlle Bernadette TESSIER, directrice de recherche

Directeur-adjoint : M. Benoit LAIGNEL, professeur

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 20, 18, 19, 10.

Établissement principal : ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE INGENIEURS - INST. SCIENCES MATIERE RAYON

Autre établissement : UNIVERSITE CAEN

UMR n° 6534, intitulée Laboratoire de physique corpusculaire de Caen

Directeur : M. Jean-Claude STECKMEYER, directeur de recherche

Section d'évaluation : 3.

#### *Délégation Provence et Corse*

Établissement principal : UNIVERSITE PROVENCE AIX-MARSEILLE 1

UMR n° 6110, intitulée Laboratoire d'astrophysique de Marseille

Directeur : M. Olivier LE FEVRE, astronome

Directeur-adjoint : M. Bruno MILLIARD, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Philippe AMRAM, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Section d'évaluation : 17.

Autre établissement : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 3

UMR n° 6632, intitulée Laboratoire d'analyse, topologie, probabilités

Directeur : M. Jérôme LOS, directeur de recherche

Section d'évaluation : 1.

Établissement principal : UNIVERSITE DE LA MEDITERRANEE AIX-MARSEILLE 2

UMR n° 6117, intitulée Laboratoire de microbiologie, de géochimie et d'écologie marines

Directeur : M. Richard SEMPÈRE, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Jean-Christophe POGGIALE, professeur

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 19, 20.

UMR n° 6206, intitulée Institut de mathématiques de Luminy

Directeur : M. Gilles LACHAUD, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 1, 7.

Autres établissements : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1, UNIVERSITE TOULON

UMR n° 6207, intitulée Centre de physique théorique

Directeur : M. Marc KNECHT, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Serge LAZZARINI, maître de conférences

Sections d'évaluation : 2, 1.

Autre établissement : INSERM

UMR n° 6212, intitulée Adhésion et inflammation

Directeur : M. Pierre BONGRAND, professeur des universités - praticien hospitalier

Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Section d'évaluation : 11.

UMR n° 6535, intitulée Laboratoire d'océanographie physique et biogéochimique

Directeur : M. Bernard QUEGUINER, professeur

Directeur-adjoint : M. Stéphane BLAIN, professeur

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 19.

UMR n° 6550, intitulée Centre de physique des particules de Marseille

Directeur : M. Roy ALEKSAN, ingénieur du CEA

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Section d'évaluation : 3.

Établissement principal : UNIVERSITE PAUL CEZANNE AIX-MARSEILLE 3

Autres établissements : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1, IRD, COLLEGE DE FRANCE

UMR n° 6635, intitulée Centre européen de recherche et d'enseignement de géosciences de l'environnement

Directeur : M. Jean-Yves BOTTERO, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Edouard BARD, professeur

Directeur-adjoint : M. Didier BOURLES, professeur

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 18, 20, 19, 31.

*Délégation Rhône-Auvergne*

Établissement principal : UNIVERSITE BLAISE PASCAL CLERMONT FERRAND 2

UMR n° 6016, intitulée Laboratoire de météorologie physique

Directeur : M. Wolfram WOBROCK, professeur

Directrice-adjointe : Mme Andréa FLOSSMANN, professeure

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 19.

Autres établissements : UNIVERSITE ST-ETIENNE, IRD

UMR n° 6524, intitulée Laboratoire magmas et volcans

Directeur : M. Pietro SCHIANO, professeur

Directeur-adjoint : M. Jean-François LENAT, physicien

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 18.

UMR n° 6533, intitulée Laboratoire de physique corpusculaire

Directeur : M. Alain BALDIT, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Section d'évaluation : 3.

UMR n° 6620, intitulée Laboratoire de mathématiques

Directeur : M. Youcef AMIRAT, professeur

Section d'évaluation : 1.

**Département de rattachement : Chimie**

*Délégation Aquitaine-Limousin*

Établissement principal : UNIVERSITE DE LIMOGES

Autre établissement : ENS CERA.INDUS. LIMOGES

UMR n° 6638, intitulée Science des procédés céramiques et de traitements de surface

Directeur : M. Thierry CHARTIER, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 15, 10.

*Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

Établissement principal : UNIVERSITE DU MAINE LE MANS

UMR n° 6010, intitulée Laboratoire des oxydes et fluorures

Directrice : Mme Odile BOHNKE, directrice de recherche

Section d'évaluation : 15.

UMR n° 6011, intitulée Unité de chimie organique moléculaire et macromoléculaire

Directeur : M. Laurent FONTAINE, professeur

Directeur-adjoint : M. Gilles DUJARDIN, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 12, 11, 13.

UMR n° 6120, intitulée Polymères, colloïdes, interfaces

Directrice : Mme Fabienne PONCIN, directrice de recherche

Directeur-adjoint : M. Christophe CHASSENIEUX, professeur

Section d'évaluation : 11.

Établissement principal : UNIVERSITE ANGERS

UMR n° 6200, intitulée Laboratoire d'ingénierie moléculaire d'Angers

Directeur : M. Patrick BATAIL, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 14, 12, 13.

Établissement principal : UNIVERSITE RENNES 1

Autres établissements : EC. NAT. SUP. CHIMIE RENNES, INSA RENNES

UMR n° 6226, intitulée Sciences chimiques de Rennes

Directeur : M. Jean-Yves SAILLARD, professeur

Directeur-adjoint : M. Jean-Luc ADAM, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 14, 12, 13, 15, 10.

UMR n° 6510, intitulée Chimie et photonique moléculaires  
Directrice : Mme Mireille BLANCHARD-DESCE, directrice de recherche

Sections d'évaluation : 12, 13, 11.

Établissement principal : UNIVERSITE NANTES

UMR n° 6502, intitulée Institut des matériaux Jean Rouxel

Directeur : M. Guy OUVARD, professeur

Départements scientifiques secondaires : Mathématiques, physique, planète et univers ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 15, 5, 10.

Établissement principal : UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE DE BREST

UMR n° 6521, intitulée Chimie, électrochimie moléculaires et chimie analytique

Directeur : M. Yves LE MEST, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 14, 13.

#### *Délégation Centre-Poitou-Charentes*

Établissement principal : UNIVERSITE D'ORLEANS

UMR n° 6005, intitulée Institut de chimie organique et analytique

Directeur : M. Olivier MARTIN, professeur

Directeur-adjoint : M. Luc MORIN-ALLORY, professeur

Sections d'évaluation : 16, 13.

Établissement principal : UNIVERSITE DE POITIERS

UMR n° 6008, intitulée Laboratoire de Chimie et de Microbiologie de l'Eau

Directeur : M. Bernard LEGUBE, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 13, 23.

UMR n° 6503, intitulée Laboratoire de catalyse en chimie organique

Directeur : M. Jean-Michel LEGER, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 14, 13.

UMR n° 6514, intitulée Synthèse et réactivité des substances naturelles

Directeur : M. André AMBLES, professeur

Section d'évaluation : 16.

Établissement principal : UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS TOURS

UMR n° 6157, intitulée Laboratoire d'électrodynamique des matériaux avancés

Directeur : M. François GERVAIS, professeur

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Section d'évaluation : 15.

#### *Délégation Côte d'Azur*

Établissement principal : UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

UMR n° 6001, intitulée Laboratoire de chimie des molécules bioactives et des arômes.

Directeur : M. Pierre VIERLING, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 16, 12.

#### *Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie*

Établissement principal : UNIVERSITE PICARDIE JULES VERNE AMIENS

UMR n° 6007, intitulée Laboratoire réactivité et chimie des solides

Directeur : M. Mathieu MORCLETTE, ingénieur de recherche

Section d'évaluation : 15.

UMR n° 6219, intitulée Laboratoire des glucides

Directrice : Mme Florence DJEDAINI-PILARD, professeure

Sections d'évaluation : 12, 16.

#### *Délégation Normandie*

Établissement principal : UNIVERSITE DE HAUTE-NORMANDIE ROUEN

Autre établissement : INSA ROUEN

UMR n° 6014, intitulée Chimie organique, bioorganique : réactivité et analyse

Directeur : M. Jean-Charles QUIRION, professeur

Sections d'évaluation : 12, 16.

Établissement principal : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE INGENIEURS - INST. SCIENCES MATIERE RAYON

Autre établissement : UNIVERSITE CAEN

UMR n° 6506, intitulée Laboratoire catalyse et spectrochimie

Directeur : M. Jean-Pierre GILSON, professeur

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 14.

Autre établissement : UNIVERSITE CAEN

UMR n° 6507, intitulée Laboratoire de chimie moléculaire et thioorganique

Directrice : Mlle Annie-Claude GAUMONT, professeure

Section d'évaluation : 12.

Autre établissement : UNIVERSITE CAEN

UMR n° 6508, intitulée Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux

Directeur : M. Antoine MAIGNAN, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Sections d'évaluation : 15, 6.

#### *Délégation Rhône-Auvergne*

Établissement principal : UNIVERSITE BLAISE PASCAL CLERMONT FERRAND 2

UMR n° 6002, intitulée Laboratoire des matériaux inorganiques

Directeur : M. Rachid MAHIOU, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Claude FORANO, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Section d'évaluation : 15.

UMR n° 6504, intitulée Synthèse et étude de systèmes à intérêt biologique

Directrice : Mlle Anne-Marie DELORT, directrice de recherche

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 16.

UMR n° 6505, intitulée Photochimie moléculaire et macromoléculaire

Directrice : Mme Claire RICHARD, directrice de recherche

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 13.

### Département de rattachement : Sciences du vivant

#### *Délégation Aquitaine-Limousin*

Établissement principal : UNIVERSITE DE LIMOGES

UMR n° 6101, intitulée Physiologie moléculaire de la réponse immunitaire et des lymphoproliférations

Directeur : M. Michel COGNE, professeur des universités - praticien hospitalier

Section d'évaluation : 24.

#### *Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

Établissement principal : UNIVERSITE RENNES 1

UMR n° 6026, intitulée Interactions cellulaires et moléculaires

Directeur : M. Gilles SALBERT, professeur

Directeur-adjoint : M. Olivier KAH, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 26, 23.

UMR n° 6061, intitulée Institut de génétique et développement de Rennes

Directeur : M. Claude PRIGENT, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 26, 22.

UMR n° 6552, intitulée Ethologie animale et humaine

Directrice : Mme Martine HAUSBERGER, directrice de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences humaines et sociales

Sections d'évaluation : 27, 34.

Établissement principal : UNIVERSITE NANTES

UMR n° 6204, intitulée Unité de biotechnologie, biocatalyse et biorégulation

Directrice : Mme Josiane FONTAINE-PERUS, directrice de recherche

Directeur-adjoint : M. VINH TRAN HUU, professeur

Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation : 21, 26.

Établissement principal : UNIVERSITE ANGERS

Autre établissement : INSERM

UMR n° 6214, intitulée Laboratoire de biologie neurovasculaire intégrée

Directeur : M. Daniel HENRION, directeur de recherche

Section d'évaluation : 25.

#### *Délégation Centre-Poitou-Charentes*

Établissement principal : UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS TOURS

Autres établissements : INRA, LES HARAS NATIONAUX

UMR n° 6175, intitulée Physiologie de la reproduction et des comportements

Directeur : M. Benoit MALPAUX, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Pascal MERMILLOD, ingénieur de recherche

Sections d'évaluation : 26, 25, 27.

Établissement principal : UNIVERSITE DE POITIERS

UMR n° 6187, intitulée Institut de physiologie et biologie cellulaires

Directeur : M. Frédéric BECQ, professeur

Sections d'évaluation : 25, 23, 26, 27.

Établissement principal : UNIVERSITE D'ORLEANS

UMR n° 6218, intitulée Immunologie et embryologie moléculaires

Directrice : Mme Valérie QUESNIAUX-RYFFEL, directrice de recherche

Sections d'évaluation : 24, 26.

#### *Délégation Côte d'Azur*

Établissement principal : UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

UMR n° 6097, intitulée Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire

Directeur : M. Pascal BARBRY, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 30, 23, 24, 25, 21.

UMR n° 6543, intitulée Institut de signalisation, biologie du développement et cancer

Directeur : M. Stéphane NOSELLI, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Gilles L'ALLEMAIN, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 24, 23, 26.

#### *Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie*

Établissement principal : UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE

Autre établissement : UNIVERSITE AMIENS

UMR n° 6022, intitulée Génie enzymatique et cellulaire. Reconnaissance moléculaire et catalyse

Directeur : M. Alain FRIBOULET, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Chimie

Section d'évaluation : 21.

#### *Délégation Provence et Corse*

Établissement principal : UNIVERSITE DE LA MEDITERRANEE AIX-MARSEILLE 2

Autre établissement : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1

UMR n° 6098, intitulée Architecture et fonction des macromolécules biologiques

Directeur : M. Yves BOURNE, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Bruno CANARD, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation : 21, 16.

Autre établissement : INSERM

UMR n° 6102, intitulée Centre d'immunologie de Marseille Luminy

Directeur : M. Jean-Pierre GORVEL, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 24, 22, 23.

UMR n° 6184, intitulée Neurobiologie des interactions cellulaires et neurophysiopathologie

Directeur : M. Michel KRESTCHATISKY, directeur de recherche

Section d'évaluation : 25.

UMR n° 6193, intitulée Institut de neurosciences cognitives de la méditerranée, approches fondamentale et clinique

Directeur : M. Driss BOUSSAOU, directeur de recherche

Section d'évaluation : 27.

UMR n° 6196, intitulée Plasticité et physio-pathologie de la motricité

Directeur : M. Laurent VINAY, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 27, 25.

UMR n° 6216, intitulée Institut de biologie du développement de Marseille Luminy

Directrice : Mme Geneviève ROUGON, directrice de recherche

Sections d'évaluation : 26, 22, 23, 24, 25.

Établissement principal : UNIVERSITE PROVENCE AIX-MARSEILLE 1

UMR n° 6146, intitulée Laboratoire de psychologie cognitive

Directeur : M. Jonathan GRAINGER, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences humaines et sociales

Sections d'évaluation : 27, 34.

Autre établissement : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 2

UMR n° 6149, intitulée Neurosciences intégratives et adaptatives

Directeur : M. Christian XERRI, directeur de recherche

Section d'évaluation : 27.

UMR n° 6155, intitulée Laboratoire de neurobiologie de la cognition

Directeur : M. Bruno POU CET, directeur de recherche

Section d'évaluation : 27.

#### *Délégation Rhône-Auvergne*

Établissement principal : UNIVERSITE BLAISE PASCAL CLERMONT FERRAND 2

UMR n° 6024, intitulée Laboratoire de psychologie sociale et cognitive

Directeur : M. Markus BRAUER, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences humaines et sociales

Sections d'évaluation : 27, 34.

#### **Département de rattachement : Sciences humaines et sociales**

##### *Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

Établissement principal : UNIVERSITE RENNES 1

Autre établissement : IEP RENNES

UMR n° 6051, intitulée Centre de recherches sur l'action politique en Europe

Directeur : M. Christian LE BART, professeur

Directrice-adjointe : Mlle Sylvie OLLITRAULT, chargée de recherche

Directrice-adjointe : Mme Roselyne RINGOOT, maître de conférences

Section d'évaluation : 40.

Autre établissement : UNIVERSITE CAEN

UMR n° 6211, intitulée Centre de recherche en économie et management

Directeur : M. Vincent MERLIN, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Yvon ROCABOY, professeur

Directeur-adjoint : M. Franck MORAUX, professeur

Section d'évaluation : 37.

Autres établissements : MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION, UNIVERSITE NANTES, UNIVERSITE RENNES 2

UMR n° 6566, intitulée Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire

Directeur : M. Dominique MARGUERIE, chargé de recherche

Directeur-adjoint : M. Gregor MARCHAND, chargé de recherche

Directeur-adjoint : M. Cyril MARCIGNY, chargé de recherche

Directeur-adjoint : M. Martial MONTEIL, maître de conférences

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 31, 32.

Établissement principal : UNIVERSITE NANTES

Autres établissements : UNIVERSITE DE BREST, UNIVERSITE RENNES 2, UNIVERSITE CAEN

UMR n° 6554, intitulée Littoral, environnement, télédétection et géomatique

Directeur : M. Marc ROBIN, professeur

Directeur-adjoint : M. Loïc MENANTEAU, chargé de recherche

Directrice-adjointe : Mlle Françoise GOURMELON, directrice de recherche

Directeur-adjoint : M. Daniel DELAHAYE, professeur

Directeur-adjoint : M. Vincent DUBREUIL, maître de conférences

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 39, 31.

Établissement principal : UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE DE BREST

UMR n° 6563, intitulée Centre d'étude des correspondances et journaux intimes des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles

Directeur : M. Jean-Marc HOVASSE, chargé de recherche

Section d'évaluation : 35.

Établissement principal : UNIVERSITE HAUTE BRETAGNE RENNES 2

Autres établissements : UNIVERSITE CAEN, UNIVERSITE NANTES, UNIVERSITE ANGERS, UNIVERSITE LE MANS

UMR n° 6590, intitulée Espaces géographiques et sociétés

Directrice : Mme Raymonde SECHET, professeure

Directrice-adjointe : Mme Yamna DJELLOULI, professeure

Directeur-adjoint : M. Vincent GOUSET, professeur

Directrice-adjointe : Mme Christine MARGETIC, professeure

Directeur-adjoint : M. Christian PIHET, professeur

Directeur-adjoint : M. Rémi ROUAULT, professeur

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 39.

*Délégation Centre-Est*

Établissement principal : UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE BESANCON

Autre établissement : UNIVERSITE DIJON

UMR n° 6049, intitulée Théoriser et modéliser pour aménager

Directeur : M. Serge ORMAUX, professeur

Section d'évaluation : 39.

*Délégation Centre-Poitou-Charentes*

Établissement principal : UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS TOURS

UMR n° 6173, intitulée Cités, territoires, environnement et sociétés

Directrice : Mme Corinne LARRUE, professeure

Directrice-adjointe : Mlle Elisabeth LORANS, maître de conférences

Directeur-adjoint : M. PATRICE MELE, maître de conférences

Directeur-adjoint : M. Jean Paul CARRIERE, professeur

Directrice-adjointe : Mme Nora SEMMOUD, professeure

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 39, 31, 32, 33.

UMR n° 6576, intitulée Centre d'études supérieures de la renaissance

Directeur : M. Philippe VENDRIX, directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Marie-Luce DEMONET, professeure

Sections d'évaluation : 35, 33, 34.

Établissement principal : UNIVERSITE D'ORLEANS

UMR n° 6221, intitulée Laboratoire d'économie d'Orléans

Directrice : Mme Anne LAVIGNE, professeure

Section d'évaluation : 37.

Établissement principal : UNIVERSITE DE POITIERS

Autre établissement : MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION

UMR n° 6223, intitulée Centre d'études supérieures de civilisation médiévale

Directeur : M. Claudio GALDERISI, professeur

Section d'évaluation : 32.

UMR n° 6224, intitulée Centre d'études sur la coopération juridique internationale

Directrice : Mlle Marie CORNU, directrice de recherche

Section d'évaluation : 36.

UMR n° 6588, intitulée Migrations internationales, espaces et sociétés - MIGRINTER

Directeur : M. William BERTHOMIERE, chargé de recherche

Section d'évaluation : 39.

*Délégation Côte d'Azur*

Établissement principal : UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Autres établissements : UNIVERSITE AVIGNON, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 2

UMR n° 6012, intitulée Etudes des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace

Directrice : Mme Christine VOIRON, professeure

Directeur-adjoint : M. Jean-Luc BONNEFOY, professeur

Directeur-adjoint : M. Loïc GRASLAND, professeur

Directeur-adjoint : M. Daniel BLEY, chargé de recherche

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 39.

UMR n° 6039, intitulée Bases corpus et langage

Directeur : M. Tobias SCHEER, directeur de recherche

Section d'évaluation : 34.

UMR n° 6130, Section intitulée Centre d'études préhistoire, Antiquité, Moyen-Age

Directeur : M. Didier BINDER, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Michel LAUWERS, professeur

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 31, 32.

UMR n° 6227, intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion

Directeur : M. Jacques-Laurent RAVIX, professeur

Sections d'évaluation : 37, 36.

*Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie*

Établissement principal : UNIVERSITE PICARDIE JULES VERNE AMIENS

UMR n° 6054, intitulée Centre universitaire de recherches sur l'action publique et politique. Epistémologie et Sciences sociales

Directeur : M. Frédéric LEBARON, professeur

Section d'évaluation : 40.

*Délégation Normandie*

Établissement principal : UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

UMR n° 6583, intitulée Centre de recherche d'histoire quantitative

Directeur : M. Vincent MILLIOT, professeur

Section d'évaluation : 33.

*Délégation Provence et Corse*

Établissement principal : UNIVERSITE PROVENCE AIX-MARSEILLE 1

Autre établissement : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 2

UMR n° 6057, intitulée Laboratoire parole et langage

Directeur : M. Philippe BLACHE, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Noël NGUYEN, professeur  
Départements scientifiques secondaires : Sciences du vivant ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 34, 7, 27.

UMR n° 6059, intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparatives

Directeur : M. Pierre LIVET, professeur

Section d'évaluation : 35.

UMR n° 6125, intitulée Textes et documents de la Méditerranée antique et médiévale (Centre Paul-Albert Février)

Directeur : M. Gilles DORIVAL, professeur

Section d'évaluation : 32.

UMR n° 6127, intitulée Laboratoire méditerranéen de sociologie

Directeur : M. Jean-Samuel BORDREUIL, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 19, 36.

Autres établissements : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 2, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 3, IEP AIX-MARSEILLE

UMR n° 6568, intitulée Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman

Directrice : Mme Ghislaine ALLEAUME, directrice de recherche

Sections d'évaluation : 33, 36, 38, 40.

UMR n° 6570, intitulée Temps, espaces, langages Europe méridionale méditerranée

Directeur : M. Jean-Marie GUILLON, professeur

Sections d'évaluation : 33, 39.

UMR n° 6571, intitulée Institut de recherche sur le sud-est asiatique

Directeur : M. François ROBINNE, chargé de recherche

Sections d'évaluation : 38, 33.

UMR n° 6572, intitulée Laboratoire d'archéologie médiévale méditerranéenne

Directeur : M. Henri AMOURIC, directeur de recherche

Section d'évaluation : 32.

UMR n° 6573, intitulée Centre Camille Jullian - Archéologie méditerranéenne et africaine

Directeur : M. Dominique GARCIA, professeur

Directrice-adjointe : Mme Marie-Brigitte CARRE, chargée de recherche

Sections d'évaluation : 32, 31.

Autre établissement : EHESS PARIS

UMR n° 6574, intitulée Centre de recherche et de documentation sur l'océanie

Directeur : M. Laurent DOUSSET, maître de conférences

Sections d'évaluation : 38, 31.

UMR n° 6591, intitulée Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative

Directeur : M. Dionigi ALBERA, directeur de recherche

Section d'évaluation : 38.

Autres établissements : UNIVERSITE GRENOBLE 1, MINISTERE CULTURE ET COMMUNICATION, IRD

UMR n° 6636, intitulée Laboratoire méditerranéen de préhistoire Europe-Afrique (LAMPEA)

Directeur : M. Robert CHENORKIAN, professeur

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 31.

Établissement principal : UNIVERSITE DE LA MEDITERRANEE AIX-MARSEILLE 2

Autre établissement : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1

UMR n° 6123, intitulée Laboratoire d'économie et de sociologie du travail

Directrice : Mme Ariel MENDEZ, professeure

Section d'évaluation : 40.

Autre établissement : EFS ALPES MEDITERRANEE

UMR n° 6578, intitulée Anthropologie bioculturelle

Directeur : M. Gilles BOETSCH, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 31.

Autres établissements : EHESS PARIS, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 3

UMR n° 6579, intitulée Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille

Directeur : M. Jean-Benoît ZIMMERMANN, directeur de recherche

Section d'évaluation : 37.

Établissement principal : UNIVERSITE PAUL CEZANNE AIX-MARSEILLE 3

Autres établissements : UNIVERSITE TOULON, UNIVERSITE PAU

UMR n° 6201, intitulée Droit public comparé - Droit international et droit européen

Directeur : M. André ROUX, professeur

Section d'évaluation : 36.

#### *Délégation Rhône-Auvergne*

Établissement principal : UNIVERSITE BLAISE PASCAL CLERMONT FERRAND 2

Autre établissement : UNIVERSITE LIMOGES

UMR n° 6042, intitulée Laboratoire de géographie physique et environnementale

Directeur : M. Jean-Luc PEIRY, professeur

Directeur-adjoint : M. Philippe ALLEE, professeur

Directeur-adjoint : M. Raphael PARIS, chargé de recherche  
Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 31.

Établissement principal : UNIVERSITE D'AUVERGNE CLERMONT FERRAND 1

UMR n° 6587, intitulée Centre d'études et de recherches sur le développement international

Directeur : M. Patrick PLANE, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Gérard CHAMBAS, chargé de recherche

Section d'évaluation : 37.

**Département de rattachement : Environnement et développement durable**

*Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

Établissement principal : UNIVERSITE DE BRETAGNE OCCIDENTALE DE BREST

Autre établissement : IFREMER

UMR n° 6197, intitulée Laboratoire de microbiologie des environnements extrêmes (LM2E)

Directeur : M. Daniel PRIEUR, professeur

Directrice-adjointe : Mme Anne GODFROY, chargée de recherche

Section d'évaluation : 29.

Autre établissement : IRD

UMR n° 6539, intitulée Laboratoire des sciences de l'environnement marin - LEMAR

Directeur : M. Laurent MEMERY, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Yves-Marie PAULET, maître de conférences

Départements scientifiques secondaires : Mathématiques, physique, planète et univers ; Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 19, 20, 29.

Établissement principal : UNIVERSITE RENNES 1

UMR n° 6553, intitulée Ecosystèmes, biodiversité, évolution

Directeur : M. Jean Sébastien PIERRE, professeur

Directeur-adjoint : M. Ivan COUEE, professeur

Directeur-adjoint : M. Philippe VERNON, directeur de recherche

Départements scientifiques secondaires : Mathématiques, physique, planète et univers ; Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 20, 29.

*Délégation Centre-Poitou-Charentes*

Établissement principal : UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS TOURS

UMR n° 6035, intitulée Institut de recherche sur la biologie de l'insecte

Directeur : M. Jean-Paul MONGE, professeur

Directeur-adjoint : M. Claudio LAZZARI, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Sections d'évaluation : 29, 27.

Établissement principal : UNIVERSITE DE POITIERS

UMR n° 6046, intitulée Institut international de paléoprimatologie, paléontologie humaine : évolution et paléoenvironnements

Directeur : M. Jean-Jacques JAEGER, professeur

Directeur-adjoint : M. Patrick VIGNAUD, maître de conférences

Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Section d'évaluation : 29.

UMR n° 6556, intitulée Ecologie, évolution, symbiose

Directeur : M. Didier BOUCHON, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Section d'évaluation : 29.

*Délégation Provence et Corse*

Établissement principal : UNIVERSITE PAUL CEZANNE AIX-MARSEILLE 3

Autres établissements : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1, UNIVERSITE AVIGNON, IRD

UMR n° 6116, intitulée Institut méditerranéen d'écologie et de paléocéologie

Directeur : M. Thierry TATONI, professeur

Départements scientifiques secondaires : Sciences du vivant ; Sciences humaines et sociales

Sections d'évaluation : 20, 29, 31.

Établissement principal : UNIVERSITE DE LA MEDITERRANEE AIX-MARSEILLE 2

Autre établissement : CEA

UMR n° 6191, intitulée Biologie végétale et microbiologie environnementales

Directeur : M. Thierry HEULIN, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 28, 29.

UMR n° 6540, intitulée Diversité, évolution et écologie fonctionnelle marine

Directeur : M. Jean-Pierre FERAR, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 29, 26, 20.

*Délégation Rhône-Auvergne*

Établissement principal : UNIVERSITE BLAISE PASCAL CLERMONT FERRAND 2

UMR n° 6023, intitulée Microorganismes : génome et environnement

Directeur : M. Christian AMBLARD, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Pierre PEYRET, professeur

Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 20, 23.

**Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie**

*Délégation Aquitaine-Limousin*

Établissement principal : UNIVERSITE DE LIMOGES

UMR n° 6172, intitulée XLIM

Directeur : M. Dominique CROS, professeur

Directeur : M. Thierry MONEDIERE, professeur

Directeur-adjoint : M. Moulay BARKATOU, professeur

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Sections d'évaluation : 8, 1, 7, 10.

*Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

Établissement principal : UNIVERSITE RENNES 1

Autres établissements : INSA RENNES, INRIA, ENS CACHAN

UMR n° 6074, intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires

Directeur : M. Patrick BOUTHEMY, directeur de recherche

Section d'évaluation : 7.

Autres établissements : ECOLE NAT SCIENCES APPLIQUÉES TECHNOLOGIES, INSA RENNES, ENST BRETAGNE, ENI BREST

UMR n° 6082, intitulée Fonctions optiques pour les télécommunications

Directeur : M. Jean-Claude SIMON, professeur

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Sections d'évaluation : 8, 4.

Autres établissements : INSA RENNES, SUPELEC GIF-SUR-YVETTE

UMR n° 6164, intitulée Institut d'électronique et de télécommunications de Rennes

Directeur : M. Daniel THOUROUDE, professeur

Sections d'évaluation : 8, 7.

Établissement principal : UNIVERSITE NANTES

Autres établissements : ENITIAA NANTES, ENSTIM NANTES

UMR n° 6144, intitulée Laboratoire de recherche en génie des procédés - environnement - agroalimentaire

Directeur : M. Jack LEGRAND, professeur

Section d'évaluation : 10.

UMR n° 6607, intitulée Laboratoire de thermocinétique de Nantes

Directeur : M. Didier DELAUNAY, directeur de recherche

Section d'évaluation : 10.

Établissement principal : ECOLE CENTRALE NANTES

Autre établissement : UNIVERSITE NANTES

UMR n° 6183, intitulée Institut de recherches en génie civil et mécanique

Directeur : M. Arnaud POITOU, professeur

Section d'évaluation : 9.

Autres établissements : ENSTIM NANTES, UNIVERSITE NANTES

UMR n° 6597, intitulée Institut de recherche en communications et cybernétique de Nantes

Directeur : M. Michel MALABRE, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Sections d'évaluation : 7, 9, 27.

UMR n° 6598, intitulée Laboratoire de mécanique des fluides

Directeur : M. Alain CLEMENT, ingénieur de recherche

Sections d'évaluation : 10, 20.

Établissement principal : UNIVERSITE DU MAINE LE MANS

UMR n° 6613, intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Maine

Directeur : M. Yves AUREGAN, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Rachid EL GUERJOUA, professeur

Section d'évaluation : 9.

#### *Délégation Centre-Est*

Établissement principal : UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE BESANCON

Autres établissements : UNIVERSITE TECH. BELFORT-MONTBELIARD, EC. NAT. SUP. MECA. MICROTECH. BESANCON

UMR n° 6174, intitulée Franche-Comté électronique mécanique thermique et optique - Sciences et technologies

Directeur : M. Michel DE LABACHELERIE, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Philippe PICART, professeur

Sections d'évaluation : 8, 9, 10, 7.

#### *Délégation Centre-Poitou-Charentes*

Établissement principal : UNIVERSITE D'ORLEANS

UMR n° 6606, intitulée Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés

Directeur : M. Jean-Michel POUVESLE, directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Chantal LEBORGNE, professeure

Section d'évaluation : 10.

Établissement principal : ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE MECANIQUE ET D'AEROTECHNIQUE DE POITIERS

Autre établissement : UNIVERSITE POITIERS

UMR n° 6608, intitulée Laboratoire d'études thermiques

Directeur : M. Denis LEMONNIER, chargé de recherche

Section d'évaluation : 10.

Autre établissement : UNIVERSITE POITIERS

UMR n° 6617, intitulée Laboratoire de Mécanique et de Physique des Matériaux

Directrice : Mme Marie-Christine LAFARIE-FRENOT, professeure

Section d'évaluation : 9.

Établissement principal : UNIVERSITE DE POITIERS

Autre établissement : ENSMA POITIERS

UMR n° 6609, intitulée Laboratoire d'études aérodynamiques

Directeur : M. Yves GERVAIS, professeur

Sections d'évaluation : 10, 9.

UMR n° 6610, intitulée Laboratoire de mécanique des solides

Directeur : M. Olivier BONNEAU, professeur

Section d'évaluation : 9.

#### *Délégation Côte d'Azur*

Établissement principal : UNIVERSITE DE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

UMR n° 6071, intitulée Laboratoire d'électronique antennes et télécommunications

Directeur : M. Christian PICHOT DU MEZERAY, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Section d'évaluation : 8.

Établissement principal : OBSERVATOIRE DE LA COTE D'AZUR

Autre établissement : UNIVERSITE DE NICE

UMR n° 6162, intitulée Astrophysique relativiste, théories, expériences, métrologie, instrumentation, signaux

Directrice : Mme Catherine MAN, directrice de recherche  
Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Sections d'évaluation : 8, 17, 4.

*Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie*

Établissement principal : UNIVERSITE DE TECHNOLOGIE DE COMPIEGNE

UMR n° 6599, intitulée Heuristique et diagnostic des systèmes complexes

Directeur : M. Ali CHARARA, professeur

Section d'évaluation : 7.

UMR n° 6600, intitulée Biomécanique et bioingénierie

Directrice : Mme Marie-Christine HO BA THO, professeure

Sections d'évaluation : 10, 30, 9.

*Délégation Normandie*

Établissement principal : UNIVERSITE DE CAEN BASSE-NORMANDIE

Autre établissement : ENSI CAEN - INST. SC. MATIERE RAYON

UMR n° 6072, intitulée Groupe de recherche en informatique, image, automatique et instrumentation de Caen

Directeur : M. Etienne GRANDJEAN, professeur

Directeur-adjoint : M. Mohammed M'SAAD, professeur

Sections d'évaluation : 7, 8, 34.

Établissement principal : UNIVERSITE DE HAUTE-NORMANDIE ROUEN

Autre établissement : INSA ROUEN

UMR n° 6614, intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie

Directeur : M. Abdelkrim BOUKHALFA, professeur

Sections d'évaluation : 10, 8.

*Délégation Provence et Corse*

Établissement principal : UNIVERSITE PAUL CEZANNE AIX-MARSEILLE 3

Autres établissements : CENTRALE MARSEILLE, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1

UMR n° 6133, intitulée Institut Fresnel Marseille

Directeur : M. Hugues GIOVANNINI, professeur

Sections d'évaluation : 8, 7.

Autres établissements : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 2, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1, ENSAM AIX EN PROVENCE, CENTRALE MARSEILLE

UMR n° 6168, intitulée Laboratoire des sciences de l'information et des systèmes

Directeur : M. Norbert GIAMBIASI, professeur

Section d'évaluation : 7.

Autres établissements : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 2, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1, CENTRALE MARSEILLE

UMR n° 6181, intitulée Laboratoire de mécanique, modélisation et procédés propres

Directeur : M. Patrick BONTOUX, directeur de recherche

Départements scientifiques secondaires : Mathématiques, physique, planète et univers ; Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 10, 1.

Établissement principal : UNIVERSITE DE CORSE PASCAL PAOLI

UMR n° 6134, intitulée Systèmes physiques de l'environnement

Directeur : M. Jacques-Henri BALBI, professeur

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Sections d'évaluation : 10, 9, 7, 16, 29.

Établissement principal : UNIVERSITE DE LA MEDITERRANEE AIX-MARSEILLE 2

Autre établissement : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 1

UMR n° 6166, intitulée Laboratoire d'informatique fondamentale de Marseille

Directeur : M. François DENIS, professeur

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Sections d'évaluation : 7, 34.

UMR n° 6182, intitulée Laboratoire lasers, plasmas et procédés photoniques

Directeur : M. Marc SENTIS, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 10, 8.

UMR n° 6612, intitulée Centre de résonance magnétique biologique et médicale

Directeur : M. Patrick COZZONE, professeur des universités - praticien hospitalier

Directrice-adjointe : Mme Monique BERNARD, directrice de recherche

Département scientifique secondaire : Sciences du vivant

Section d'évaluation : 30

Établissement principal : UNIVERSITE PROVENCE AIX-MARSEILLE 1

Autres établissements : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 2, UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 3, CENTRALE MARSEILLE

UMR n° 6594, intitulée Institut de recherche sur les phénomènes hors équilibre

Directeur : M. Michel PROVANSAL, professeur

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Sections d'évaluation : 10, 5, 19, 30

Autre établissement : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE 2

UMR n° 6595, intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels

Directeur : M. Lounes TADRIST, professeur

Directrice-adjointe : Mlle Elisabeth GUZZELLI, directrice de recherche

Section d'évaluation : 10

UMR n° 6633, intitulée Physique des interactions ioniques et moléculaires

Directeur : M. Roland STAMM, professeur

Directeur-adjoint : M. Jean-Marc LAYET, professeur

Départements scientifiques secondaires : Mathématiques, physique, planète et univers ; Chimie  
Sections d'évaluation : 4, 13, 10

*Délégation Rhône-Auvergne*

Établissement principal : UNIVERSITE BLAISE PASCAL CLERMONT FERRAND 2

Autres établissements : UNIVERSITE CLERMONT FERRAND 1, INST. FR. MECA. AVANCEE CLERMONT-FERRAND

UMR n° 6158, intitulée Laboratoire d'Informatique, de modélisation et d'optimisation des systèmes

Directeur : M. Alain QUILLIOT, professeur

Directeur-adjoint : M. Philippe MAHEY, professeur

Section d'évaluation : 7

UMR n° 6602, intitulée Laboratoire des sciences et matériaux pour l'électronique et d'automatique

Directeur : M. Michel DHOME, directeur de recherche

Directrice-adjointe : Mme Evelyne GIL, professeure

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Sections d'évaluation : 7, 8

Art. 3. - Le mandat des directeurs, directeurs-adjoints mentionnés aux articles 1, 2 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée de quatre ans.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 novembre 2007.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Unités de recherche – RMLR : 2721**

**Décision n° 07A008DSI du 23 novembre 2007 portant renouvellement des unités de recherche associées**

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 ; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ; avis émis par le ou les directeurs de départements scientifiques concernés ; accord des partenaires.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont renouvelées pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et sous réserve de la conclusion des conventions mentionnées à l'article 17 du décret du 24 novembre 1982 susvisé, les unités de recherche associées suivantes :

**Département de rattachement : Sciences du vivant**

*Délégation Ile-de-France Sud*

Partenaire : CEA

URA n° 2096, intitulée Systèmes membranaires, photobiologie, stress et détoxication

Directeur : M. Marc LE MAIRE, directeur de recherche  
Directeur-adjoint : M. Francis HARAUX, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation : 23, 21, 16.

URA n° 2210, intitulée Maladies neurodégénératives : mécanismes, thérapeutiques et imagerie

Directeur : M. Philippe HANTRAYE, directeur de recherche

Directeur-adjoint : M. Emmanuel BROUILLET, directeur de recherche

Départements scientifiques secondaires : Chimie ; Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie

Section d'évaluation : 30.

*Délégation Paris Michel-Ange*

Partenaire : INSTITUT PASTEUR

URA n° 2171, intitulée Génétique des génomes

Directeur : M. Bernard DUJON, professeur

Sections d'évaluation : 22, 2, 21.

URA n° 2172, intitulée Unité de génétique et biochimie des microorganismes

Directeur : M. Anthony PUGSLEY, professeur

Section d'évaluation : 22.

URA n° 2182, intitulée Gènes, synapses et cognition

Directeur : M. Pierre-Marie LLEDO, directeur de recherche

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Sections d'évaluation : 25, 24.

URA n° 2185, intitulée Biologie structurale et agents infectieux

Directrice : Mme Muriel DELEPIERRE, directrice de recherche

Département scientifique secondaire : Chimie

Sections d'évaluation : 21, 16.

**Département de rattachement : Chimie**

*Délégation Paris Michel-Ange*

Partenaire : INSTITUT PASTEUR

URA n° 2128, intitulée Unité de chimie organique

Directrice : Mlle Sylvie POCHE, directrice de recherche

Section d'évaluation : 16.

Art. 2. - Le mandat des directeurs, directeur-adjoints mentionnés à l'article 1 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée de quatre ans.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 novembre 2007.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Unités de recherche – RMLR : 2721**

**Décision n° 07A009DSI du 23 novembre 2007 portant création des équipes de recherche labellisées**

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 ; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; avis émis par le directeur du département scientifique Sciences du vivant.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont créées pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les équipes de recherche labellisées suivantes :

**Département de rattachement : Sciences du vivant**

*Délégation Alpes*

ERL n° 3148, intitulée Dynamique des systèmes d'adhérence et différenciation

Directrice : Mme Corinne ALBIGES-RIZO, chargée de recherche

Section d'évaluation : 23

*Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

ERL n° 3147, intitulée Cardiopathies et mort subite

Directeur : M. Flavien CHARPENTIER, chargé de recherche

Section d'évaluation : 25

Art. 2. - Le mandat des directeurs nommés à l'article 1 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée de quatre ans.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 novembre 2007.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Formations de recherche en évolution (FRE) - RMLR : 2723**

**Décision n° 07A005DSI du 23 novembre 2007 portant création et renouvellement des formations de recherche en évolution**

Direction des systèmes d'information

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 050043DAJ du 10-10-2005 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 ; avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; avis émis par le comité scientifique ou le comité d'évaluation et le conseil de laboratoire de chacune des formations, lorsqu'ils existent ; avis émis par le ou les directeurs de départements scientifiques concernés.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont créées pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les formations de recherche en évolution suivantes :

**Département de rattachement : Mathématiques, physique, planète et univers**

*Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

FRE n° 2988, intitulée Laboratoire des propriétés optiques des matériaux et applications

Responsable : M. André MONTEIL, professeur

Section d'évaluation : 4

FRE n° 3117, intitulée Laboratoire de magnétisme de Bretagne

Responsable : M. Bruno ROUVELLOU, professeur

Section d'évaluation : 6

*Délégation Centre-Est*

FRE n° 3111, intitulée Equations aux dérivées partielles et physique mathématique

Responsable : M. Jacques ALEV, professeur

Section d'évaluation : 1.

*Délégation Centre-Poitou-Charentes*

FRE n° 3114, intitulée Hydrogéologie, argiles, sols et altérations

Responsable : M. Alain MEUNIER, professeur

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 20.

**Département de rattachement : Sciences du vivant**

*Délégation Centre-Poitou-Charentes*

FRE n° 3091, intitulée Physiologie moléculaire du transport des sucres chez les végétaux

Responsable : M. Rémi LEMOINE, directeur de recherche

Section d'évaluation : 28.

*Délégation Côte d'Azur*

FRE n° 3086, intitulée Instabilité génétique : maladies rares et cancers

Responsable : Mme Véronique PAQUIS-FLUCKLINGER, professeure des universités - praticien hospitalier

Sections d'évaluation : 22, 30.

FRE n° 3093, intitulée Transport ionique : aspects normaux et pathologiques

Responsable : M. Laurent COUNILLON, professeur

Section d'évaluation : 25.

FRE n° 3094, intitulée Biologie et physiopathologie des systèmes intégrés

Responsable : M. Franck DELAUNAY, professeur

Sections d'évaluation : 25, 23, 24.

*Délégation Provence et Corse*

FRE n° 3083, intitulée Interactions et modulateurs de réponses.

Responsable : Mme Françoise GUERLESQUIN, directrice de recherche

Section d'évaluation : 21.

*Délégation Rhône-Auvergne*

FRE n° 3075, intitulée Interactions neurovasculaires

Responsable : M. Jean-Louis SAUMET, professeur des universités - praticien hospitalier

Section d'évaluation : 25.

**Département de rattachement : Chimie***Délégation Normandie*

FRE n° 3101, intitulée Polymères, biopolymères, surfaces

Responsable : M. Guy JUNTER, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 16, 11.

*Délégation Paris A*

FRE n° 3084, intitulée Complex Fluids Laboratory

Responsable : M. Jean-Christophe CASTAING, ingénieur

Département scientifique secondaire : Mathématiques, physique, planète et univers

Section d'évaluation : 11.

*Délégation Rhône-Auvergne*

FRE n° 3099, intitulée Thermodynamique des solutions et des polymères

Responsable : M. Agilio PADUA, professeur

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 13.

**Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie***Délégation Normandie*

FRE n° 3102, intitulée Laboratoire d'ondes et milieux complexes

Responsable : M. Innocent MUTABAZI, professeur

Sections d'évaluation : 10, 9.

*Délégation Rhône-Auvergne*

FRE n° 3120, intitulée Laboratoire arc électrique et plasmas thermiques

Responsable : M. Pascal ANDRE, professeur

Section d'évaluation : 10.

**Département de rattachement : Sciences humaines et sociales***Délégation Normandie*

FRE n° 3119, intitulée Centre Michel de Boüard - Centre de recherches archéologiques et historiques médiévales

Responsable : M. Pierre BAUDUIN, maître de conférences

Section d'évaluation : 32.

Art. 2. - Sont créées pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les formations de recherche en évolution suivantes :

**Département de rattachement : Sciences humaines et sociales***Délégation Bretagne et Pays de la Loire*

FRE n° 3055, intitulée Centre de recherche bretonne et celtique

Responsable : M. Jean-François SIMON, professeur

Sections d'évaluation : 33, 32, 38.

**Département de rattachement : Sciences du vivant***Délégation Centre-Poitou-Charentes*

FRE n° 3092, intitulée Physiologie des cellules cardiaques et vasculaires

Responsable : M. Pierre COSNAY, professeur des universités - praticien hospitalier

Section d'évaluation : 25.

*Délégation Ile-de-France Est*

FRE n° 3087, intitulée Centre de recherche et d'applications sur les thérapies géniques

Responsable : M. Daniel SCHERMAN, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 22, 30.

*Délégation Normandie*

FRE n° 3090, intitulée Glycobiologie et transports chez les végétaux

Responsable : M. Patrice LEROUGE, professeur

Département scientifique secondaire : Environnement et développement durable

Section d'évaluation : 28.

Art. 3. - Sont renouvelées pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les formations de recherche en évolution suivantes :

**Département de rattachement : Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie***Délégation Centre-Est*

FRE n° 2848, intitulée Institut Charles DELAUNAY

Responsable : M. Jacques DUCHENE, professeur

Sections d'évaluation : 7, 8, 9.

**Département de rattachement : Sciences du vivant***Délégation Ile-de-France Est*

FRE n° 2937, intitulée Génétique moléculaire et intégration des fonctions cellulaires

Responsable : M. François DAUTRY, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 22, 23.

FRE n° 2944, intitulée Epigénétique et cancer

Responsable : Mme Annick HAREL-BELLAN, directeur de recherche

Sections d'évaluation : 22, 24.

FRE n° 2939, intitulée Stabilité génétique et oncogénèse

Responsable : M. Filippo ROSSELLI, directeur de recherche

Section d'évaluation : 22.

*Délégation Nord-Pas de Calais et Picardie*

FRE n° 2933, intitulée Laboratoire de neurobiologie des annélides

Responsable : M. Michel SALZET, professeur

Section d'évaluation : 26.

*Délégation Paris A*

FRE n° 2987, intitulée Laboratoire de psychologie et neurosciences cognitives

Responsable : M. Henri COHEN, professeur associé

Sections d'évaluation : 27, 34.

Art. 4. - Sont renouvelées pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les formations de recherche en évolution suivantes :

**Département de rattachement : Chimie**

*Délégation Alsace*

FRE n° 3026, intitulée Nanomatériaux pour les systèmes sous sollicitations extrêmes

Responsable : M. Denis SPITZER, contrat personnel scientifique

Section d'évaluation : 15

*Délégation Rhône-Auvergne*

FRE n° 2911, intitulée Laboratoire polymères et matériaux avancés

Responsable : M. Ludovic ODONI, directeur

Section d'évaluation : 11

**Département de rattachement : Sciences du vivant**

*Délégation Normandie*

FRE n° 2735, intitulée Neuropsychopharmacologie expérimentale

Responsable : M. Jean-Jacques BONNET, professeur

Section d'évaluation : 30

Art. 5. - Le mandat des responsables aux articles 1, 3 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée de deux ans.

Art. 6 - Le mandat des responsables aux articles 2, 4 prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour une durée d'un an.

Art. 7 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 23 novembre 2007.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Unités de service – RMLR : 2741**

**Décision n° 070026SCVI du 21 décembre 2007 portant renouvellement de l'UPS n° 44 - Transgénèse et archivage d'animaux modèles (TAAM)**

Sciences du vivant

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 030033SCVI du 24-12-2003 ; DEC. n° 070019SCVI du 05-11-2007 ; sur proposition du directeur du département SDV.

Art. 1<sup>er</sup>. - Est renouvelée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'unité propre de service (UPS) n° 44, intitulée « Transgénèse et archivage d'animaux modèles (TAAM) ».

Art. 2. - M. Yann HERAULT, directeur de recherche au CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de directeur de cette unité, pour une durée de quatre ans, à compter de cette même date.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2007.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Unités de service – RMLR : 2741**

**Décision n° 070031SCVI du 18 décembre 2007 modifiant la décision n° 040020SCVI du 1<sup>er</sup> juin 2004 portant renouvellement de l'UPS n° 846 - Station de primatologie**

Sciences du vivant

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 31/90 du 09-02-1990 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 040020SCVI du 01-06-2004 ; sur proposition du directeur du département scientifique Sciences du vivant.

**Art. 1<sup>er</sup>. – Modification de la décision n° 040020SCVI du 1<sup>er</sup> juin 2004**

Par dérogation à la décision n° 159/87 du 2 décembre 1987, la décision n° 040020SCVI du 1<sup>er</sup> juin 2004 susvisée est modifiée en ses articles premier et second comme suit : « L'unité propre de service (UPS n° 846) est renouvelée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2004 et jusqu'au 31 décembre 2007 ».

Le mandat confié à M. Guy DUBREUIL est ramené à la même période.

**Art. 2. – Renouvellement de l'unité**

L'UPS n° 846 intitulée « Station de primatologie » est renouvelée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Cette unité est rattachée à :

- Département scientifique de rattachement : Sciences du vivant
- Département scientifique secondaire : Sciences humaines et sociales
- Délégation : Provence et Corse
- Section : 27

Cette unité a pour mission la production de primates du genre papio (babouins) et l'étude de la physiologie de la reproduction, du comportement, de la nutrition et de la pathologie de ces primates.

**Art. 3. – Affectation des moyens**

Pendant la période mentionnée à l'article 2, le CNRS attribue des moyens tant en personnel qu'en crédits à l'unité selon les dispositions prévues par les textes qui le régissent.

**Art. 4. - Direction de l'unité**

M. Guy DUBREUIL, ingénieur de recherche au CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'UPS n° 846 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et pour la durée de l'unité.

**Art. 5. - Locaux**

L'unité propre de service dispose de locaux sis CD 56, 13790 ROUSSET, appartenant au CNRS.

**Art. 6. - Hygiène et sécurité**

Le directeur veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au CNRS.

**Art. 7. - Conseil de laboratoire**

Un conseil de laboratoire est mis en place conformément aux dispositions de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Art. 8. - Comité d'orientation et de surveillance**

L'unité propre de service est dotée d'un comité d'orientation et de surveillance selon les dispositions prévues par la décision du 9 février 1990 susvisée.

**Art. 9. - Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2007.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Art. 6. - Conseil de laboratoire**

Un conseil de laboratoire est mis en place conformément aux dispositions de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

**Art. 7. - Comité d'orientation et de surveillance**

L'unité propre de service est dotée d'un comité d'orientation et de surveillance selon les dispositions prévues par la décision du 9 février 1990 susvisée.

**Art. 8. - Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 18 décembre 2007.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Unités de service – RMLR : 2741**

**Décision n° 070028SCVI du 18 décembre 2007 portant création de l'UPS n° 3156 - Centre de neurochimie**  
Sciences du vivant

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 31/90 du 09-02-1990 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; DEC. n° 050099DAJ du 10-10-2005 ; sur proposition du directeur du département scientifique Sciences du vivant.

**Art. 1<sup>er</sup>. – Création**

L'UPS n° 3156 intitulée « Centre de neurochimie » est créée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Cette unité est rattachée à :

- Département scientifique de rattachement : Sciences du vivant
- Délégation : Alsace
- Section : 25

Cette unité a pour mission la gestion des crédits d'infrastructure du bâtiment et de deux plateformes localisées dans le Centre de neurochimie, à Strasbourg.

**Art. 2. - Affectation des moyens**

Pendant la période mentionnée à l'article 1, le CNRS attribue des moyens tant en personnel qu'en crédits à l'unité selon les dispositions prévues par les textes qui le régissent.

**Art. 3. - Direction de l'unité**

M. Paul PEVET, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UPS n° 3156 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 et pour la durée de l'unité.

**Art. 4. - Locaux**

L'unité propre de service dispose de locaux sis 5 rue Blaise Pascal, 67084 Strasbourg, appartenant au CNRS.

**Art. 5. - Hygiène et sécurité**

Le directeur veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au CNRS.

**Unités de service – RMLR : 2741**

**Décision n° 070156DAJ du 14 décembre 2007 portant renouvellement de l'UPS n° 1564 - CNRS Formation Entreprises**

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 31-90 du 09-02-1990 ; DEC. n° 040001DAE du 01-01-2004 ; DEC. n° 060256DAJ du 17-07-2006.

Art. 1<sup>er</sup>. – L'unité propre de service n° 1564 intitulée « CNRS Formation Entreprises » est renouvelée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Cette unité est rattachée à la Direction de la politique industrielle.

Art. 2. – M. Michel CHARLES, ingénieur de recherche au CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'unité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 14 décembre 2007.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

## Relations et échanges avec l'extérieur

### Groupements d'intérêt public (GIP) – RMLR : 303

#### **Décret n° 2007-1804 du 20 décembre 2007 relatif aux groupements d'intérêt public pour le développement de l'administration électronique**

Budget, comptes publics et fonction publique – NOR : BCFJ0765621D - JO du 22-12-2007, p. 20896, texte n° 48

Vu code de la recherche, not. art. L. 341-1 à L. 341-4 ; L. n° 2004-1343 du 09-12-2004, not. II de l'art. 3 ; D. n° 53-707 du 09-08-1953 mod. ; D. n° 55-733 du 26-05-1955 mod. ; D. n° 62-1587 du 29-12-1962 mod.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les groupements d'intérêt public constitués en vue de favoriser l'utilisation des technologies de l'information, de développer l'administration électronique ou de gérer des équipements d'intérêt commun dans ce domaine font l'objet d'une convention constitutive conclue entre les personnes morales membres du groupement.

La convention constitutive précise notamment l'objet du groupement, les règles selon lesquelles les membres contribuent aux charges du groupement, sa dénomination, sa durée, son siège social, l'identité de ses membres, leurs droits et obligations, ainsi que les règles d'organisation, de gestion et de fonctionnement du groupement et le statut des personnels recrutés par le groupement. Elle précise également les règles applicables à la passation des marchés du groupement.

Art. 2. - La convention constitutive du groupement et ses annexes sont soumises à l'approbation par arrêté du préfet du département dans lequel le groupement a son siège. Toutefois, la convention constitutive est approuvée par le ministre compétent au regard de l'objet du groupement lorsque celui-ci a un caractère national.

Les modifications et la prorogation éventuelles de la convention constitutive font l'objet d'une procédure identique à son approbation.

Art. 3. - Le groupement est doté de la personnalité morale à compter de la publication de l'acte portant approbation de la convention constitutive, accompagné d'extraits de la convention, au *Journal officiel* de la République française.

La publication fait notamment mention :

- de la dénomination et de l'objet du groupement ;
- de l'identité de ses membres fondateurs ;
- du siège social ;
- de la durée de la convention et de la délimitation de la zone géographique couverte par le groupement d'intérêt public.

Les modifications éventuelles de la convention constitutive ainsi que la décision d'approbation de ces modifications sont publiées dans les mêmes conditions.

La convention constitutive ainsi que ses modifications sont, en outre, mises à la disposition du public sous forme électronique.

Art. 4. - L'autorité administrative chargée d'approuver la convention constitutive du groupement désigne un commissaire du Gouvernement chargé de contrôler l'activité et la gestion du groupement.

Le commissaire du Gouvernement, ou, en cas d'empêchement, son représentant, assiste avec voix consultative aux séances de toutes les instances délibératives et d'administration du groupement. Il peut demander, dans un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle il en a connaissance, une nouvelle délibération concernant les décisions non conformes à l'objet du groupement ou susceptibles de mettre en jeu son existence. La demande suspend ces décisions.

Art. 5. - Lorsqu'ils comprennent l'Etat ou un établissement, une entreprise, un organisme soumis au contrôle économique et financier de l'Etat, ou au contrôle financier de l'Etat, les groupements constitués dans le cadre du présent décret sont soumis au contrôle économique et financier défini par le titre II du décret du 26 mai 1955 susvisé et, le cas échéant, par le décret du 9 août 1953 susvisé. L'autorité chargée du contrôle économique et financier du groupement est désignée par arrêté du ministre chargé du budget.

Art. 6. - La comptabilité du groupement est tenue selon les dispositions prévues par sa convention constitutive.

Toutefois, lorsque le groupement est exclusivement constitué de personnes morales de droit public, les dispositions du décret du 29 décembre 1962 susvisé lui sont applicables. Dans ce cas, l'agent comptable du groupement est nommé par arrêté du ministre chargé du budget. Il assiste aux réunions des instances délibératives du groupement avec voix consultative.

Art. 7. - Le personnel du groupement est constitué des personnes mises à sa disposition par ses membres. Dans les cas où les besoins ne peuvent être assurés par cette voie, le groupement peut recourir à des personnels propres directement recrutés par lui.

Art. 8. - Le groupement produit chaque année un rapport sur son activité et sa gestion, qui est présenté à l'assemblée du groupement. Ce rapport, accompagné, le cas échéant, des observations du commissaire du Gouvernement, est rendu public, notamment par voie électronique.

Art. 9. - La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 décembre 2007.

François FILLON

Par le Premier ministre :

Le ministre du budget, des comptes publics  
et de la fonction publique,  
Eric WOERTH

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer  
et des collectivités territoriales,  
Michèle ALLIOT-MARIE

### Groupements d'intérêt public (GIP) – RMLR : 303

#### **Avis relatif aux décisions portant approbation de l'avenant n° 4 à la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public (GIP « CIERA »)**

Enseignement supérieur et recherche – NOR :  
ESRS0769967V - JO du 16-12-2007, p. 20341, texte n° 89

Par décisions de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 3 octobre 2007 et du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique en date du 24 octobre 2007, l'avenant n° 4 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public dénommé « Centre d'études et de recherches sur l'Allemagne » dit « CIERA » est approuvé.

La convention constitutive modifiée peut être consultée par toute personne intéressée au siège du groupement et auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Extrait de l'avenant n° 4

#### *Membres du groupement*

La liste des membres est complétée comme suit :  
Université Paris-I - Panthéon-Sorbonne.

## Les personnels du CNRS

### Liberté d'opinion - Non-discrimination - RMLR : 5231

#### Arrêté du 24 décembre 2007 pris en application de l'article R. 313-13 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

Enseignement supérieur et recherche - NOR : ESRR0771063A - JO du 03-01-2008, p. 225, texte n° 23

Vu directive n° 2005/71/CE du 12-10-2005, not. art. 5 et 6 ; code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, not. art. L. 313-8 et R. 313-11 et suivants.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont agréées de plein droit et sans condition de durée les personnes morales suivantes :

I. - Les établissements publics à caractère scientifique et technologique créés en application de l'article L. 321-1 du code de la recherche :

- les établissements publics à caractère industriel et commercial mentionnés au livre III du même code ;
- les groupements d'intérêt public créés en application des articles L. 341-1 à L. 341-4, ou L. 344-1 du même code ;
- les établissements publics de coopération scientifique créés en application de l'article L. 344-4 du même code ainsi que leurs membres fondateurs ;
- les fondations de coopération scientifique créées en application de l'article L. 344-11 du même code.

II. - Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel créés en application des articles L. 711-1 et L. 711-2 du code de l'éducation, les établissements d'enseignement supérieur qui leur sont rattachés en application de l'article L. 719-10 du même code :

- les groupements d'intérêt public créés en application de l'article L. 719-11 du même code ;
- les établissements d'enseignement supérieur à caractère administratif placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur créés en application de l'article L. 741-1 du code de l'éducation ;
- les établissements d'enseignement supérieur spécialisés créés en application des articles L. 751-1 et suivants du code de l'éducation ;
- les établissements habilités à délivrer le titre d'ingénieur en application de l'article L. 642-1 du code de l'éducation et les écoles de commerce et de gestion reconnues par l'Etat et dont le diplôme est visé par l'Etat.

Art. 2. - Sont agréés sans condition de durée, sous réserve d'avoir une mission de recherche ou d'enseignement supérieur, les établissements suivants :

- les établissements publics qui ne relèvent pas de l'article 1<sup>er</sup> ;
- les établissements reconnus d'utilité publique qui ne relèvent pas de l'article 1<sup>er</sup> ;
- les organismes créés par une convention internationale.

Les organismes ainsi agréés sont inscrits sur la liste ci-annexée.

Art. 3. - d'enseignement supérieur, autres que ceux mentionnés aux articles 1<sup>er</sup> et 2 du présent arrêté, et figurant sur la liste annexée fixée par arrêté.

Art. 4. - L'agrément prévu à l'article 3 est accordé sur demande des organismes concernés qui adressent leur demande au ministre chargé de l'enseignement supérieur ou au ministre chargé de la recherche, selon l'activité principale qu'ils exercent. Lorsque l'organisme demandeur comporte des établissements multiples, l'agrément est accordé au titre d'un ou plusieurs établissements.

Art. 5. - L'organisme fournit à l'appui de sa demande :

1° Les informations relatives à son statut juridique, à ses modalités de financement et à sa capacité à accueillir les ressortissants étrangers pour lesquels il sollicite cet agrément ainsi que les documents attestant qu'il exerce une activité en rapport avec sa mission de recherche ou d'enseignement supérieur et, le cas échéant, tous documents prouvant que l'organisme bénéficie du statut de jeune entreprise innovante ou du crédit d'impôt pour dépenses de recherche.

Lorsque l'organisme comporte des établissements multiples, le dossier de demande doit comporter une description précise des établissements pour lesquels l'agrément est demandé.

2° Une évaluation du nombre de ressortissants étrangers susceptibles d'être accueillis sous couvert de la carte de séjour temporaire mention « scientifique », pour les cinq années à venir.

Art. 6. - Le ministre compétent accuse réception du dossier complet de la demande et communique simultanément au ministre de l'intérieur une copie du dossier complet de la demande et de son accusé de réception.

Art. 7. - Le ministre de l'intérieur émet un avis qu'il transmet au ministre compétent en vertu de l'article 4 dans un délai d'un mois suivant la notification de l'accusé de réception à l'organisme demandeur.

Cet avis est réputé favorable à l'expiration de ce délai.

Art. 8. - L'agrément est accordé, sur avis favorable du ministre de l'intérieur, par le ministre mentionné à l'article 4 dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'accusé de réception à l'organisme demandeur.

Passé ce délai, l'agrément est réputé refusé. Le ministre de l'intérieur est tenu informé de la décision d'agrément rendue par le ministre mentionné à l'article 4.

Art. 9. - La demande de renouvellement d'agrément est présentée et examinée dans les mêmes conditions que celles prévues pour la demande initiale.

Cette demande est complétée par des éléments chiffrés relatifs au nombre de ressortissants étrangers déjà accueillis par l'établissement sous couvert de la carte de séjour temporaire mention « scientifique » au cours des cinq dernières années.

Cette demande est transmise au ministre mentionné à l'article 4 trois mois au moins avant la date d'expiration de l'agrément.

Art. 10. - L'agrément peut être retiré par le ministre chargé de l'enseignement supérieur ou le ministre chargé de la recherche, sur proposition ou sur avis conforme du ministre de l'intérieur, après mise en demeure de l'organisme concerné dans les conditions suivantes :

- s'il apparaît que l'organisme ou l'établissement au titre duquel celui-ci est agréé ne remplit plus les conditions de statut ou d'activité qui avaient permis son agrément ;
- s'il apparaît que cet organisme ou établissement n'a pas respecté la législation du travail ;
- si un détournement des dispositions législatives et réglementaires relatives à l'entrée, au séjour et au travail des étrangers en France est constaté, tel que notamment :

1° La délivrance d'une convention d'accueil à un scientifique étranger exerçant une activité principale différente de celle pour laquelle lui a été délivrée la convention d'accueil, ou exerçant cette activité au service d'un autre organisme non agréé ;

2° La délivrance d'une convention d'accueil à un ressortissant étranger qui n'a pas les qualifications déclarées.

L'organisme qui s'est livré à un tel détournement ne peut solliciter de nouvel agrément avant un délai de trois ans suivant la décision de retrait d'agrément.

Art. 11. - Tout organisme agréé conformément aux dispositions du présent arrêté peut retirer auprès des services préfectoraux de son département de résidence une convention d'accueil dont le modèle type est annexé au présent arrêté et la délivrer au ressortissant étranger non ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse qu'il souhaite accueillir aux fins de mener des travaux de recherche ou de dispenser un enseignement de niveau universitaire.

Art. 12. - L'organisme agréé désigne un ou plusieurs représentants responsables de l'accueil du scientifique et habilités à signer la convention d'accueil. S'il est agréé au niveau d'un établissement mentionné à l'article 4, il désigne un représentant par établissement.

Art. 13. - Les organismes prévus à l'article 3, agréés avant l'entrée en vigueur du présent arrêté, peuvent délivrer des conventions d'accueil jusqu'à l'expiration de leur agrément, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2008. Ils déposent alors une demande d'agrément dans les conditions de l'article 4.

Les protocoles d'accueil en cours à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté se poursuivent jusqu'à la date prévue dans ces protocoles.

Art. 14. - L'arrêté du 19 septembre 2001 pris en application de l'article 7-8 du décret n° 46-1574 du 30 juin 1946 modifié réglementant les conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers est abrogé.

Art. 15. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 décembre 2007.

La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,  
Valérie PÉCRESSE

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer  
et des collectivités territoriales,  
Michèle ALLIOT-MARIE

Le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité  
nationale et du codéveloppement,  
Brice HORTEFEUX

## ANNEXES

### LISTE DES ORGANISMES MENTIONNÉS À L'ARTICLE 2 DE L'ARRÊTÉ AGRÉÉS SANS LIMITATION DE DURÉE

#### 1. *Au titre des établissements publics industriels et commerciaux (EPIC)*

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières.  
CIRAD : Centre de coopération internationale en  
recherche agronomique pour le développement.  
CSI : Cité des sciences et de l'industrie.  
CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment.  
France-Telecom Recherche et développement.  
IFREMER : Institut français de recherche pour l'explo-  
itation de la mer.  
IFP : Institut français du pétrole.  
INERIS : Institut national de l'environnement industriel  
et des risques.  
IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.  
Laboratoire national de métrologie et d'essais.  
ONERA : Office national d'études et de recherches  
aérospatiales.

#### 2. *Au titre des établissements publics administratifs*

Académie des technologies.  
Agence de la biomédecine.  
Agence du médicament.  
Agence française de sécurité sanitaire de l'environne-  
ment et du travail.  
Agence nationale des fréquences.  
AFSSA : Agence française de sécurité sanitaire des  
aliments.  
BNF : Bibliothèque nationale de France.  
CEE : Centre d'étude de l'emploi.  
Centre international d'études supérieures en sciences  
agronomiques (Montpellier Sup Agro).

CNDP : Centre national de la documentation pédagogique.

CNED : Centre national d'enseignement à distance.

Centre national des arts plastiques.

CEREQ : Centre d'études et de recherches sur les qualifications.

Établissement français du sang.

Établissement public de la porte Dorée-Cité nationale de l'histoire de l'immigration.

Établissement public du musée du quai Branly.

INRP : Institut national de recherche pédagogique.

IGN : Institut géographique national.

IFEN : Institut français de l'environnement.

Institut des hautes études pour la science et la technologie.

INJEP : Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Institut national de recherches archéologiques préventives.

Météo-France.

Musée de l'air et de l'espace.

Musée de la marine.

### 3. Au titre des établissements reconnus d'utilité publique

ACTA : Association de coordination technique agricole.

ARMINES : Association de recherche des écoles des mines.

CEPH : Fondation Jean-Dausset, centre d'étude du polymorphisme humain.

CEPII : Centre d'études prospectives et d'informations internationales.

CIFEG : Centre international pour la formation et les échanges géologiques.

Collège international de philosophie.

Fondation Alliance Biosécurité.

Fondation Arthritis.

Fondation Arts et Métiers.

Fondation Cgenial.

Fondation bâtiment énergie.

Fondation Coeur et artères.

Fondation de la Banque de France pour la recherche en économie monétaire, financière et bancaire.

Fondation de l'Avenir pour la recherche médicale appliquée.

Fondation de l'Ecole normale supérieure.

Fondation de l'Ecole polytechnique.

Fondation de l'industrie à l'Ecole nationale supérieure d'électricité et de mécanique de Nancy.

Fondation de l'Institut français de mécanique avancée.

Fondation de la métallurgie et de l'industrie des mines françaises à l'Ecole nationale supérieure de la métallurgie et de l'industrie des mines de Nancy.

Fondation de recherche pour l'aéronautique et l'espace.

Fondation de recherche pour le développement durable et les relations internationales.

Fondation de recherche pour l'hypertension artérielle.

Fondation des industries minérales, minières et métallurgiques françaises à l'Ecole des mines de Paris.

Fondation des Treilles.

Fondation Ecole polytechnique féminine.

Fondation ELA.

Fondation Edmond de Rothschild pour le développement de la recherche scientifique.

Fondation Fourmentin Guilbert.

Fondation française pour la recherche sur l'épilepsie.

Fondation Fyssen.

Fondation Garches.

Fondation Gustave Roussy.

Fondation HEC.

Fondation Innabiosanté.

Fondation INSEAD (Institution européenne d'administration des affaires).

Fondation Institut du cerveau et de la moelle épinière.

Fondation Institut Europlace de finance.

Fondation Jérôme Lejeune.

Fondation Josette Day-Solvay.

Fondation Léon M'Ba.

Fondation MAIF.

Fondation Marcel Mérieux.

Fondation Motrice.

Fondation pour l'agriculture et la ruralité dans le monde (FARM).

Fondation pour la prospective et l'innovation.

Fondation pour la recherche médicale.

Fondation pour la science.

Fondation pour l'Ecole nationale supérieure de chimie de Mulhouse.

Fondation pour les études de défense.

Fondation pour une culture de sécurité industrielle.

Fondation René Touraine pour la recherche en dermatologie.

Fondation Rhône-Alpes Futur.

Fondation Saint-Cyr.

Fondation Sansouire.

Fondation santé et radiofréquences.

Fondation scientifique de Lyon et du Sud-Est.

Fondation sécurité routière.

Fondation Sophia Antipolis.

Fondation SUPELEC.

Fondation Thérèse et René Planiol pour l'étude du cerveau.

Fondation Tuck pour la formation et la recherche internationale dans le domaine du pétrole et de ses dérivés.

Institut Curie.

Institut des hautes études scientifiques (IHES).

Institut d'optique théorique et appliquée.





**Le droit à la formation – RMLR : 5235****Décret n° 2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'Etat et de ses établissements publics et des ouvriers affiliés au régime des pensions résultant du décret n° 2004-1056 du 5 octobre 2004**

Budget, comptes publics et fonction publique - NOR : BCF0759197D - JO du 30-12-2007, p. 22009, texte n° 158

Vu code du travail ; L. n° 71-575 du 16-07-1971 mod., not. art. 43 ; L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; L. n° 93-1419 du 31-12-1993 mod. ; D. n° 86-83 du 17-01-1986 mod. ; D. n° 2004-1056 du 05-10-2004 mod. ; D. n° 2007-1470 du 15-10-2007 ; avis du Conseil supérieur de la fonction publique (commission de la formation professionnelle et de la promotion sociale) du 09-05-2007 ; Conseil d'Etat (section des finances) entendu.

Chapitre I<sup>er</sup>**Participation des agents en fonction dans l'administration à des actions de formation professionnelle tout au long de la vie**

Art. 1<sup>er</sup>. - Les agents civils non titulaires auxquels est applicable le décret du 17 janvier 1986 susvisé, d'une part, et les ouvriers relevant du régime des pensions du décret susvisé du 5 octobre 2004 employés par l'Etat et ses établissements publics, ainsi que ceux employés par la société nationale Imprimerie nationale en application de l'article 4 de la loi du 31 décembre 1993 susvisée, d'autre part, bénéficient de la formation professionnelle tout au long de la vie dans les conditions fixées par le présent chapitre.

Les dispositions du présent chapitre ne sont pas applicables aux fonctionnaires de l'Etat et des établissements publics de l'Etat détachés dans un emploi ne conduisant pas à pension du code des pensions civiles et militaires de retraite.

Art. 2. - Les agents mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> bénéficient de l'entretien de formation prévu à l'article 5 du décret du 15 octobre 2007 susvisé. Ils peuvent être admis à participer aux actions de formation organisées à l'initiative de l'administration ou de l'organisme employeur et relevant du chapitre II de ce décret.

L'agent admis à participer à l'une de ces actions est tenu de suivre l'ensemble des activités qu'elle comporte. Le temps qu'il y consacre est assimilé à un temps de service effectif.

Art. 3. - L'admission d'un agent à l'une des formations inscrites au plan de formation de l'administration régi par le chapitre II du décret du 15 octobre 2007 susvisé peut être subordonnée à son engagement d'accomplir postérieurement à la formation une période de services effectifs dans l'une des administrations mentionnées à l'article 2 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée.

En cas de rupture de cet engagement du fait de l'intéressé, celui-ci doit rembourser sa quote-part des dépenses afférentes à l'action de formation qu'il a suivie et le montant de la rémunération qui lui a été versée pendant la période correspondante ; si une partie du temps de

service dû au titre de cet engagement a été accompli avant la rupture, le remboursement est ramené au prorata du temps de service restant à accomplir.

Les dispositions du présent article ne sont applicables qu'à des cycles de formation d'une durée supérieure à deux mois. Leurs conditions d'application sont précisées, selon le cas, par arrêté du ministre dont relève l'agent intéressé ou par décision de l'autorité compétente pour procéder à son recrutement. La durée de l'engagement de servir dans l'administration ne peut excéder deux ans. Toutefois, l'arrêté ou la décision peuvent allonger cette durée, dans la limite d'un maximum de cinq années, dans le cas d'une action de formation d'un coût particulièrement élevé.

Art. 4. - Les agents mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> qui comptent au 1<sup>er</sup> janvier de l'année considérée au moins un an de services effectifs au sein de l'administration ou de l'organisme qui les emploie bénéficient du droit individuel à la formation défini aux articles 10 et 11 du décret du 15 octobre 2007 susvisé.

Hors le cas où leur contrat ou leur engagement a pris fin par licenciement prononcé à titre de sanction disciplinaire, le droit individuel à la formation acquis par ces agents dans leur emploi d'origine reste invocable auprès de toute personne morale de droit public qui les a recrutés ultérieurement.

Le temps de formation accompli au titre du droit individuel à la formation par les agents mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> en sus de leur durée contractuelle de travail donne lieu au versement d'une allocation de formation d'un montant horaire égal à 50 % de leur rémunération horaire à l'exclusion des indemnités de toute nature. Pour l'application de la législation de sécurité sociale, cette allocation de formation ne revêt pas le caractère d'une rémunération au sens de l'article L. 242-1 du code de la sécurité sociale. Elle ne donne pas lieu au prélèvement prévu à l'article 42 du décret du 5 octobre 2004 susvisé.

Les dispositions de l'article 14 du décret du 15 octobre 2007 susvisé sont applicables aux agents non titulaires employés en vertu d'un contrat à durée indéterminée et aux ouvriers mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> et employés depuis un an au moins.

Art. 5. - Les dispositions du chapitre IV du décret du 15 octobre 2007 susvisé relatives aux périodes de professionnalisation, à l'exception du II de l'article 15, du troisième alinéa de l'article 17 et du premier alinéa de l'article 18, s'appliquent aux agents mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> dans les mêmes conditions qu'aux fonctionnaires.

Art. 6. - Les agents mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> peuvent bénéficier des actions de formation en vue de la préparation aux examens, concours et procédures de sélection régies par le chapitre V du décret du 15 octobre 2007 susvisé, s'ils remplissent ou sont susceptibles de remplir à la fin du cycle de formation les conditions requises pour se présenter à ces examens, concours ou sélections.

Des décharges de service analogues à celles prévues en faveur des fonctionnaires par l'article 21 du décret du 15 octobre 2007 susvisé peuvent leur être attribuées. Les

agents en ayant bénéficié ne peuvent prétendre au congé de formation prévu à l'article 10 du présent décret dans les douze mois suivant la fin de la période au cours de laquelle de telles décharges leur ont été consenties.

Art. 7. - L'agent qui n'a pas été admis, après avoir participé aux épreuves d'un examen, concours ou sélection auquel destinait l'action de préparation qu'il a suivie, peut bénéficier une seconde fois d'autorisations d'absence pour suivre la même action. En ce cas il ne peut bénéficier d'aucune autorisation d'absence pour suivre une nouvelle formation de même nature dans les deux ans qui suivent la fin de cette seconde action de préparation.

Art. 8. - Les agents mentionnés à l'article 1er peuvent bénéficier d'actions de formation en vue de la réalisation d'un bilan de compétences ou de la validation des acquis de l'expérience, dans les conditions définies au chapitre VI du décret du 15 octobre 2007 susvisé.

Art. 9. - Les agents qui participent pendant leur temps de service à une action de formation mentionnée aux articles 2, 4, 5, 6 et 8 bénéficient du maintien de leur rémunération. Il en va de même pour ceux qui dispensent une formation relevant de ces catégories.

Les dépenses afférentes aux actions de formation mentionnées à l'article 2 sont supportées par l'administration ou par l'organisme employeur qui en a pris l'initiative. Celles afférentes aux actions de formation mentionnées aux articles 4, 6 et 8 incombent à l'administration ou à l'organisme employeur dont relève l'agent. La répartition de la charge financière résultant d'une période de professionnalisation régie par l'article 5 est déterminée par la convention prévue au deuxième alinéa de l'article 17 du décret susvisé du 15 octobre 2007.

Les actions de formation prévues aux articles 2 et 8 du présent décret peuvent bénéficier aux agents mentionnés à l'article 1er qui se trouvent en congé parental, dans les conditions fixées par l'article 4 du décret susvisé du 15 octobre 2007.

Art. 10. - Peuvent bénéficier d'un congé de formation en vue de suivre une action de formation personnelle agréée par leur administration ou l'organisme qui les emploie :

1° Les agents non titulaires mentionnés à l'article 1er qui justifient de l'équivalent de trente-six mois au moins de services effectifs à temps plein au titre de contrats de droit public, dont douze mois au moins dans l'administration à laquelle est demandé le congé de formation ;

2° Les ouvriers mentionnés à l'article 1er et qui comptent l'équivalent de trois années au moins de service effectif à temps plein en qualité d'ouvrier de l'Etat.

Pour la mise en œuvre de ce congé de formation, les dispositions du chapitre VII du décret du 15 octobre 2007 susvisé qui régissent le congé de formation professionnel des fonctionnaires sont applicables aux agents concernés, à l'exception de celles du quatrième alinéa du I de l'article 25 et de l'article 28.

Les périodes passées en congé de formation sont incluses dans le temps de service reconnu aux intéressés et sont prises en compte dans le calcul de leur droit à pension.

## Chapitre II

### Participation des agents ayant quitté l'administration à des actions de formation professionnelle tout au long de la vie

Art. 11. - Les agents mentionnés à l'article 1er qui, après leur départ de l'administration, participent à une action de formation entrant dans les prévisions de l'article L. 900-2 du code du travail peuvent bénéficier des aides financières accordées par l'Etat aux stagiaires de la formation professionnelle dans les conditions prévues au chapitre Ier du titre VI du livre IX du même code.

Art. 12. - Les agents non titulaires mentionnés à l'article 1er comptant au moins trois années de services effectifs dans l'administration et auxquels a été notifiée une décision de licenciement prononcée dans l'intérêt du service sont de droit mis en congé s'ils s'inscrivent, entre la date de préavis et la date d'effet du licenciement, à une action de formation entrant dans les prévisions de l'article L. 900-2 du code du travail et agréée dans les conditions fixées à l'article L. 961-3 de ce code.

Sont prises en compte dans la durée de service requise à l'alinéa précédent les interruptions de service dont le total n'excède pas deux mois au cours de la période considérée.

Pendant cette période de congé, l'intéressé continue à percevoir sa rémunération jusqu'à la date d'effet de son licenciement. Si son stage se poursuit après cette date, il bénéficie, jusqu'à la fin du stage, des aides financières prévues au chapitre Ier du titre VI du livre IX du code du travail.

Art. 13. - La perception de la rémunération prévue à l'article 12 du présent décret ne fait pas obstacle au versement de l'indemnité de licenciement à laquelle a droit, le cas échéant, l'agent intéressé.

## Chapitre III

### Dispositions finales

Art. 14. - Le décret n° 75-205 du 26 mars 1975 pris pour l'application de l'article 43 de la loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente aux agents civils non titulaires de l'Etat et des établissements publics de l'Etat n'ayant pas le caractère industriel et commercial et le décret n° 81-334 du 7 avril 1981 relatif à la formation professionnelle continue des ouvriers affiliés au régime des pensions résultant du décret n° 65-836 du 24 septembre 1965 sont abrogés.

Art. 15. - Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, le ministre des affaires étrangères et européennes, le ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du codéveloppement, la garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de l'agriculture et de la pêche, le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité, le ministre de l'éducation nationale, le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre de la défense, le ministre de la santé, de la jeunesse et

des sports, la ministre du logement et de la ville, la ministre de la culture et de la communication et le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 2007.

François FILLON

Par le Premier ministre :

Le ministre du budget, des comptes publics  
et de la fonction publique,  
Eric WOERTH

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,  
du développement et de l'aménagement durables,  
Jean-Louis BORLOO

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer  
et des collectivités territoriales,  
Michèle ALLIOT-MARIE

Le ministre des affaires étrangères et européennes,  
Bernard KOUCHNER

La ministre de l'économie, des finances et de l'emploi,  
Christine LAGARDE

Le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité  
nationale et du codéveloppement,  
Brice HORTEFEUX

La garde des sceaux, ministre de la justice,  
Rachida DATI

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,  
Michel BARNIER

Le ministre du travail, des relations sociales μ  
et de la solidarité,  
Xavier BERTRAND

Le ministre de l'éducation nationale,  
Xavier DARCOS

La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,  
Valérie PÉCRESSE

Le ministre de la défense,  
Hervé MORIN

La ministre de la santé, de la jeunesse et des sports,  
Roselyne BACHELOT-NARQUIN

La ministre du logement et de la ville,  
Christine BOUTIN

La ministre de la culture et de la communication,  
Christine ALBANEL

#### Dispositions communes aux différentes positions - RMLR : 5311-51

#### Arrêté du 26 novembre 2007 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2002 fixant la liste des branches d'activités professionnelles et des emplois types dans les éta- blissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel et les établissements publics scienti- fiques et technologiques <sup>1</sup>

Enseignement supérieur et recherche – NOR : ESRH0769234A  
– JO du 09-12-2007, p. 19954, texte n° 12

Vu D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 85-1534 du  
31-12-1985 mod. ; A. du 01-02-2002 mod. ; avis du comité  
technique paritaire ministériel de l'enseignement supé-  
rieur et de la recherche du 15-10-2007.

Art. 1<sup>er</sup>. – A l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2002  
susvisé, la mention : « BAP F : documentation, édition,  
communication » est remplacée par la mention : « BAP F :  
information : documentation, culture, communication, édi-  
tion, technologies de l'information et de la communication  
pour l'éducation (TICE) ».

Art. 2. – L'annexe du même arrêté est modifiée ainsi  
qu'il suit :

I. – Le tableau intitulé : « BAP A : sciences du vivant »  
est remplacé par le tableau intitulé : « BAP A : sciences du  
vivant » annexé au présent arrêté.

II. – Le tableau intitulé : « BAP B : sciences chimiques  
et sciences des matériaux » est remplacé par le tableau  
intitulé : « BAP B : sciences chimiques et sciences des  
matériaux » annexé au présent arrêté.

III. – Le tableau intitulé : « BAP C : sciences de l'ingé-  
nieur et instrumentation scientifique » est remplacé par le  
tableau intitulé : « BAP C : sciences de l'ingénieur et ins-  
trumentation scientifique » annexé au présent arrêté.

IV. – Le tableau intitulé : « BAP D : sciences humaines  
et sociales » est remplacé par le tableau intitulé :  
« BAP D : sciences humaines et sociales » annexé au pré-  
sent arrêté.

V. – Le tableau intitulé : « BAP F : documentation, édi-  
tion, communication » est remplacé par le tableau  
intitulé : « BAP F : information : documentation, culture,  
communication, édition, TICE » annexé au présent arrêté.

VI. – Le tableau intitulé : « BAP G : patrimoine, logisti-  
que, prévention et restauration » est remplacé par le  
tableau intitulé : « BAP G : patrimoine, logistique, préven-  
tion et restauration » annexé au présent arrêté.

VII. – Le tableau intitulé : « BAP I : gestion scientifique  
et technique des établissements publics à caractère scien-  
tifique, culturel et professionnel » est remplacé par le  
tableau intitulé : « BAP I : gestion scientifique et technique  
des établissements publics à caractère scientifique, cultu-  
rel et professionnel » annexé au présent arrêté.

<sup>1</sup> Le présent arrêté et ses annexes seront publiés dans un pro-  
chain *Bulletin officiel* du ministère de l'éducation nationale et du  
ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et sont  
consultables sur la base REFERENS, sous la rubrique « consulter  
la base REFERENS », à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/cid169/presentation-des-concours-et-examens-professionnels.html> et sur le site REFERENS, à l'adresse suivante :  
<http://referens.univ-poitiers.fr/version/men/default.asp>.

Art. 3. - Le directeur général des ressources humaines et les président, directeur et directeurs généraux des établissements publics scientifiques et technologiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 novembre 2007.

La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,  
Pour la ministre et par délégation :  
Le directeur général des ressources humaines,  
T. Le GOFF

Le ministre du budget, des comptes publics  
et de la fonction publique,  
Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du directeur général  
de l'administration et de la fonction publique :  
Le sous-directeur,  
G. PARMENTIER

#### Autres indemnités – RMLR : 5312-35

#### Décret n° 2007-1908 du 26 décembre 2007 relatif aux indemnités allouées aux personnels mis à disposition ou placés en délégation auprès de l'Agence nationale de la recherche ainsi qu'aux membres des comités d'évaluation et aux experts non résidents de l'Agence nationale de la recherche

Enseignement supérieur et recherche – NOR : ESRF0771650D - JO du 30-12-2007, p. 21960, texte n° 89

Vu code de la recherche, not. art. L. 329-1 à L. 329-7 ; L. n° 83-634 du 13-07-1983, ens. L. n° 84-16 du 11-01-1984 ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-431 du 06-06-1984 mod. ; D. n° 2006-963 du 01-08-2006.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les chercheurs et les enseignants-chercheurs mis à disposition ou placés en délégation auprès de l'Agence nationale de la recherche, chargés de responsabilités administratives particulières, peuvent percevoir une indemnité de fonctions.

Le montant de cette indemnité est fixé par le directeur général de l'agence dans la limite d'un montant maximum.

Les attributions individuelles sont fixées en fonction des missions exercées par les bénéficiaires ainsi que de leur manière de servir.

Art. 2. - Les membres des comités d'évaluation de l'Agence nationale de la recherche perçoivent, pour chaque mission d'évaluation, une indemnité dont le montant est fixé par le directeur général de l'agence dans la limite d'un montant maximum.

Les attributions individuelles varient en fonction, d'une part, des responsabilités exercées au sein de chaque comité d'évaluation :

- président de comité ;
- vice-président de comité ;
- membres des comités,

et, d'autre part, de la complexité de chaque mission ainsi que de la qualité des contributions des intéressés aux travaux d'évaluation de l'agence.

Art. 3. - Les experts non résidents perçoivent une indemnité pour chaque expertise menée à la demande de l'Agence nationale de la recherche.

Art. 4. - Les montants maximum prévus aux articles 1<sup>er</sup> et 2 du présent décret, ainsi que le montant de l'indemnité attribuée aux experts non résidents prévue à l'article 3, sont fixés par un arrêté conjoint des ministres chargés de la recherche, du budget et de la fonction publique.

Art. 5. - Le présent décret prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Art. 6. - La ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 2007.

François FILLON

Par le Premier ministre :

La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,  
Valérie PÉCRESSE

Le ministre du budget, des comptes publics  
et de la fonction publique,  
Eric WOERTH

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique,  
André SANTINI

#### Autres indemnités - RMLR : 5312-35

#### Arrêté du 26 décembre 2007 fixant le montant annuel maximum des indemnités allouées aux personnels mis à disposition ou placés en délégation auprès de l'Agence nationale de la recherche, ainsi qu'aux membres des comités d'évaluation et aux experts non résidents de l'Agence nationale de la recherche

Enseignement supérieur et recherche – NOR : ESRF0771698A - JO du 30-12-2007, p. 21967, texte n° 102

Vu D. n° 2007-1908 du 26-12-2007.

Art. 1<sup>er</sup>. - Le montant annuel maximum de l'indemnité prévue à l'article 1<sup>er</sup> du décret du 26 décembre 2007 susvisé pouvant être attribué aux personnels mis à disposition ou placés en délégation à temps complet auprès de l'Agence nationale de la recherche est fixé à 12 000 euros.

Le montant annuel maximum de l'indemnité pouvant être attribué aux personnels mis à disposition ou placés en délégation à temps incomplet est égal au montant prévu à l'alinéa précédent multiplié par la quotité de la mise à disposition ou la quotité de la délégation.

Art. 2. - Les montants maximum de l'indemnité prévue à l'article 2 du même décret au profit des membres des comités d'évaluation de l'Agence nationale de la recherche, attribuée au titre d'une mission d'évaluation, sont fixés ainsi qu'il suit :

- président de comité : 2 400 euros, sans pouvoir excéder 300 euros par jour de mission ;
- vice-président de comité : 2 000 euros, sans pouvoir excéder 250 euros par jour de mission ;
- membres des comités : 1 600 euros, sans pouvoir excéder 200 euros par jour de mission.

Art. 3. - Le montant de l'indemnité prévue à l'article 3 du même décret, accordée aux experts non résidents de l'Agence nationale de la recherche, est fixé à 150 euros par expertise.

Art. 4. - Le présent arrêté prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 2007.

La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche,  
Valérie PÉCRESSÉ

Le ministre du budget, des comptes publics  
et de la fonction publique,  
Eric WOERTH

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique,  
André SANTINI

#### Accidents de service, accidents de travail - Maladies professionnelles - RMLR : 5313-2

#### Décret n° 2007-1796 du 19 décembre 2007 relatif à la cotisation et à la contribution dues pour la couverture des charges de pensions et allocations temporaires d'invalidité des fonctionnaires de l'Etat, des magistrats et des militaires détachés ainsi que des agents des offices ou établissements de l'Etat dotés de l'autonomie financière

Budget, comptes publics et fonction publique - NOR : BCFW0759567D - JO du 21-12-2007, texte n° 68

Vu Constitution, not. 2<sup>nd</sup> al. de l'art. 37 ; code des pensions civiles et militaires de retraite ; code de la sécurité sociale, not. art. R. 243-16 ; code de la défense, not. art. L. 4138-8 ; code de justice administrative, not. art. R. 123-20 ; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod., not. art. 46 ; L. n° 2005-1719 du 30-12-2005, not. art. 51 ; D. du 30-10-1935 ; D. n° 85-986 du 16-09-1985 mod., not. art. 32 ; D. n° 2006-882 du 17-07-2006, not. III de l'art. 23 ; Conseil d'Etat (section des finances) entendu.

#### Chapitre 1<sup>er</sup>

#### Dispositions relatives à l'assiette et au paiement de la cotisation à la charge de l'agent et de la contribution employeur

Art. 1<sup>er</sup>. - Le présent décret s'applique aux fonctionnaires de l'Etat, aux magistrats et militaires détachés ainsi qu'aux agents des offices ou établissements de l'Etat dotés de l'autonomie financière.

#### Section 1

#### Dispositions relatives à l'assiette des cotisations et contributions

Art. 2. - La cotisation de l'agent et la contribution employeur due au titre du financement des pensions ou des allocations temporaires d'invalidité sont calculées à partir de la même assiette.

Cette assiette est constituée par le traitement afférent à l'emploi de détachement lorsque celui-ci conduit à pension de l'Etat ou de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales.

Lorsque cet emploi ne conduit pas à pension de l'Etat ou de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, l'assiette est constituée par le traitement afférent à l'emploi d'origine, conformément aux dispositions de l'article 32 du décret du 16 septembre 1985 susvisé ou du III de l'article 23 du décret du 17 juillet 2006 susvisé. Dans ce cas, l'employeur d'origine communique à l'employeur d'accueil, dès l'entrée en fonctions de l'agent dans son emploi de détachement, les grade, échelon, indice détenus par l'intéressé et le traitement correspondant. Il lui notifie tout changement ultérieur de ces données.

#### Section 2

#### Dispositions concernant les fonctionnaires de l'Etat, des offices ou établissements de l'Etat dotés de l'autonomie financière, les magistrats et les militaires détachés dans des emplois ne conduisant pas à pension de l'Etat ou de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales

Art. 3. - Lorsqu'un fonctionnaire de l'Etat, d'un office ou établissement de l'Etat doté de l'autonomie financière, un magistrat ou un militaire est détaché dans un emploi ne conduisant pas à pension du code des pensions civiles et militaires de retraite ou de la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales, la cotisation prévue au 2° de l'article L. 61 du code des pensions civiles et militaires de retraite est précomptée mensuellement sur la rémunération qui lui est versée par l'employeur d'accueil.

Art. 4. - L'employeur d'accueil verse mensuellement au comptable unique désigné par arrêté du ministre chargé du budget, au plus tard le dernier jour du mois auquel elles se rapportent, la cotisation mentionnée à l'article 3 ainsi que la contribution employeur due pour les mêmes agents, au titre du financement des pensions et des allocations temporaires d'invalidité, en application des dispositions du 1° de l'article L. 61 du code des pensions civiles et militaires de retraite, de l'article L. 4138-8 du code de la défense, de l'article 46 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée et de l'article 51 de la loi du 30 décembre 2005 susvisée.

Art. 5. - La contribution employeur mentionnée à l'article 4 n'est pas exigée en ce qui concerne les agents détachés pour exercer une fonction publique élective ou un mandat syndical.

Section 3

**Dispositions concernant les agents des offices ou établissements de l'Etat dotés de l'autonomie financière, occupant des emplois conduisant à pension de l'Etat**

Art. 6. - I. - Les offices et établissements de l'Etat dotés de l'autonomie financière versent mensuellement au comptable assignataire dont ils relèvent, au plus tard le dernier jour du mois auquel elles se rapportent, les cotisations à la charge de leurs agents prévues au 2° de l'article L. 61 du code des pensions civiles et militaires de retraite ainsi que les contributions employeurs pour le financement des pensions et des allocations temporaires d'invalidité dont ils sont redevables pour les mêmes agents en application, respectivement, de l'article R. 81 du même code et de l'article 51 de la loi du 30 décembre 2005 susvisée.

Ces dispositions sont également applicables au versement des cotisations et contributions dues au titre des fonctionnaires de l'Etat, des offices ou établissements de l'Etat dotés de l'autonomie financière, des magistrats et des militaires détachés dans des emplois de ces offices et établissements conduisant à pension de l'Etat.

II. - Au deuxième alinéa de l'article R. 81 du code des pensions civiles et militaires de retraite, le mot : « annuellement » est remplacé par les mots : « mensuellement, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ».

Section 4

**Dispositions concernant les fonctionnaires, magistrats et militaires détachés à l'étranger ou auprès d'un organisme international**

Art. 7. - Après le deuxième alinéa de l'article R. 74-1 du code des pensions civiles et militaires de retraite, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Le fonctionnaire qui a souscrit à l'option prévue au premier alinéa est redevable de la cotisation mentionnée au 2° de l'article L. 61 auprès du comptable unique désigné par arrêté du ministre chargé du budget, selon des modalités fixées par arrêté. Le non-respect de cette obligation de versement suspend l'affiliation du fonctionnaire au présent régime. »

Section 5

**Dispositions relatives au contrôle du paiement des cotisations et contributions et aux pénalités encourues**

Art. 8. - Pour chacun des agents détachés mentionnés à l'article 3, l'employeur d'accueil adresse au service des pensions du ministère chargé du budget, pour chaque année civile écoulée et avant le 31 janvier de l'année suivante, une déclaration comportant l'indication des montants de cotisations et contributions versés, des périodes et quotités travaillées, des grade, échelon et indice détenus par l'intéressé et du traitement correspondant, constitutif de l'assiette des cotisations et contributions définie à l'article 2.

En cas de défaut de production de cette déclaration dans les délais prescrits au premier alinéa ou d'inexactitude des renseignements, l'employeur est soumis aux pénalités prévues à l'article R. 243-16 du code de la sécurité sociale.

Art. 9. - En l'absence de versement des cotisations et contributions dues pour le financement des pensions et

allocations temporaires d'invalidité à la date prévue aux articles 4 et 6, l'employeur d'accueil des agents visés aux sections 2 et 3 est passible d'une majoration égale à 10 % des sommes non versées, augmentée de 5 % par trimestre ou fraction de trimestre écoulé au-delà des trois premiers mois suivant la date normale de versement.

Une demande gracieuse en remise ou en réduction des majorations prévues au premier alinéa n'est recevable qu'après règlement de la totalité des sommes ayant donné lieu à l'application de ces majorations.

Chapitre II

**Dispositions transitoires et finales**

Art. 10. - Au premier alinéa de l'article R. 74 du code des pensions civiles et militaires de retraite, les mots : « dans les conditions prévues à l'article 2 du décret-loi du 30 octobre 1935 » sont supprimés.

Art. 11. - Sont abrogés :

1° Les articles 1<sup>er</sup>, 2, 4, 5, 7, 8 et 9 du décret du 30 octobre 1935 susvisé ;

2° Le décret du 25 février 1938 relatif au recouvrement des retenues pour pensions dues par les personnels civils et militaires en service détaché dans la métropole et les personnels civils et militaires en service détaché ou hors cadre hors de la métropole ;

3° Le décret n° 84-971 du 30 octobre 1984 relatif à la contribution pour la constitution des droits à pension des fonctionnaires détachés, prévue à l'article 46 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

4° Le décret n° 86-588 du 14 mars 1986 relatif à la contribution exigée pour la constitution des droits à pension des militaires détachés prévue par l'article 55 de la loi n° 72-662 du 13 juillet 1972 portant statut général des militaires.

Art. 12. - Les dispositions du présent décret entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Les reliquats de cotisations et de contributions correspondant à des périodes travaillées antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2007 sont versés au comptable assignataire avant le 30 juin 2008. Les reliquats relatifs à l'année 2007 sont versés avant le 31 décembre 2008.

Art. 13. - La garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de la défense, le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique et le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 décembre 2007.

François FILLON

Par le Premier ministre :

Le ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique,

Eric WOERTH

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Rachida DATI

Le ministre de la défense,

Hervé MORIN

Le secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique,

André SANTINI

## Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

### Budget – RMLR : 6151

#### Note n° 07B139DFI du 14 décembre 2007 relative aux coûts moyens budgétaires 2008

Direction des finances

*Note à l'attention de Mesdames et Messieurs les directeurs de département scientifique, les responsables de programmes, les directeurs d'entités fonctionnelles, Messieurs les directeurs des instituts nationaux, Mesdames et Messieurs les délégués régionaux et délégués régionaux adjoints, Madame la directrice des ressources humaines*

#### Objet : coûts moyens budgétaires 2008 (valeur du point : 54,4113 euros)

Vous trouverez ci-après, à toutes fins utiles, les coûts moyens budgétaires des personnels titulaires, retenus pour la préparation du budget 2008 (ces coûts incluent désormais la taxe sur les salaires) :

CHERCHEURS	Indice moyen budgétaire	Coût moyen
DR Cl except.	1242	124 375
DR 1 <sup>e</sup> Cl.	992	99 688
DR 2 <sup>e</sup> Cl.	810	81 715
CR 1 <sup>e</sup> Cl.	648	65 667
CR 2 <sup>e</sup> Cl.	509	51 686

ITA	Indice moyen budgétaire	Coût moyen
IR Hors Cl.	790	86 994
IR 1 <sup>e</sup> Cl.	701	77 499
IR 2 <sup>e</sup> Cl.	562	61 734
IE Hors Cl.	739	78 524
IE 1 <sup>e</sup> Cl.	614	65 225
IE 2 <sup>e</sup> Cl.	494	53 113
AI	445	47 201
T Cl. except.	445	46 923
T Cl. supérieure	420	44 117
T Cl. normale	380	40 107
AJT principaux	377	39 422
AJT E5	338	35 513
AJT E4	325	33 504
AGT E3	319	32 903

Fait à Paris, le 14 décembre 2007.

La directrice des finances,  
Françoise SEVIN

### Dons et legs - RMLR : 6333

#### Décision n° 070150DAJ du 6 décembre 2007 acceptant la libéralité consentie par Mme Geneviève LINOCCENT veuve LUBIN

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; délibération du CA CNRS du 29-03-2001 mod. ; considérant le testament du 31-01-2007 de Mme LINOCCENT veuve LUBIN aux termes duquel cette dernière a institué parmi ses légataires particuliers « au CNRS » ; considérant qu'il s'agit d'un legs particulier et que le CNRS ne sera pas tenu au paiement du passif de la succession.

Art. 1<sup>er</sup>. – Est acceptée, sous réserve que les conclusions de l'enquête administrative ne révèlent pas d'opposition de la part d'éventuels héritiers de la défunte, la libéralité consentie par Mme Geneviève LINOCCENT veuve LUBIN.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 6 décembre 2007.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

### Mise en œuvre des marchés publics – Seuils – RMLR : 6342-24

#### Décret n° 2007-1850 du 26 décembre 2007 modifiant les seuils applicables aux marchés passés en application du code des marchés publics et de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et aux contrats de partenariat

Économie, finances et emploi – NOR : ECEM0770845D - JO du 29-12-2007, p. 21771, texte n° 33

Vu traité instituant la Communauté européenne ; directive 2004/17/CE du Parlement européen et du Conseil du 31-03-2004 mod., not. art. 16, 61 et 69 ; directive 2004/18/CE du Parlement européen et du Conseil du 31-03-2004 mod., not. art. 7, 67 et 78 ; code général des collectivités territoriales ; ORD. n° 2004-559 du 17-06-2004 mod. ; ORD. n° 2005-649 du 06-06-2005 mod. ; D. n° 2004-1145 du 27-10-2004 mod., not. art. 1<sup>er</sup> ; D. n° 2005-1308 du 20-10-2005 mod., not. art. 7 et 47 ; D. n° 2005-1742 du 30-12-2005, not. art. 7 et 48 ; D. n° 2006-975 du 01-08-2006, not. art. 2.

Art. 1<sup>er</sup>. – Le code des marchés publics est modifié comme suit :

1° Les dispositions de l'article 26 sont modifiées comme suit :

a) Au II, les mots : « 135 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 133 000 € HT » et les mots : « 210 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 206 000 € HT » ;

b) Au IV, les mots : « 210 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 206 000 € HT » et les mots : « 5 270 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 5 150 000 € HT ».

2° Au III de l'article 27, les mots : « 5 270 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 5 150 000 € HT ».

3° Au II de l'article 30, les mots : « 210 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 206 000 € HT ».

4° Au 5° du I de l'article 35, les mots : « 210 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 206 000 € HT » et les mots : « 5 270 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 5 150 000 € HT ».

5° Au cinquième alinéa de l'article 36, les mots : « 210 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 206 000 € HT » et les mots : « 5 270 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 5 150 000 € HT ».

6° Au I de l'article 39, les mots : « 5 270 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 5 150 000 € HT ».

7° Les dispositions de l'article 40 sont modifiées comme suit :

a) Au III, les mots : « 135 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 133 000 € HT » et les mots : « 210 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 206 000 € HT » ;

b) Au IV, les mots : « 5 270 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 5 150 000 € HT ».

8° Au 3° du II de l'article 57, les mots : « 5 270 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 5 150 000 € HT ».

9° Au 2° du II de l'article 60, les mots : « 5 270 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 5 150 000 € HT ».

10° Au 3° du II de l'article 62, les mots : « 5 270 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 5 150 000 € HT ».

11° Au 2° du II de l'article 65, les mots : « 5 270 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 5 150 000 € HT ».

12° Aux 6° et 7° de l'article 79, les mots : « 210 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 206 000 € HT » et les mots : « 5 270 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 5 150 000 € HT ».

13° Les dispositions de l'article 85 sont modifiées comme suit :

a) Au I, les mots : « 210 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 206 000 € HT » ;

b) Au III, les mots : « 135 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 133 000 € HT », les mots : « 210 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 206 000 € HT » et les mots : « 5 270 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 5 150 000 € HT » ;

c) Au IV, les mots : « 210 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 206 000 € HT ».

14° Au III de l'article 144, les mots : « 420 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 412 000 € HT ».

15° Au II de l'article 148, les mots : « 420 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 412 000 € HT » et les mots : « 210 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 206 000 € HT ».

16° Au I de l'article 149, les mots : « 5 270 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 5 150 000 € HT ».

17° Les dispositions de l'article 150 sont modifiées comme suit :

a) Au III, les mots : « 420 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 412 000 € HT » ;

b) Au IV, les mots : « 5 270 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 5 150 000 € HT ».

18° Au 3° du II de l'article 160, les mots : « 5 270 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 5 150 000 € HT ».

19° A l'article 170, les mots : « 420 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 412 000 € HT » et les mots : « 210 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 206 000 € HT ».

20° Les dispositions de l'article 172 sont modifiées comme suit :

a) Au I, les mots : « 420 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 412 000 € HT » ;

b) Au III, les mots : « 420 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 412 000 € HT » et les mots : « 5 270 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 5 150 000 € HT » ;

c) Au IV, les mots : « 420 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 412 000 € HT ».

Art. 2. - Les dispositions du décret du 20 octobre 2005 susvisé sont modifiées comme suit :

I. - Au I de l'article 7, les mots : « 420 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 412 000 € HT » et les mots : « 5 270 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 5 150 000 € HT ».

II. - Au I de l'article 15, les mots : « 5 270 000 € HT » sont remplacés par les mots « 5 150 000 € HT ».

III. - Au I de l'article 45, les mots : « 420 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 412 000 € HT ».

Art. 3. - Les dispositions du décret du 30 décembre 2005 susvisé sont modifiées comme suit :

I. - Au I de l'article 7, les mots : « 210 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 206 000 € HT » et les mots : « 5 270 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 5 150 000 € HT ».

II. - Au I de l'article 15, les mots : « 5 270 000 € HT » sont remplacés par les mots « 5 150 000 € HT ».

III. - Au I de l'article 47, les mots : « 210 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 206 000 € HT ».

Art. 4. - Au II de l'article 1<sup>er</sup> du décret du 27 octobre 2004 susvisé, les mots : « 135 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 133 000 € HT ».

Art. 5. - Au II de l'article D. 1414-1 du code général des collectivités territoriales, les mots : « 210 000 € HT » sont remplacés par les mots : « 206 000 € HT ».

Art. 6. - Les dispositions des articles 1<sup>er</sup>, 2 et 3 sont applicables aux marchés pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à concurrence envoyé à la publication postérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent décret.

Les dispositions des articles 4 et 5 sont applicables aux contrats de partenariat pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel à concurrence envoyé à la publication postérieurement à la date d'entrée en vigueur du présent décret.

Art. 7. - Les dispositions du présent décret entrent en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Art. 8. - La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et la ministre de l'économie, des finances et de l'emploi sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 décembre 2007.

François FILLON

Par le Premier ministre :

La ministre de l'économie, des finances et de l'emploi,  
Christine LAGARDE

La ministre de l'intérieur, de l'outre-mer  
et des collectivités territoriales,  
Michèle ALLIOT-MARIE

# Mesures particulières

## Concours

### Nomination d'ITA en 2007 - Concours internes

Suite aux concours internes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2007, par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
<b>Ingénieurs de recherche de 2<sup>ème</sup> classe</b>				
M.	ATIENZA	JOSEPH	01.07.2007	IR2
MME	BALLADUR	CATHERINE	01.07.2007	IR2
MLLE	BANCEL	ANNE	01.07.2007	IR2
M.	BARBET	JEAN-MICHEL	01.01.2007	IR2
M.	BARGE	OLIVIER	16.09.2007	IR2
MLLE	BAUDOUIN	ANNE	01.01.2007	IR2
MME	BEAUVAIS	MARIE-HELENE	01.01.2007	IR2
M.	BENOIT	ROLAND	01.01.2007	IR2
MME	BERGEZ	ANNE	01.01.2007	IR2
MLLE	BERTHAUD	CHRISTINE	01.01.2007	IR2
MME	BON SAINT COME	CHANTAL	01.07.2007	IR2
M.	BRISSET	FRANCOIS	01.07.2007	IR2
M.	BRUNSTEIN	DANIEL	01.01.2007	IR2
M.	BUHOUR	JEAN-MICHEL	01.07.2007	IR2
MME	BURE	CORINNE	01.07.2007	IR2
MLLE	CANTEREAU	ANNE	01.01.2007	IR2
M.	CAVOIT	CLAUDE	01.01.2007	IR2
M.	CAZIN	SEBASTIEN	01.07.2007	IR2
MME	CHAIGNON	VIRGINIE	01.07.2007	IR2
MME	CHARLES-PAUWELS	CATHERINE	26.11.2007	IR2
M.	CHEBLI	KARIM	01.02.2007	IR2
M.	CID	EMMANUEL	31.01.2007	IR2
M.	CLAUSSE	JEAN-MICHEL	01.07.2007	IR2
MLLE	CONSTANT	PATRICIA	01.07.2007	IR2
M.	DERANLOT	CYRILE	01.01.2007	IR2
M.	DINA	CHRISTIAN	01.07.2007	IR2
M.	DUCATTEAU	DAMIEN	01.03.2007	IR2
MME	FADEL	MYRIAM	01.07.2007	IR2
M.	FOUBERT	FREDERIC	01.07.2007	IR2
M.	GAZEAU	JEAN-PIERRE	01.07.2007	IR2
MME	GILLET	JACQUELINE	01.07.2007	IR2
MME	GLATIGNY	ANNIE	01.01.2007	IR2
M.	GREGOIRE	CLAUDE	01.01.2007	IR2
M.	GROC	MICHEL	01.07.2007	IR2
MME	HOHL	CATHERINE	01.01.2007	IR2
M.	HUSI	PHILIPPE	01.10.2007	IR2
MME	JONCOUR	SABINE	02.11.2007	IR2
M.	JUEN	PATRICK	01.07.2007	IR2
MME	KAITASOV	ODILE	01.07.2007	IR2
M.	KHAYARI	ABDELMAJID	01.07.2007	IR2
M.	KOURILSKY	MICHEL	01.01.2007	IR2
M.	LAMBERT	DANIEL	01.01.2007	IR2
M.	LARROUSSE	NICOLAS	01.07.2007	IR2
M.	LE FLOCHMOEN	ERIC	01.01.2007	IR2
MME	LE MONIES DE SAGAZAN	CARINE	01.01.2007	IR2
MLLE	LE ROUX	HELENE	01.01.2007	IR2

	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
M.	LEFAUCHEUX	PHILIPPE	01.07.2007	IR2
M.	LOISEAU	LAURENT	01.07.2007	IR2
M.	MAAZOUZI	CHAKER	01.07.2007	IR2
M.	MABROUK	KAMEL	01.01.2007	IR2
MLLE	MAGNILLAT	NATHALIE	01.01.2007	IR2
M.	MATHIEU	FABRICE	01.07.2007	IR2
M.	MAURINO	LIONEL	01.07.2007	IR2
M.	MESSAGER	CHRISTOPHE	01.03.2007	IR2
M.	MICHEL	CHRISTOPHE	01.07.2007	IR2
MME	MINIUSSI	MARIE-LAURE	01.07.2007	IR2
M.	MUGAT	BRUNO	01.07.2007	IR2
MME	NAFTALSKI	HELENE	01.07.2007	IR2
M.	NARDONE	MARC	01.01.2007	IR2
M.	NOMINE	JEAN-FRANCOIS	01.01.2007	IR2
MME	OBERLIN	CHRISTINE	01.04.2007	IR2
M.	PANCHER	FABRICE	01.07.2007	IR2
M.	PERRUCHAUD	JEAN	01.01.2007	IR2
M.	PES	ARNAUD	01.07.2007	IR2
M.	PICHERAL	MARC	01.07.2007	IR2
M.	PUY	JEAN-YVES	01.07.2007	IR2
M.	ROBERT	SAMUEL	01.07.2007	IR2
M.	RODIER	XAVIER	01.01.2007	IR2
M.	RODRIGUEZ	FREDERIC	01.07.2007	IR2
MME	ROSSIN	CHRISTELLE	10.02.2007	IR2
MME	ROUSSEAU	VERONIQUE	01.07.2007	IR2
M.	SANS	JEAN-LOUIS	01.07.2007	IR2
M.	TERRAL	DIDIER	01.01.2007	IR2
M.	THIEFFRY	CYRILLE	01.07.2007	IR2
M.	TOUSSENEL	FRANCOIS	01.07.2007	IR2
MME	VENDIER	LAURE	01.07.2007	IR2
M.	VITRE	JEROME	01.01.2007	IR2
MME	WERLEN	CLAIRE	01.07.2007	IR2
MME	WINNINGER	MURIEL	01.01.2007	IR2
M.	WITWER	GILLES	01.01.2007	IR2
<b>Ingénieurs d'études de 2<sup>ème</sup> classe</b>				
MLLE	AMOROS	CARINE	01.07.2007	IE2
MME	ARNAUD	MARIE-CLAIRE	01.01.2007	IE2
MLLE	BALL	GENEVIEVE	01.07.2007	IE2
MLLE	BARAT	CECILE	01.07.2007	IE2
MLLE	BARRE	NATHALIE	01.01.2007	IE2
MLLE	BERGER	CELINE	01.07.2007	IE2
M.	BERTRAND	FRANCOIS	01.01.2007	IE2
M.	BLAQUIERE	JEAN-MARC	01.07.2007	IE2
M.	BRUEL	FRANCK	01.07.2007	IE2
M.	BRZOWSKI	PATRICK	01.07.2007	IE2
M.	CATALIN	DANIEL	01.07.2007	IE2
M.	CHARRIERE	CHRISTOPHE	01.07.2007	IE2
MME	CHAVAND	GENEVIEVE	01.01.2007	IE2
MME	CHOUX	HELENE	01.07.2007	IE2
M.	CLAUS	GILLES	01.07.2007	IE2
MME	CORNET-BARTHAUX	VERONIQUE	01.07.2007	IE2
M.	DELBOULBE	ALAIN	01.07.2007	IE2
MLLE	DIANA	CELINE	01.01.2007	IE2
MLLE	DOVERO	SANDRA	01.07.2007	IE2
M.	DRAPEAU	SERGE	01.07.2007	IE2
M.	DUCHON	ARNAUD	01.01.2007	IE2

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>	<b>Grade</b>
M.	EYRAUD	ERIC	01.07.2007	IE2
MME	FAURE	MIREILLE	01.02.2007	IE2
MME	FERNANDEZ-SANCHEZ-CAMINS	SANDRINE	01.01.2007	IE2
MME	FRANCOIS	CAROLINE	01.07.2007	IE2
M.	FRANCOIS-ENDELMONT	FREDERIC	01.07.2007	IE2
MME	FRERET	MICHELE	01.01.2007	IE2
MME	FROSTIN	MARIELLE	15.01.2007	IE2
MLLE	GERMAIN	CHRISTELLE	01.01.2007	IE2
MME	GILLOUX	VALERIE	01.07.2007	IE2
M.	GOFFINONT	STEPHANE	01.07.2007	IE2
MLLE	HAEBERLE	ANNE-MARIE	01.01.2007	IE2
M.	HENRY	ALEXANDRE	01.07.2007	IE2
MME	HORNBY	MARTINE	01.07.2007	IE2
MME	HUBER	FABIENNE	01.07.2007	IE2
M.	HUE	ROBERT	01.01.2007	IE2
MLLE	HUMBERT	VERONIQUE	01.07.2007	IE2
M.	JANVIER	MICHEL	01.07.2007	IE2
M.	LAPORTE	DIDIER	01.07.2007	IE2
MME	LEFEVRE-VILLAIN	NICOLE	01.01.2007	IE2
MME	LEINARDI	FRANCESCA	01.07.2007	IE2
M.	LOPEZ	JEAN-PIERRE	01.01.2007	IE2
M.	MANGEMATIN	STEPHANE	01.07.2007	IE2
M.	MARCHAL	PHILIPPE	01.01.2007	IE2
MLLE	MAROUARD	MYRIAM	01.07.2007	IE2
M.	MARTRET	RICHARD	01.07.2007	IE2
MME	MERCIER DES ROCHETTES	AGNES	01.01.2007	IE2
MLLE	MESLIN	LAURENCE	01.07.2007	IE2
MME	MEZIERE	CECILE	01.01.2007	IE2
M.	MONIER	JEAN-LOUIS	01.07.2007	IE2
MME	NOBLOT	BEATRICE	01.01.2007	IE2
M.	OULMI	KARL	01.01.2007	IE2
MLLE	PARADISI	PAOLA	01.07.2007	IE2
M.	PARIS	JOCELYN	01.07.2007	IE2
M.	PELEGRY	CRISTOPHE	01.01.2007	IE2
MME	PETITBON	VERONIQUE	01.07.2007	IE2
M.	PEYSSARD	JEAN-CHRISTOPHE	01.01.2007	IE2
M.	PEYTARD	GILLES	01.05.2007	IE2
MME	PONS	SANDRINE	01.07.2007	IE2
MME	RASKIN	YVELISE	01.07.2007	IE2
MLLE	RAVIER	CECILE	01.01.2007	IE2
M.	RENAULT	EDGAR	01.07.2007	IE2
M.	RIFARD	PATRICE	01.07.2007	IE2
M.	RODENAS	HENRI	01.07.2007	IE2
M.	RONAT	LUC	01.07.2007	IE2
M.	ROUCH	JEAN-CHRISTOPHE	01.07.2007	IE2
M.	RUDOLF	NICOLAS	01.07.2007	IE2
M.	SAID	ABDELHAKIM	01.01.2007	IE2
MME	SAURY	LYDIE	01.07.2007	IE2
M.	SCHOENFELD	HUGUES	01.07.2007	IE2
MLLE	SIGUIER	PATRICIA	01.07.2007	IE2
M.	SOUCAT	JEAN-MICHEL	01.01.2007	IE2
M.	SZMIDT	SIMON	01.07.2007	IE2
M.	TEULE-GAY	LIONEL	01.01.2007	IE2
MME	TIRMARCHE	FRANCOISE	01.07.2007	IE2
MME	TORRE	MARIE-PAULE	01.07.2007	IE2
M.	TURRI	ANGEL	01.01.2007	IE2

	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
M.	VETION	GILLES	01.07.2007	IE2
MME	WALCH	CATHERINE	01.07.2007	IE2
M.	ZIMMERMANN	LAURENT	01.01.2007	IE2
<b>Assistants ingénieurs</b>				
MME	ALBERT	BRIGITTE	01.01.2007	AI
MME	ALCARAZ	ANTONIA	01.07.2007	AI
MME	BAJOU	MARIE-CHRISTINE	01.07.2007	AI
MME	BELIN	BRIGITTE	01.07.2007	AI
M.	BENHARBONE	WILLIAM	01.07.2007	AI
MME	BERGERET	BERNADETTE	01.01.2007	AI
M.	BITSCHENE	DENIS	01.01.2007	AI
MME	BLACHERE	LAURE	01.01.2007	AI
MME	BOUDARD-MORTEAU	CHRISTINE	01.01.2007	AI
M.	BRANGEON	JEAN-LOUIS	01.01.2007	AI
M.	BRUNO	ANTOINE	01.07.2007	AI
MLLE	CAMPUS	PASCALE	01.01.2007	AI
M.	CANTET	FRANCK	01.01.2007	AI
MLLE	CARTIER	ANNABELLE	01.07.2007	AI
MME	CHANTRIAUX-RENARD	PASCALE	01.07.2007	AI
MME	CHAPAT	PASCALE	01.07.2007	AI
M.	CHARVET	LAURENT	01.01.2007	AI
M.	CHAUVIN	GERARD	01.01.2007	AI
M.	CHAZALVIEL	LAURENT	01.07.2007	AI
MME	CLAUSS	ISABELLE	01.01.2007	AI
MME	COLAIOCCO	SYLVIANE	01.07.2007	AI
M.	COLIN	JEAN-JACQUES	01.07.2007	AI
MME	COMBIER	PATRICIA	01.01.2007	AI
MME	CUBERO	GERALDINE	01.01.2007	AI
M.	DEBOUT	JEAN-PHILIPPE	01.07.2007	AI
MME	DEFOURS	ANDREE	01.01.2007	AI
M.	DELDYCK	JEAN-JACQUES	01.01.2007	AI
M.	DEL-REY	LAURENT	01.07.2007	AI
M.	DESMEZIERES	VINCENT	01.01.2007	AI
MLLE	DESOEUVRE	ANGELIQUE	01.07.2007	AI
M.	DOLLAT	XAVIER	01.07.2007	AI
MME	DRILLON	ELISABETH	01.01.2007	AI
M.	DUFOUR	JEAN-MICHEL	01.01.2007	AI
M.	ESSA	MICHAEL	01.01.2007	AI
MME	FEUILLERAT	HELENE	01.01.2007	AI
MME	FINELLI	SEVERINE	01.07.2007	AI
M.	FONTANINI	GILLES	01.01.2007	AI
MME	FOUILLE	NADINE	01.07.2007	AI
MLLE	FOURNIER-MOULIN	GERALDINE	01.07.2007	AI
MME	FROUX	NATHALIE	01.01.2007	AI
M.	FUENTES	MICHAEL	01.07.2007	AI
MLLE	GALES	CAROLE	01.07.2007	AI
MME	GALLOO	CARINE	01.01.2007	AI
M.	GALPIER	CYRIL	01.01.2007	AI
MLLE	GATEAUD	GENEVIEVE	01.01.2007	AI
MLLE	GEMONET	VERONIQUE	01.07.2007	AI
MLLE	GIORGIANI	GRAZIELLA	01.01.2007	AI
MME	GOUINEAU	MARIE-NOELLE	01.07.2007	AI
MLLE	GRI	MARTINE	01.07.2007	AI
MME	GUEZENEC	BARBARA	01.01.2007	AI
MME	GUILHEM	SOPHIE	01.01.2007	AI
MLLE	GUILLERME	SYLVIE	01.10.2007	AI

	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
MME	GUITTON	PASCALE	01.07.2007	AI
M.	GULLIAN	ROBERT	01.07.2007	AI
MME	HALLOU	FLORENCE	01.07.2007	AI
MME	HAMMERSCHMITT	NATHALIE	01.01.2007	AI
MLLE	HARDY	ISABELLE	01.09.2007	AI
MLLE	HARMAND	DELPHINE	01.07.2007	AI
MME	HATHAT	LYNDA	01.07.2007	AI
MLLE	HAUSSY	CLAUDY	01.07.2007	AI
M.	HECKENAUER	VINCENT	01.01.2007	AI
MME	HENARD	ANNE-CHRISTINE	01.01.2007	AI
M.	HERREN	RAYMOND	01.07.2007	AI
M.	HERSANT	YAEL	01.01.2007	AI
MME	HUYGHE	ANNIE	01.07.2007	AI
MME	ICHE-TORRES	MAGALI	01.01.2007	AI
MLLE	JOSEPH	SYLVIE	01.07.2007	AI
M.	KERIRZIN	JOEL	01.07.2007	AI
MLLE	KLAI	HANIA	01.07.2007	AI
MME	KMIHI	MARIE-PIERRE	02.01.2007	AI
M.	LACASSAGNE	FRANCIS	01.07.2007	AI
M.	LACROIX	ALEXIS	01.01.2007	AI
MME	LARAN-CHICH	MARIE-PIERRE	01.01.2007	AI
M.	LAUNAY	JEAN-FRANCOIS	01.01.2007	AI
MME	LE VERN	SYLVIE	01.07.2007	AI
MLLE	LEBLOND	NATHALIE	01.01.2007	AI
M.	LEGENDRE	LAURENT	01.01.2007	AI
MME	LENOIR	LYSIANE	01.07.2007	AI
MME	LHUILIER-DESOUS	STEPHANIE	01.07.2007	AI
M.	LOPES	ROBERT	01.01.2007	AI
M.	LOUBRY	PHILIPPE	11.10.2007	AI
MME	LOUISE-ALEXANDRINE	GHISLAINE	01.01.2007	AI
MME	MALAPERT	PASCALE	01.07.2007	AI
MME	MALAQUIN	MARIE-CATHERIN	01.07.2007	AI
MME	MARECHAL	FRANCOISE	01.07.2007	AI
M.	MARRAS	FRANCOIS	25.10.2007	AI
MME	MARSY	SOPHIE	01.07.2007	AI
MLLE	MARTRAY	VANESSA	01.07.2007	AI
MLLE	MASQUELEZ	NATHALIE	01.07.2007	AI
MME	MEILEN	SANDRINE	01.01.2007	AI
MME	MELIN	CHRISTINE	01.01.2007	AI
MME	MIGUET	JOELLE	01.07.2007	AI
M.	MIQUEL	OLIVIER	01.07.2007	AI
M.	MISBACH	DIDIER	01.07.2007	AI
M.	MOLLARD	CLAUDE	01.07.2007	AI
M.	MOLLET	CHRISTIAN	01.07.2007	AI
MLLE	MOREAU	AGNES	01.01.2007	AI
M.	MOTHIE	JULIEN	01.07.2007	AI
M.	MUSACCHIA	CLAUDE	01.01.2007	AI
MME	NAU	ELISABETH	01.01.2007	AI
M.	NGUYEN	OLIVIER	01.07.2007	AI
MLLE	NIVARD	MARIETTE	01.07.2007	AI
MME	NOEL	CARINE	01.07.2007	AI
M.	PACE	PHILIPPE	01.07.2007	AI
MLLE	PAJON	ISABELLE	01.01.2007	AI
M.	PANTIGNY	JACQUES	01.07.2007	AI
M.	PARASKIOVA	MICHEL-LAURENT	01.07.2007	AI
M.	PELLETIER	LAURENT	01.07.2007	AI

	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
MME	PEREIRA	CHRISTINA ANA	01.07.2007	AI
M.	PEREZ	PATRICK	01.07.2007	AI
M.	PEREZ	YVES	01.01.2007	AI
MLLE	PEREZ	MARIE-LOUISE	01.07.2007	AI
M.	PERICAT	DAVID	01.07.2007	AI
MME	PERROT	CHRISTINE-BYLITIS	01.07.2007	AI
MLLE	PICARD	LUCIA	01.01.2007	AI
MME	PICARD	VERONIQUE	01.01.2007	AI
MLLE	PICQUE	NATHALIE	01.07.2007	AI
MME	POULET	PASCALE	01.07.2007	AI
MLLE	PRADOUX	CATHERINE	01.07.2007	AI
MLLE	PUELLE	VERONIQUE	01.07.2007	AI
MME	PUYOU-LASCASSIES	SOPHIE	01.07.2007	AI
MME	QUESSADA	MARTINE	01.07.2007	AI
M.	RENAULT	JEROME	01.07.2007	AI
MME	ROCHE	MARTINE	01.07.2007	AI
M.	ROULET	THOMAS	01.07.2007	AI
MLLE	SAINTE	DIANE	18.07.2007	AI
MLLE	SCHLOSSER	LAURENCE	01.07.2007	AI
M.	SPINELLI	JEAN-PIERRE	01.07.2007	AI
M.	SPOSITO	LUDOVIC	01.01.2007	AI
M.	STANCHINA	DANIEL	01.07.2007	AI
M.	TERRASSON	ROBERT	01.01.2007	AI
MME	VAN-EXTER	SANDRA	01.07.2007	AI
M.	VERDIER	BERNARD	01.01.2007	AI
MME	VERNON	JOCELYNE	01.07.2007	AI
MME	WOUDSTRA	MIREILLE	01.07.2007	AI
MME	ZATTARA	BRIGITTE	28.07.2007	AI
MME	ZEMMOUR	SYLVIE	01.07.2007	AI
<b>Techniciens de classe normale</b>				
M.	ALLAIN	JEAN-JACQUES	01.07.2007	TCN
M.	BENDICHO	LAURENT	01.07.2007	TCN
M.	BENOIT	JEAN-NOEL	15.04.2007	TCN
MLLE	BOUCHER	DELPHINE	01.07.2007	TCN
MLLE	BRUZZONE	KATIA	01.07.2007	TCN
M.	BUTHION	SEBASTIEN	01.07.2007	TCN
MME	GEIN	BERNADETTE	01.07.2007	TCN
MLLE	GOUR	CHRISTELE	01.01.2007	TCN
M.	GROSSI	PIERRE-ERIC	01.07.2007	TCN
MME	HOINT	CAROLE	01.01.2007	TCN
M.	KNOPF	STEPHAN	01.01.2007	TCN
M.	LAMIELLE	PATRICK	01.01.2007	TCN
MME	LAMOUR	PATRICIA	01.01.2007	TCN
MME	LEVILLAIN	FLORENCE	01.09.2007	TCN
M.	MAIORANO	JEAN-MARC	01.07.2007	TCN
MME	MICHAUX	CATHY	01.09.2007	TCN
MME	MONIER	CATHERINE	01.01.2007	TCN
M.	MOREAU	JEAN-LUC	01.01.2007	TCN
MME	MORICHAUD	ZAKIA	01.01.2007	TCN
M.	NEY	MARTIAL	01.07.2007	TCN
MLLE	PARMENTIER	RACHEL	01.07.2007	TCN
MLLE	RIVIERE	BÉATRICE	01.07.2007	TCN
MME	ROMONT	FRANCOISE	01.09.2007	TCN
MME	ROYER	FLORENCE	01.07.2007	TCN
MME	SEDUK	FARIDA	01.07.2007	TCN
M.	SOLBES	BRUNO	01.07.2007	TCN

	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
M.	SOUHAUT	MARC	01.07.2007	TCN
MLLE	TURKIEWICZ	CHARLOTTE	01.07.2007	TCN
MLLE	USAL	DELPHINE	01.02.2007	TCN
MME	VIECELI	YOLANDE	01.01.2007	TCN
<b>Adjoins techniques de la recherche</b>				
MME	ZAQUI	CHRISTINE	01.01.2007	AJT
M.	BOHNER	OLIVIER	01.01.2007	AJT
MME	CHAMPALE	CORINNE	01.07.2007	AJT
M.	DUBOIS	THIERRY	01.02.2007	AJT
M.	LEGOUGUEC	BRUNO	01.01.2007	AJT
M.	PARIS	CHRISTIAN	01.01.2007	AJT
M.	BRESSIER	JEAN-BAPTISTE	01.07.2007	AJT
M.	GIRIBONE	RAYMOND	01.02.2007	AJT
MME	FIARD	JOELLE	01.07.2007	AJT
MME	DUBAUD	CENDRINE	01.09.2007	AJT
M.	BORGNIET	PHILIPPE	01.02.2007	AJT
MME	FUENTES	PATRICIA	01.01.2007	AJT
MME	PELTIER	VIVIANE	01.03.2007	AJT
MLLE	JOLIVET	CATHERINE	01.03.2007	AJT
M.	BLATTER	PIERRE	01.07.2007	AJT
MME	MEYRE	ELIA	01.08.2007	AJT
MLLE	DECRISTOFORO	ANNE	01.09.2007	AJT
M.	D'ANNA	LAURENT	01.10.2007	AJT
M.	CHARLES	MARC	01.11.2007	AJT

## Concours

### Nomination d'ITA en 2006 - Concours externes

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2007, par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
<b>Ingénieurs de recherche de 1<sup>ère</sup> classe</b>				
M.	BALANSARD	IVAN	01.12.2007	IR1
MLLE	BAYLAC	MAUD	01.12.2007	IR1
M.	GIRARD	PIERRE	01.12.2007	IR1
M.	HANNART	ALEXIS	01.05.2007	IR1
M.	KRAMER	STEFFEN	01.12.2007	IR1
M.	VERINAUD	CHRISTOPHE	15.01.2007	IR1
M.	ZAMPAOLO	MICHEL	01.12.2007	IR1
<b>Ingénieurs de recherche de 2<sup>ème</sup> classe</b>				
M.	BARRILLON	PIERRE	01.12.2007	IR2
M.	BAUWENS	SERGE	01.12.2007	IR2
M.	BEKAERT	VIRGILE	01.12.2007	IR2
M.	BENAMMI	MOULOU	01.12.2007	IR2
M.	BENZERARA	OLIVIER	01.12.2007	IR2
M.	BERGUIGA	LOTFI	01.12.2007	IR2
M.	BOREL	LAURENT	01.12.2007	IR2
M.	BOUDIN	FREDERICK	01.12.2007	IR2
MME	BRAMI	DIANE	01.02.2007	IR2
MME	BRELOT	LYDIA	01.12.2007	IR2
MLLE	CAMARASU	SORINA	01.12.2007	IR2
M.	CARLUS	BRUNO	01.12.2007	IR2
M.	CRUGUEL	HERVE	01.12.2007	IR2
M.	DARGAUD	GUILLAUME	01.01.2007	IR2
M.	DE LUCA	LIVIO	01.12.2007	IR2
M.	DEJOUX	JEAN-FRANCOIS	01.12.2007	IR2

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>	<b>Grade</b>
M.	DELPLANQUE	JEROME	01.12.2007	IR2
MME	DEREPAS	ANNE-LAURE	07.05.2007	IR2
M.	DEVEMY	JULIEN	01.12.2007	IR2
M.	DILLET	JEROME	01.12.2007	IR2
M.	DULUCQ	FREDERIC	01.01.2007	IR2
M.	FADIL	MANSSOUR	01.12.2007	IR2
MLLE	FANG	LING	01.12.2007	IR2
M.	FOUREL	FRANCOIS	01.12.2007	IR2
M.	GEFFROY	NICOLAS	01.12.2007	IR2
M.	GENEVAUX	OLIVIER	01.12.2007	IR2
MME	GENEVOIS	CÉCILE	01.12.2007	IR2
M.	GEORGES	PIERRE AURELIEN	01.12.2007	IR2
M.	GILLET	BENJAMIN	01.12.2007	IR2
M.	GRIGNON	SÉBASTIEN	01.12.2007	IR2
MLLE	GROISILLIER	AGNES	01.12.2007	IR2
M.	GUERIN	DAVID	01.12.2007	IR2
M.	HEINTZ	DIMITRI	01.12.2007	IR2
M.	HOUELLELIER	FLORENT	01.12.2007	IR2
MME	HOUEL	EMELINE	01.12.2007	IR2
MLLE	JAN	CAROLINE	01.12.2007	IR2
M.	JEANNIN	OLIVIER	01.12.2007	IR2
MME	JOUMARD-BRUYERE	ISABELLE	01.01.2007	IR2
M.	KHVOROSTIYANOV	DMITRY	01.12.2007	IR2
MME	KNOOPS-MOUTHUY	EDITH	01.12.2007	IR2
M.	LACOSTE	NICOLAS	01.12.2007	IR2
M.	LACROIX	MICKAEL	01.12.2007	IR2
MLLE	LANGUILLE	MARIE-ANGELIQUE	01.01.2007	IR2
MME	LARIVE	ELODIE	01.01.2007	IR2
M.	LE CLEC'H	JEAN-CHRISTOPHE	01.12.2007	IR2
M.	LE COQ	YANN	01.12.2007	IR2
M.	LE DUFF	OLIVIER	01.12.2007	IR2
M.	LEJEUNES	STÉPHANE	01.12.2007	IR2
MME	MAALMI-DI BELLO	JIHANE	01.12.2007	IR2
MLLE	MAHODAU	CHRISTINE	06.12.2007	IR2
M.	MARTIN	ROLAND	15.04.2007	IR2
M.	MELLA	GUILLAUME	01.12.2007	IR2
MME	MEOUCHY	NADINE	01.12.2007	IR2
M.	MERE	JOCELYN	01.12.2007	IR2
M.	MEREAU	RAPHAEL	01.12.2007	IR2
M.	MIRAS	YANNICK	01.12.2007	IR2
M.	NACHAB	ABDELLATIF	01.12.2007	IR2
M.	OURIR	ABDELWAHEB	01.12.2007	IR2
M.	PAMPLONA	TONY	01.02.2007	IR2
M.	PARNAUDEAU	PHILIPPE	01.12.2007	IR2
M.	PELT	ERIC	01.12.2007	IR2
MLLE	PIROZHKOVA	IRYNA	01.12.2007	IR2
MLLE	QUENTIN	CELINE	01.01.2007	IR2
M.	RABAT	HERVÉ	01.12.2007	IR2
M.	RAFFELSBERGER	WOLFGANG	01.12.2007	IR2
MME	RICHARD	NATHALIE	01.01.2007	IR2
M.	ROBERT	JEAN-LUC	01.12.2007	IR2
M.	ROUANET	NICOLAS	01.12.2007	IR2
M.	ROUSSELIN	YOANN	01.12.2007	IR2
MLLE	ROYOLE DEGIEUX	PERRINE	01.12.2007	IR2
MME	SAFIEDDINE	LYDIA	01.12.2007	IR2
MME	SAN ROMAN	MABEL	01.12.2007	IR2

	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
M.	SDIKA	MICHAEL	01.12.2007	IR2
M.	SEVENO	MARTIAL	01.12.2007	IR2
M.	SILVANI	XAVIER	01.12.2007	IR2
M.	SOULI	MEHDI	01.12.2007	IR2
M.	STROEBEL	DAVID	01.01.2007	IR2
M.	TCHEREMISKINE	VADIM	01.12.2007	IR2
M.	THEMELIN	ANDRE	01.01.2007	IR2
M.	THIEULEUX	FRANCOIS	01.12.2007	IR2
M.	TILLIER	SYLVAIN	01.12.2007	IR2
M.	VAN DE MOORTELE	BERTRAND	01.12.2007	IR2
M.	VEGA BAEZ	GERMAN EDUARDO	01.12.2007	IR2
M.	VIEAU	ANDRE-JEAN	01.12.2007	IR2
M.	VILLA	PASCAL	01.02.2007	IR2
MLLE	VILLETTE	SANDRINE	01.01.2007	IR2
M.	VIVES	SÉBASTIEN	01.01.2007	IR2
M.	VULPESCU	BOGDAN	01.12.2007	IR2
<b>Ingénieurs d'études de 2<sup>ème</sup> classe</b>				
MME	COSTA TORRO	FRANCE	01.12.2007	IE2
M.	BERTHE	GWENAEL	01.12.2007	IE2
MME	D'ARCIMOLES	MARIE	01.12.2007	IE2
MLLE	ARNOUL	ELISABETH	01.12.2007	IE2
M.	PHAM	THANH HUNG	01.12.2007	IE2
MME	MELANIE	FREDERIQUE	01.12.2007	IE2
MLLE	LEPAGE	ANNE	01.01.2007	IE2
MLLE	JANODY	JULIE	01.12.2007	IE2
M.	LASTES	MICHEL	01.07.2007	IE2
M.	BAZIN	CYRIL	01.12.2007	IE2
M.	LOPEZ	COLIN	12.04.2007	IE2
M.	PELLOUX	MICKAEL	12.04.2007	IE2
M.	PHUNG HUY CHESNEAU	ALBERT	01.12.2007	IE2
M.	BAUDIN	XAVIER	01.12.2007	IE2
M.	LAFAY	XAVIER	01.12.2007	IE2
M.	WEEXSTEEN	ANTOINE	30.01.2007	IE2
MLLE	ZITTEL	JULIE	01.12.2007	IE2
MLLE	MENARD	MIROSLAVA	01.01.2007	IE2
M.	SUCHORSKI	KRZYSZTOF	01.12.2007	IE2
MLLE	DOAUD	ROZENN	01.12.2007	IE2
M.	VALLIERE	LAURENT	01.12.2007	IE2
MME	SHIFRIN	GAELE	01.12.2007	IE2
M.	DUPONT	SIMON	01.12.2007	IE2
M.	DIONNET	JEAN-PIERRE	01.12.2007	IE2
M.	MONFROY	JEAN-MICHEL	01.01.2007	IE2
MLLE	PHILIPPIN	GAELE	01.12.2007	IE2
M.	GIMENEZ	GREGORY	01.12.2007	IE2
MME	GRESILLON	ANNE	01.12.2007	IE2
MLLE	SECONDAT DE MONTESQUIEU	INES	01.12.2007	IE2
M.	BAMBERGER	JULIEN	01.02.2007	IE2
M.	BOUYSSIE	DAVID	01.12.2007	IE2
MME	LOIZELET	CHRISTINE	01.12.2007	IE2
M.	DERACO	STEPHANE	01.12.2007	IE2
M.	SERPENTINI	CHARLES-LOUIS	01.12.2007	IE2
MLLE	FAVIER	ISABELLE	01.12.2007	IE2
MLLE	BELLARD	ELISABETH	01.12.2007	IE2
M.	REVEYRAND	THIBAUT	01.12.2007	IE2
MLLE	JOUVE	MORGANE	01.12.2007	IE2
MLLE	SCHILLIGER	ALEXANDRA	01.12.2007	IE2

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>	<b>Grade</b>
MME	MAKHOUKHI	EMMANUELLE	01.12.2007	IE2
MME	LESSIGNY	CHAMIRA	01.12.2007	IE2
MME	DUSSARRAT	JEANNE	01.01.2007	IE2
MLLE	LANGEVIN	EDWIGE	01.02.2007	IE2
MLLE	PIVA	MARIA-LAURA	01.01.2007	IE2
M.	MORILLE	YOHANN	01.12.2007	IE2
M.	MONTARON	CHRISTOPHE	01.12.2007	IE2
M.	BODICHON	RENAUD	01.12.2007	IE2
M.	DURANTEL	FLORENT	01.02.2007	IE2
MME	TUN-LANOË	KHAING MON MON	01.12.2007	IE2
MLLE	TOUATI	NADIA	01.01.2007	IE2
M.	TRINEL	DAVE	01.12.2007	IE2
MLLE	LECOEUR	CECILE	01.12.2007	IE2
M.	NABUCET	JEAN	01.12.2007	IE2
MLLE	MARLATS	LAURENCE	12.02.2007	IE2
M.	LAROSE	XAVIER	01.12.2007	IE2
M.	GLORIAN	JEAN-MICHEL	01.12.2007	IE2
MLLE	LERMET	CAROLLE	01.12.2007	IE2
MME	RUGGERI	STÉPHANIE	01.12.2007	IE2
M.	LECOMTE	CORENTIN	01.12.2007	IE2
M.	DRILLON	SÉBASTIEN	01.12.2007	IE2
M.	CENOU	BRUNO	01.12.2007	IE2
M.	DESENFANT	JULIEN	01.01.2007	IE2
MLLE	MASSON	EMILIE	01.12.2007	IE2
MME	DALVAI	FLORENCE	15.01.2007	IE2
MLLE	BERGER	STÉPHANIE	01.02.2007	IE2
MLLE	MORVAN	ESTELLE	01.12.2007	IE2
MME	BOISMAIN	CORINNE	05.02.2007	IE2
M.	BENARD	QUENTIN	01.12.2007	IE2
M.	GARCIA	RAPHAEL	01.12.2007	IE2
M.	DERNAT	RÉMY	01.03.2007	IE2
MLLE	FORT	STEPHANIE	01.12.2007	IE2
M.	LEGRAND	QUENTIN	01.12.2007	IE2
M.	RICHET	ARNAUD	01.12.2007	IE2
MLLE	FARGEOT	JULIA	01.12.2007	IE2
MLLE	CHEVAILLIER	SERVANNE	01.12.2007	IE2
M.	CLUZEL	NICOLAS	01.12.2007	IE2
M.	GEOFFROY	PATRICE	01.12.2007	IE2
MLLE	METADIER	MARINE	01.12.2007	IE2
M.	JOLY	PATRICE	01.12.2007	IE2
MLLE	DUMAIRE	MARJORIE	01.12.2007	IE2
M.	RANDI	AURELIEN	01.12.2007	IE2
MME	BLANCHARD	HELENE	01.12.2007	IE2
M.	WYDOODT	PIERRE	01.12.2007	IE2
MME	ANGRAND	ISABELLE	01.12.2007	IE2
MME	VOIRIN	EMILIE	01.12.2007	IE2
M.	BLARY	GEORGES-XAVIER	01.12.2007	IE2
M.	GIRAUD	JULIEN	01.12.2007	IE2
MME	BRUNAUD	CAROLE	01.12.2007	IE2
M.	DANO	ALEXANDRE	01.12.2007	IE2
MME	ROUSSET	SOPHIE	01.12.2007	IE2
MLLE	DIEMER	HELENE	01.12.2007	IE2
MLLE	FONTANT	CELINE	01.12.2007	IE2
M.	HOCINI	AZZIZ	01.12.2007	IE2
MME	BLIVET-BERTON	NATHALIE	01.12.2007	IE2
M.	LAFFONT	RÉMI	01.12.2007	IE2

	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
MME	BAYOUMI	HALA	01.12.2007	IE2
M.	ARNAIZ	OLIVIER	01.12.2007	IE2
M.	HAMMERER	FRÉDÉRIC	01.12.2007	IE2
M.	CELET	PHILIPPE	01.12.2007	IE2
M.	PELTIER	MATHIEU	01.12.2007	IE2
MLLE	MOUTARLIER	VIRGINE	01.12.2007	IE2
MME	BECQUET	VANESSA	01.12.2007	IE2
M.	MELLIER	DAVID	01.12.2007	IE2
M.	SENEGAS	FRANCK	01.12.2007	IE2
M.	DACHY	THOMAS	01.12.2007	IE2
M.	GERARD	CEDRIC	01.12.2007	IE2
M.	REY	BENJAMIN	01.12.2007	IE2
M.	SERRES	FABIEN	01.12.2007	IE2
M.	CHASSELA	OLIVIER	01.12.2007	IE2
MLLE	VALADON	CATHERINE	01.12.2007	IE2
MLLE	RAZAFIMAHALEO	VANESSA	01.12.2007	IE2
M.	CADOT	YVES	01.12.2007	IE2
M.	LIEURY	ARNAUD	01.12.2007	IE2
M.	LALOO	RAPHAEL	01.12.2007	IE2
M.	BRISSEBRAT	GUILLAUME	01.12.2007	IE2
MLLE	JACQUEMOT	EMILIE	01.12.2007	IE2
M.	CATTOUILLART	AXEL	01.12.2007	IE2
MME	BERNARD	CHRISTINE	01.12.2007	IE2
MLLE	GHNASSIA	CHLOE	01.12.2007	IE2
MLLE	ARMAND	MAGALIE	01.12.2007	IE2
MLLE	CLERISSE	SANDRINE	01.12.2007	IE2
M.	GOUNEL	SÉBASTIEN	01.12.2007	IE2
MLLE	OTT	PATRICIA	01.12.2007	IE2
M.	DOUET	VINCENT	01.12.2007	IE2
M.	GIBELIN	NICOLAS	01.12.2007	IE2
MLLE	BUCHET	ISABELLE	01.12.2007	IE2
M.	FLAGEUL	SÉBASTIEN	01.12.2007	IE2
<b>Assistants ingénieurs</b>				
MLLE	ALFONSO	ANAIS	01.12.2007	AI
MLLE	ARNATHAU	CELINE	01.12.2007	AI
MLLE	AUGER	VIRGINIE	01.12.2007	AI
M.	AUTHENAC	GERALD	01.02.2007	AI
MLLE	BARIAT	LAETITIA	01.12.2007	AI
MLLE	BIENVENU	CAROLE	01.12.2007	AI
M.	BISSON	MARC	09.07.2007	AI
MLLE	BLASSIAUX	NATHALIE	01.12.2007	AI
MLLE	BÔLE	ANGELIQUE	01.12.2007	AI
MLLE	BONNEAU	EMILIE	01.12.2007	AI
M.	BORDAT	YANN	01.12.2007	AI
MME	CANEHAN	MARINE	01.12.2007	AI
MLLE	CHACON	ELODIE	01.12.2007	AI
MLLE	CHIRURGIEN	LAURE	01.12.2007	AI
M.	CHOVINO	TONY	01.12.2007	AI
M.	DESOR	GREGORY	01.12.2007	AI
MLLE	DOS SANTOS	AMANDINE	01.12.2007	AI
M.	DOYEUX	YVAN	01.12.2007	AI
MLLE	DRANT	LAURENCE	01.12.2007	AI
MME	DUBOIS	MIREILLE	01.12.2007	AI
MLLE	ERRHALI	LOUBNA	01.12.2007	AI
M.	EVAIN	GUILLAUME	01.12.2007	AI
M.	FASOLA	GILLES	01.12.2007	AI

	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
MLLE	FIXOIS	BEATRICE	01.04.2007	AI
MLLE	FOUQUEREAU	PATRICIA	01.12.2007	AI
MME	FRUQUIERE	NATHALIE	01.12.2007	AI
M.	GIRAUD	YOAN	01.12.2007	AI
M.	GOMES	GERMAIN	01.12.2007	AI
M.	GONNIN	ALEXANDRE	01.12.2007	AI
M.	GUERCHOUCHE	ABDERRHAZAG	01.01.2007	AI
M.	GUERIN	STÉPHANE	01.12.2007	AI
M.	HAKON	GREGORY	01.01.2007	AI
MLLE	HANSART	AMANDINE	01.12.2007	AI
MLLE	HARNAIS	MAGALIE	01.01.2007	AI
M.	HAUCHECORNE	NICOLAS	01.12.2007	AI
M.	HENER	PIERRE	01.12.2007	AI
MLLE	HMIMID	FATIMA	01.12.2007	AI
MLLE	HOLOP	FLORENCE	01.12.2007	AI
M.	HUCHER	GUILLAUME	01.12.2007	AI
MLLE	HURET	LAURENCE	01.12.2007	AI
MLLE	KEILBACH	ALINE	01.12.2007	AI
M.	LE	DAVID	01.12.2007	AI
M.	LE MARCHAND	GILLES	01.12.2007	AI
M.	LE TOULLEC	TRISTAN	01.12.2007	AI
MME	LEBLANC	NATHALIE	01.12.2007	AI
M.	LECLERC	EMMANUEL	01.12.2007	AI
MLLE	LEFEBVRE	NELLY	01.12.2007	AI
MLLE	LEMAIRE	JULIETTE	01.12.2007	AI
MLLE	LEPOURRY	LAURENCE	01.12.2007	AI
M.	LEVAQUE	YOANN	01.12.2007	AI
M.	LOGIER	JEAN-PHILIPPE	01.12.2007	AI
M.	MASSOT	BERNARD	01.12.2007	AI
M.	MATON	JEREMY	01.12.2007	AI
M.	MERIGOUT	STEPHEN	01.01.2007	AI
M.	MESNILGRENTE	FABIEN	01.12.2007	AI
M.	MOUHAMAD	HANIFFE	01.12.2007	AI
MLLE	PARISSE	MAGALI	01.02.2007	AI
M.	PERRIN	DOMINIQUE	01.12.2007	AI
MLLE	PETIT	ELODIE	01.12.2007	AI
MLLE	PINEAU	CHRISTELLE	01.12.2007	AI
M.	PLEDEL	SYLVAIN	01.12.2007	AI
M.	POUIL	JEROME	01.12.2007	AI
MLLE	PRIEM	ANNE	01.12.2007	AI
M.	QUEFFELEC	ALAIN	01.12.2007	AI
MLLE	REINE	VALÉRIE	01.12.2007	AI
M.	RENOUF	CHRISTIAN	01.01.2007	AI
MLLE	RIOS	GERALDINE	01.12.2007	AI
MLLE	RONGEAT	LUCIE	01.01.2007	AI
M.	SANTIARD	ROMAIN	01.12.2007	AI
M.	SAUPIN	XAVIER	01.12.2007	AI
M.	SCHIRRA	FLORENT	01.12.2007	AI
M.	SCHMITT	SÉBASTIEN	01.01.2007	AI
M.	SIVALT	JEAN CLAUDE	01.12.2007	AI
M.	TARCHOUN	MADJID	01.12.2007	AI
M.	VIVES	GABRIEL	01.12.2007	AI
M.	ZUSSY	BENJAMIN	01.12.2007	AI
<b>Techniciens de classe normale</b>				
M.	ADJED	MADJID	01.12.2007	TCN
MME	AMAT	LYSIANNE	01.12.2007	TCN

	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
MME	AOUIZERATE	SYLVIE	01.12.2007	TCN
MLLE	ARNOULT	MELANIE	01.12.2007	TCN
MME	AUBERT	ROSELINE	01.12.2007	TCN
M.	AURY	PIERRICK	01.12.2007	TCN
MLLE	AUSSET	MARIE-LAURE	01.12.2007	TCN
MLLE	AZIZA	STEPHANIE	01.12.2007	TCN
MLLE	BAUER	CHARLOTTE	01.12.2007	TCN
MME	BEAUD	FRANCOISE	01.01.2007	TCN
MLLE	BENDJELID	LINDA	01.12.2007	TCN
MME	BERNARI	GLADYS	01.01.2007	TCN
MLLE	BISSARDON	BERANGERE	01.12.2007	TCN
MME	BOQUET	ELYNDDA	01.12.2007	TCN
MLLE	BORSENBARGER	ISABELLE	01.12.2007	TCN
M.	BOUSSEAU	XAVIER	01.12.2007	TCN
M.	BRAFLAN	RUDY	01.01.2007	TCN
M.	BROSSA	VINCENT	01.12.2007	TCN
MME	BROUILLARD	VALERIE	01.01.2007	TCN
MLLE	CAN	REFIYE	01.01.2007	TCN
M.	CANTO	PIERRE YVES	01.12.2007	TCN
MME	CARDEILHAC	FRÉDÉRIQUE	01.12.2007	TCN
M.	CHAMBARD	DIDIER	01.12.2007	TCN
MME	CHARLES	CHRISTELLE	12.04.2007	TCN
MLLE	CITERNE	LYDIE	01.12.2007	TCN
MLLE	CRIFAR	AURÉLIE	01.02.2007	TCN
MLLE	DAGONNOT	JESSIE	01.12.2007	TCN
MME	DE FIGUEIREDO	ZELIA	01.01.2007	TCN
MME	DE PALO	KARINE	01.03.2007	TCN
MLLE	DE RODELLEC	ANNE-BLANCHE	01.12.2007	TCN
MME	DELAMOUR	BRIGITTE	01.12.2007	TCN
MLLE	DELBROC	LAURA	01.01.2007	TCN
M.	DENDANI	HAKIM	01.12.2007	TCN
MLLE	DERNOUNE	HABIBA	01.01.2007	TCN
M.	DESNOYERS DE MARBAIX	AXEL	01.12.2007	TCN
MLLE	DESIGNES	CELINE	01.12.2007	TCN
MME	DIALLO	M'BALOU	01.12.2007	TCN
MME	DONZELLA	DOMINIQUE	01.12.2007	TCN
MLLE	DOUIN	ESTELLE	01.12.2007	TCN
M.	DOUMERG	OLIVIER	01.01.2007	TCN
MLLE	DRIDI	MONIA	01.12.2007	TCN
M.	DUPHIL	ROMAIN	01.12.2007	TCN
MME	DUROX	VÉRONIQUE	01.12.2007	TCN
MME	DYMICZ	FANNY	01.12.2007	TCN
MLLE	ELIES	SYLVIE	10.12.2007	TCN
M.	ESSALMI	HATEM	01.12.2007	TCN
M.	FRESILLON	CYRIL	01.12.2007	TCN
MLLE	GHIRART	MAGALI	01.12.2007	TCN
M.	GILLIER	DAVID	01.12.2007	TCN
MLLE	GOBERT	VALÉRIE	01.12.2007	TCN
MLLE	GORET	VERONIQUE	01.12.2007	TCN
MLLE	HARO	LAURINE	01.01.2007	TCN
MLLE	HATEY	ELISE	01.12.2007	TCN
MLLE	HENRY	CAROLINE	01.12.2007	TCN
M.	HERNANDEZ	ALAIN	01.12.2007	TCN
M.	HOLVOOTE	FRANCOIS	01.12.2007	TCN
MLLE	HUBERT	NATACHA	01.01.2007	TCN
MLLE	HUGON	NELLY	01.12.2007	TCN

	Nom	Prénom	Date d'effet	Grade
M.	HUPONT	STEPHANE	05.02.2007	TCN
M.	JEGOU	JEAN-CLAUDE	01.12.2007	TCN
MME	KHOUDIR	INGA	01.03.2007	TCN
MLLE	KITZINGER	GÉRALDINE	01.12.2007	TCN
MME	KNODLSEDER	CATHERINE	01.12.2007	TCN
MME	LAQUET	JULIETTE	01.12.2007	TCN
MLLE	LE GOFF	MANON	01.12.2007	TCN
MLLE	LEVEILLE-NIZEROLLE	BÉNÉDICTE	01.09.2007	TCN
MLLE	LOUET	CORALIE	01.02.2007	TCN
M.	MAINGUY	RONAN	01.12.2007	TCN
MLLE	MARCHETTI	AUDREY	01.12.2007	TCN
M.	MARIE	CHRISTOPHE	04.12.2007	TCN
MLLE	MAUGUERET-DOUBLET	DELPHINE	01.12.2007	TCN
MLLE	MELLOTTEE	LUCILE	01.12.2007	TCN
M.	MENNETEAU	ERIC	01.12.2007	TCN
MLLE	METROT	VIRGINIE	01.12.2007	TCN
M.	MITRANO	GIL	01.12.2007	TCN
M.	MOREAU	ALAIN	01.03.2007	TCN
MLLE	MOUCHON	CELINE	01.12.2007	TCN
MME	MOUNIC	STEPHANIE	01.12.2007	TCN
MLLE	NEUVILLE	EMMANUELLE	01.12.2007	TCN
MLLE	PASTEL	HELENE	01.12.2007	TCN
M.	PECHEUL	GUY	01.12.2007	TCN
M.	PEJOAN	YANN	01.12.2007	TCN
MME	PERDEREAU	MARIE-CHRISTINE	01.12.2007	TCN
M.	PERRIN	GREGORY	01.12.2007	TCN
MME	PETIT MAITRE	MARIE-FRANCE	01.12.2007	TCN
MME	POIROT	HELENE	01.12.2007	TCN
MME	QUEMENER	CATHERINE	01.12.2007	TCN
M.	RENAISON	MIKE	01.12.2007	TCN
MLLE	ROULLE	CÉLINE	01.12.2007	TCN
MME	ROUMANI	MARIE-NOELLE	15.03.2007	TCN
MLLE	ROUX	ISABELLE	01.12.2007	TCN
MME	SANCHEZ	LOUIZA	01.12.2007	TCN
MLLE	SOHLER	ISABELLE	01.12.2007	TCN
MLLE	SOPHIE	CYRIELLE	01.12.2007	TCN
M.	TANASE	MARIUS	01.12.2007	TCN
M.	TEP	SOPHARITH	01.01.2007	TCN
MLLE	THOINET	KARINE	01.12.2007	TCN
MLLE	TISON	NATHALIE	01.12.2007	TCN
M.	TREMATERRA	STEFANO	01.12.2007	TCN
M.	VALLEE	CYRIL	01.12.2007	TCN
M.	VOYEN	JULIEN	01.12.2007	TCN
MLLE	WALCH	EMMANUELLE	01.12.2007	TCN
<b>Adjoints techniques</b>				
M.	BEN ABDESELAM	AHMED	01.12.2007	AJT
M.	CHATELLIER	MATHIEU	01.01.2007	AJTR
MLLE	COUVREUX	VÉRONIQUE	01.12.2007	AJT
MLLE	GALINDO	THERESE	01.12.2007	ATP2
M.	GUIOL	SÉBASTIEN	01.12.2007	AJTR
MME	LEGROS	EVELYNE	01.12.2007	AJT
M.	RECHT	FREDERIC	01.12.2007	AJT
MME	ROMERA	ISABELLE	01.01.2007	AJT
MLLE	THUREAU	EMILY	01.12.2007	AJTR
MLLE	VIEN	CHARLOTTE	01.12.2007	ATP2

## Promotions

## Nomination d'ITA en 2006

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, ont été nommés au titre de l'année 2006, les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

	Nom	Prénom	Date d'effet
<b>CORPS AU CHOIX</b>			
<b>Ingénieurs de recherche de 2<sup>ème</sup> classe</b>			
M.	ARNAUD	PHILIPPE	01.01.2006
M.	BLANCHARD	FABRICE	01.01.2006
M.	BOISSIERE	PHILIPPE	10.05.2006
M.	BOUABDELLAH	ABDELKRIM	01.09.2006
M.	BUISSON	MARIE-FRANCOISE	01.02.2006
MLLE	CATALAN	JOSETTE	01.01.2006
M.	DAUBENTON CARAFA	YVES	01.01.2006
MME	DO	THI NGOC ANH	01.01.2006
MME	JENATTON	LILIANE	01.01.2006
MME	LESREL	JEAN	01.07.2006
M.	LIAGRE	MICHELINE	01.01.2006
M.	LION-VIOLET	MARIANNE	01.01.2006
MME	LONGREZ	ARMELLA	01.01.2006
MME	RAGEOT	LAURENCE	01.01.2006
MME	RICHARD	ALAIN	01.01.2006
MME	ROYER	MONIQUE	01.01.2006
<b>Ingénieurs d'études de 2<sup>ème</sup> classe</b>			
M.	ALVINERIE	ANNIE	01.01.2006
MLLE	AUBRY	CHRISTIANE	01.01.2006
M.	BERTRAND-HUCHON	SOPHIE	01.01.2006
MME	BIDAUD	MICHEL	01.01.2006
MLLE	BILLAULT	ALAIN	01.01.2006
M.	BOUTET	FRANCIS	01.01.2006
MME	BRISSAUD	OLIVIER	01.01.2006
MME	BRUNET	JOCELYNE	01.01.2006
M.	CAVAL	JACQUELINE	01.01.2006
M.	COLLIN	CHRISTIAN	01.01.2006
M.	CROZES	THIERRY	01.01.2006
M.	DESLANDES	JEAN-MARC	01.01.2006
M.	DURAN	REGINE	01.01.2006
M.	GASPARD	MICHEL	01.01.2006
MME	GAUDY	FRANCOISE	01.01.2006
M.	GUEZENNEC	HERVE	01.01.2006
M.	HESSER	FRANCK	01.01.2006
MME	ISNARD	JOELLE	01.01.2006
M.	LACOUT	CATHERINE	01.01.2006
MME	LARRE	JEAN-MARC	01.01.2006
MME	LECOURT	EDITH	01.09.2006
MME	LEMARIE	MARGARETH	01.01.2006
M.	MANGONI-JORY	BRIGITTE	01.01.2006
MME	MARTIN	LUC	01.01.2006
MME	MARTINEZ	YVES	01.01.2006
M.	MAUREL	CHRISTINE	01.01.2006
MME	ROISIN	PATRICK	01.01.2006
M.	SANGIARDI	PIERRE	01.01.2006
M.	TILMANT	PASCAL	01.01.2006
MME	TRUCHON	SYLVIE	01.01.2006

	Nom	Prénom	Date d'effet
<b>Assistants ingénieurs</b>			
M.	BARES	JEAN-PAUL	01.01.2006
MME	BAUDINOT	PASCALE	01.01.2006
MME	BAZIN	COLETTE	01.01.2006
MME	BESSON	VALERIE	01.01.2006
M.	BETTONI	CHRISTIAN	01.04.2006
MME	BOCQUET	MARTYNE	01.01.2006
MME	CAPUT	VIVIANE	01.01.2006
M.	DUBAS	PATRICK	01.01.2006
MME	HANNA ABBOUD	ZARIFE	08.06.2006
MLLE	LABARONNE	NICOLE	01.01.2006
MLLE	LEMOINE	MARTINE	01.01.2006
M.	MADRANGE	JEAN-PIERRE	01.01.2006
MME	MATTEI	KATIA	01.01.2006
MME	MEUNIER	GISELE	01.01.2006
MME	MOREAU	JOSIANE	01.01.2006
M.	MULLER	ALAIN	01.01.2006
MME	NADAL	ELIANE	01.01.2006
MLLE	NAULET	MARTINE	01.01.2006
MME	ORAIN	EVELYNE	01.01.2006
MME	PELLE	MARYVONNE	01.01.2006
M.	RESCHE RIGON	PHILIPPE	01.01.2006
M.	RICHAUD	PIERRE	01.01.2006
M.	ROSSI	JEAN-MARC	01.01.2006
MME	ROYER	FRANCOISE	01.01.2006
MME	SAIGHI	REINE	01.04.2006
MLLE	SAILLET	EVELYNE	01.01.2006
MME	SIMON	FRANCOISE	01.01.2006
<b>Techniciens de classe normale</b>			
MME	ALGOZZINO	MARIE-THERESE	01.12.2006
M.	BARBOT	FRANCOIS	01.01.2006
M.	BEGUIN	PASCAL	01.01.2006
MME	BOUTET	GERMAINE	01.01.2006
M.	BURGER	DIDIER	01.01.2006
MLLE	CANAL	ISABELLE	01.01.2006
MLLE	CONFORTO	VITTORIA	01.01.2006
M.	COPPOLA	LOUIS	01.01.2006
MME	COQUERAN	SABRINA	16.12.2006
MME	D'AMICO	ANNE-MARIE	01.01.2006
MME	DANGY	JOELLE	01.01.2006
MME	DEJANCOURT	CATHERINE	01.01.2006
M.	DUFOUR	STEPHANE	01.01.2006
M.	ELBAR	ALAIN	01.01.2006
MME	FELGINES	JOSIANE	01.01.2006
M.	FRANCIOLY	RICHARD	01.01.2006
MME	GADAL	SABINE	01.01.2006
M.	GARAULT	JEAN-FRANCOIS	01.01.2006
M.	GARCIA	JOSEPH	01.01.2006
MLLE	HAMEL	FABIENNE	01.01.2006
MME	HANNA ABBOUD	ZARIFE	08.06.2006
MLLE	HARDY	FLORENCE	01.01.2006
M.	HESSE	BRUNO	01.01.2006
M.	HOLLIER	JEAN-MARIE	01.01.2006
MME	KALAI	NELLY	01.01.2006
M.	LABEYRIE	JEAN-LUC	01.01.2006
M.	LE DENMAT	ERIC	01.01.2006

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>
MME	MAGGIALI	DANIELLE	01.01.2006
M.	MAMI	LOTFI	10.04.2006
M.	MANFRE	PHILIPPE	01.01.2006
MLLE	MARTINEAU	VALERIE	01.01.2006
M.	MARTINEZ	PHILIPPE	01.01.2006
MLLE	METTE	GERALDINE	01.01.2006
M.	PALMIER	ANTONIN	01.01.2006
MLLE	PENNETIER	CAROLE	01.01.2006
MME	PITON	ANNIE	01.01.2006
MME	ROBIN	VERONIQUE	01.01.2006
MME	RODRIGUES	FERNANDA	01.01.2006
M.	ROGA	STEPHANE	02.01.2006
MME	ROUSSEAU	DANIELLE	01.01.2006
MME	SAMPAIO	MARIE	01.01.2006
M.	SCHLOUPT	DOMINIQUE	01.01.2006
M.	TANSKI	PASCAL	01.01.2006
MLLE	THEVENOUX	ISABELLE	21.11.2006
M.	TOURON	DAVID	01.01.2006
<b>Adjoins techniques de la recherche</b>			
MME	HELENE	BETTY	01.01.2006
MLLE	PETROFF	JEANNE	01.01.2006
<b>GRADE AU CHOIX</b>			
<b>Ingénieurs de recherche de 1<sup>ère</sup> classe</b>			
MME	ADELIN	MARIE-THERESE	01.01.2006
M.	ANTERRIEU	ERIC	01.01.2006
M.	ARCILE	CLAUDE	01.01.2006
M.	ARENOU	FREDERIC	01.01.2006
M.	BADIE	ALAIN	05.08.2006
MME	BELLON	ELISABETH	01.01.2006
MME	BERTHOUD	FRANCOISE	01.01.2006
M.	BLANC	PHILIPPE	01.01.2006
M.	BOURHIS	GILLES	01.01.2006
MLLE	BUKHARI	PASCALE	01.01.2006
M.	BUREAU	MICHEL	01.01.2006
M.	BUSCAYLET	JEAN-LOUIS	01.01.2006
MME	CABANNE	MARIE-DOMINIQUE	01.01.2006
M.	CACHEMICHE	JEAN-PIERRE	01.01.2006
M.	CAMBRIL	EDMOND	01.01.2006
M.	CHAUD	XAVIER	01.01.2006
M.	CHAUTARD	FREDERIC	31.05.2006
M.	CHORDA	JACQUES	01.01.2006
MLLE	CLAPAROLS	CATHERINE	01.01.2006
M.	COLLA	HECTOR	01.01.2006
M.	CRUBILLE	PAUL	01.01.2006
M.	DABAN	JEAN BAPTISTE	01.01.2006
M.	DARRE	LAURENT	01.01.2006
M.	DAVID	PHILIPPE	02.01.2006
M.	DAVTIAN	GOURGUENE	01.01.2006
M.	DE VERNEJOU	RENAUD	08.01.2006
M.	DEBRAY	FRANCOIS	01.01.2006
M.	DEDENIS	ALAIN	05.06.2006
M.	DEGRANDE	SAMUEL	01.01.2006
M.	DEPOUILLY	PHILIPPE	31.10.2006
M.	DEROUET	DANIEL	01.01.2006
MME	DESRUES	LAURENCE	16.09.2006
M.	DOHLEN	KJETIL	01.01.2006

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>
MME	DOURGES	MARIE-ANNE	01.01.2006
MME	DUKOURT	GUYLAINE	01.01.2006
M.	ESCOBAR MUNOZ	JUAN	01.01.2006
M.	FAJAL	BRUNO	01.01.2006
M.	FERSING	CHRISTOPHE	01.11.2006
M.	FLEURET	ETIENNE	01.08.2006
M.	FLORIAN	PIERRE	01.12.2006
MME	GARNIER	ANNE	01.01.2006
M.	GENOLINI	BERNARD	01.01.2006
M.	GIRASOLE	THIERRY	01.01.2006
MME	GODELIER-ETLICHER	BRIGITTE	01.01.2006
M.	GONCHARENKO	IGOR	01.01.2006
M.	GRAND	NOEL	01.01.2006
M.	GRASSEAU	GILLES	01.01.2006
MLLE	GUILLET	VALERIE	01.01.2006
M.	HEINTZ	OLIVIER	01.01.2006
M.	HELIOT	LAURENT	28.12.2006
M.	HERBEAUX	CHRISTIAN	01.01.2006
M.	JEJCIC	FABRICE	01.01.2006
MME	KNIBIEHLER	MARTINE	01.01.2006
M.	LAMBERT	ROLAND	01.01.2006
M.	LASAYGUES	PHILIPPE	01.01.2006
MLLE	LE BLANC	CATHERINE	01.01.2006
M.	LE POLOTEC	LOIC	01.01.2006
M.	LECHAIRE	JEAN-PIERRE	01.01.2006
MME	LEOMANT	NICOLE	01.01.2006
M.	LEVOIR	PATRIK	01.01.2006
M.	LHOSTE	BERNARD	01.01.2006
M.	LOISEAU	GERARD	01.01.2006
MME	MA	HONG LI	01.01.2006
M.	MADERN	DOMINIQUE	01.01.2006
M.	MARIE	DOMINIQUE	01.01.2006
MME	MARTISKA	VIVIANA	15.07.2006
M.	MASSEROT	ALAIN	01.03.2006
M.	MENAERT	BERTRAND	01.01.2006
M.	MENEYROL	MARC	01.01.2006
M.	MONCEL	JEAN-LUC	01.01.2006
M.	MUGNIER	PIERRE	01.01.2006
M.	NATAF	GILLES	01.01.2006
M.	NITSCHÉ	SERGE	01.01.2006
M.	OLEJNIK	RICHARD	01.01.2006
M.	OLIVIER	LAURENT	01.01.2006
M.	ORTEGA	LUC	02.12.2006
M.	OURTAU	MAURICE	01.01.2006
MME	PASTOR-SOROKINE	ISABELLE	01.01.2006
M.	PELLETIER	MANUEL	01.01.2006
M.	PERUS	ANTOINE	01.01.2006
M.	POLLET	PATRICK	01.01.2006
M.	PONS	JEAN-MICHEL	01.01.2006
M.	POULLEAU	GILLES	01.01.2006
MME	RAMIANDRASOA	FLORENCE	01.01.2006
MME	RAPIAU	MARIE-THERESE	01.01.2006
M.	REGNIER	JEAN-JACQUES	01.01.2006
M.	ROBIN	LIONEL	01.01.2006
MME	ROCHE	HELENE	01.01.2006
M.	RODIER	JEAN-CLAUDE	01.01.2006

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>
M.	ROISNEL	THIERRY	01.01.2006
M.	ROUSSET	BERNARD	01.01.2006
M.	SCHOPFEL	JOACHIM	01.02.2006
MME	SEGUIN-MOREAU	NATHALIE	01.01.2006
MME	SIRE	M-FRANCE	01.01.2006
MME	SPINELLI	SILVIA	01.01.2006
M.	TESSIER	MICHEL	01.01.2006
M.	TIFFOCHE	CHRISTOPHE	01.01.2006
M.	VACHER	MICHEL	01.01.2006
M.	VAN DER LEE	ARIE	30.04.2006
M.	VILLARD	JEAN-YVES	01.01.2006
MME	ZERBIB	LYDIA	01.01.2006
<b>Ingénieurs d'études hors classe</b>			
MME	AVENI	SOLANGE	01.01.2006
M.	BERNARD	MICHEL	01.01.2006
M.	BORDAT	CHRISTIAN	01.01.2006
MME	BORDES	NICOLE	01.01.2006
M.	CHAUVIN	PHILIPPE	01.01.2006
M.	CLEMENT	SERGE	01.01.2006
MME	DESSARTS	ALBERTE	01.01.2006
MME	ICARD	NOELLE	01.01.2006
MME	JOLIVET	ODILE	01.01.2006
MME	LE ROSCOUET	DANIELLE	01.01.2006
M.	LECLERE	CHRISTIAN	01.01.2006
M.	LEDEE	JEAN-JACQUES	01.01.2006
MLLE	MAMFREDOS	ANNA	01.01.2006
MME	VALLEE	DOMINIQUE	01.01.2006
MME	VERGNOLLE	CHANTAL	01.01.2006
<b>Ingénieurs d'études de 1<sup>ère</sup> classe</b>			
MME	AGAPIT-NEUILLY	GHISLAINE	01.01.2006
M.	AMBERT	PHILIPPE	01.01.2006
M.	ANDOUART	ROBERT	01.01.2006
MLLE	ARMANSIN	MICHELE	01.01.2006
MME	BACZKO	KRYSTYNA	13.05.2006
MLLE	BANCEL	ANNE	01.01.2006
MME	BASTIEN-VENTURA	CATHERINE	02.07.2006
M.	BAUDUIN	DANIEL	01.01.2006
MME	BELIN	COLETTE	01.09.2006
M.	BERGE	LAURENT	01.01.2006
MME	BERTHELIER	VIVIANE	01.01.2006
M.	BLACHE	PHILIPPE	01.04.2006
M.	BLANC	JEAN-CLAUDE	01.01.2006
M.	BLETEAU	ALAIN	01.01.2006
M.	BLONDE	PASCAL	01.01.2006
MME	BOLOT	LAURENCE	01.01.2006
MME	BOUET CHEMIN	GENEVIEVE	12.01.2006
MME	BOURIENNE	VERONIQUE	01.01.2006
M.	BOURZEIX	JEAN-CLAUDE	01.01.2006
MME	BRANDO	THERESE	01.01.2006
MME	BRICE	MARYSE	01.01.2006
MME	CAILLIBOT	FRANCOISE	01.01.2006
MME	CANAFF	CHRISTINE	01.01.2006
M.	CARECCHIO	PIERRE	01.01.2006
MME	CHAPPEY	CORINNE	01.09.2006
MME	CHATEAU	ANNIE	01.01.2006
M.	CHAVENTRE	THIERRY	15.02.2006

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>
M.	CHENU	ALAIN	01.10.2006
M.	CHETRIT	BERNARD	01.01.2006
M.	COLINART	PIERRE	01.01.2006
MLLE	COTTART	NICOLE	01.01.2006
M.	COURTAUD	PATRICE	01.01.2006
MME	COYLE	THELMA	01.01.2006
M.	CREMET	JEAN-YVES	01.01.2006
M.	DAUTRICHE	MICHEL	01.01.2006
M.	DAVID	CHRISTIAN	01.01.2006
MME	DE CASTEJA-PARDO	VICTOIRE	29.06.2006
M.	DE WEERDT	JACQUES	01.01.2006
MME	DEBRAY-DECORY	ANNE	01.01.2006
M.	DEHAMME	MICHEL	01.01.2006
MME	DELGROSSI	MARIE-HELENE	01.01.2006
M.	DERRIEN	BRUNO	01.01.2006
MME	DIEZ	ELISABETH	01.07.2006
MME	DIRAISON	ANNICK	01.01.2006
MME	DRUGEON	GABRIELE	01.01.2006
M.	EHRENFELD	FRANCIS	01.01.2006
M.	ESCALIER	JEAN-MICHEL	01.01.2006
M.	FAROUX	JACQUES	01.01.2006
M.	FERGEAU	PATRICE	01.01.2006
MME	FERRE	HELENE	01.01.2006
MME	FERREIRA	ELISABETH	01.01.2006
MLLE	FOUQUE	NADIA	01.01.2006
M.	FOURNET	PIERRE	01.01.2006
M.	FOURQUET	PATRICK	16.05.2006
MME	GABLOT	GINETTE	01.01.2006
M.	GARNIER	CHRISTIAN	03.10.2006
MME	GILBERT	COLETTE	01.01.2006
MME	GIRARD	CHRISTINE	01.01.2006
MME	GUENEL	ANNICK	01.01.2006
MME	JANIK	JOANNA	28.02.2006
MME	KAUFFMANN	ISABELLE	02.12.2006
MME	KEREC-LANNUZEL	HELENE	01.01.2006
MME	LAFOSSE	SOPHIE	01.11.2006
M.	LALLIER	ROGER	01.01.2006
M.	LE GALL	ALAIN HERVE	01.01.2006
MME	LECOCQ	MYRIAM	01.01.2006
MME	LEFEBVRE-LEGRY	PATRICIA	01.01.2006
M.	LEGGERI	JEAN-PAUL	01.01.2006
MME	LENEINDRE	PASCALE	01.01.2006
MME	LEVASSEUR	MICHELE	01.01.2006
M.	LOYANT	JEAN-MARIE	01.01.2006
M.	MARTIN	STEPHANE	15.07.2006
MME	MAUGEY	MARYSE	01.07.2006
MLLE	MAUGIS	ISABELLE	01.01.2006
M.	MERLET	DENIS	01.01.2006
M.	MERLIN	GUY	01.01.2006
M.	MICHEL	CHRISTOPHE	01.01.2006
M.	MINOUX	LAURENT	01.01.2006
MME	MOURET	DOMINIQUE	01.01.2006
MME	MULLIER	MONIQUE	01.01.2006
MME	NGUYEN VAN	ELIZABETH	01.01.2006
MME	NICOLAS	CHRISTINE	01.01.2006
M.	NOBILE	DOMINIQUE	01.09.2006

	Nom	Prénom	Date d'effet
MME	OUTTERS LAFAYE	MICHELE	01.01.2006
M.	OZILLE	MICHEL	01.01.2006
MME	PAITEL	CATHERINE	01.01.2006
M.	PAU	SYLVAIN	01.01.2006
MME	PECQUERIE	SOPHIE	01.01.2006
MME	PENOTE	JEANNE	01.01.2006
MME	PEPIN	ISABELLE	01.01.2006
M.	PERIGNON	ALAIN	01.06.2006
MME	PERRIN	AGNES	01.01.2006
M.	PETTINOTTI	BRUNO	01.01.2006
M.	PICOT	JEAN-LUC	01.01.2006
MME	POCREAU	GABRIELLE	01.03.2006
M.	PUJADO	ROGER	01.07.2006
MLLE	QUIDOZ	MARIE CLAUDE	01.01.2006
MME	QUINCEY	DANIELLE	01.11.2006
MME	RADIGOIS	ARMELLE	01.01.2006
M.	RAYNAUD	MARC	01.01.2006
M.	ROBERT	PASCAL	01.01.2006
MME	ROCHAT	ELISABETH	01.01.2006
MME	ROMERO-ALIAS	NATHALIE	01.03.2006
MME	ROSTEK	FRAUKE	01.01.2006
M.	SAHUQUET	ALAIN	01.02.2006
MME	SAINT RAYMOND	ODILE	01.01.2006
MME	SAUVE	MARIE-THERESE	01.01.2006
M.	SCARPELLI	JEAN-PIERRE	01.01.2006
MLLE	SCHWARTZ	ANNIE	01.01.2006
MME	STEINFELD	NADINE	01.01.2006
MME	STOCK	CHRISTIANE	01.09.2006
MME	TALOUR	PASCALE	01.01.2006
MME	TOSCA	FLORENCIA	01.01.2006
MME	TREPS	MARIE-ODILE	01.01.2006
M.	TROCCAZ	OLIVIER	01.01.2006
MLLE	TROIN	FLORENCE	01.01.2006
M.	UNG	PASCAL	01.01.2006
M.	VERGNES	ALAIN	01.01.2006
MME	VOTTIER-KOSCIELINSKI	SYLVIE	01.01.2006
<b>Techniciens de classe exceptionnelle</b>			
MME	ANSQUER	ANNIE-CHRISTINE	01.01.2006
MME	BOULAY	JOCELYNE	01.01.2006
MME	BOYER	ARIANE	01.01.2006
M.	CAULET	DIDIER	01.01.2006
MME	CHARDONNIERAS	DOMINIQUE	01.01.2006
MME	CRUZALEBES	DOMINIQUE	01.01.2006
MME	DEBERNE	CHANTAL	01.01.2006
MLLE	DESBAN	NATHALIE	01.01.2006
M.	DROUET MALEWITCH	MARCEL	01.01.2006
MLLE	DUCOS DE LA HAILLE	MARIE-FR	01.01.2006
MME	EXCOFFON	LUCIENNE	01.01.2006
MME	GEORGEON	PATRICIA	01.01.2006
MME	GEURTS	MIREILLE	01.01.2006
MME	HAMELIN	ANDREE	01.01.2006
MLLE	HERVE	CHANTAL	01.01.2006
M.	LASUE	JACQUES	01.01.2006
M.	LAURENT	PATRICK	01.01.2006
MME	MACHEPY	LILIANE	01.01.2006
MME	MOTHES	EMMANUELLE	01.01.2006

	Nom	Prénom	Date d'effet
MLLE	OLIVIER	NATHALIE	01.01.2006
MME	ORPHANIDES	CLAUDINE	01.01.2006
MME	PACAUD MANGIN	VALERIE	29.03.2006
M.	TAUZIN	ALAIN	01.01.2006
<b>Techniciens de classe supérieure</b>			
MME	ACHARD	MATHILDE	01.01.2006
MLLE	ALBIN	VALERIE	01.01.2006
MLLE	ARCHANGE	NADIEGE	01.01.2006
MME	BARDELLA	VALERIE	01.01.2006
MLLE	BASSE	MARIE-JEANNE	01.01.2006
M.	BAURBERG	JOEL	01.01.2006
MME	BEDOS	REINE	01.01.2006
MLLE	BELLANGER	CLAIRE	01.01.2006
M.	BELLINTANI	DIDIER	01.01.2006
MME	BELLOUIS	CLAUDINE	01.01.2006
M.	BENOIT	LAURENT	01.01.2006
M.	BERGER	LAURENT	01.01.2006
MME	BERNARD	CECILE	01.01.2006
MME	BERTIN	CATHERINE	01.01.2006
MLLE	BLANC	ELISABETH	01.01.2006
MME	BLANCHARD	ISABELLE	23.01.2006
M.	BONENFANT	JEAN	01.11.2006
MME	BONNEVAL	NATHALIE	01.01.2006
M.	BORTOLI	YANN	29.06.2006
MME	BOUCE GUILLEVIC	ANNE	01.01.2006
MME	BOURDIEU	BEATRICE	01.08.2006
MME	BOURRE	CHRISTINE	15.12.2006
M.	BOUDAUD	DANIEL	01.01.2006
MME	BROSSARD	ANNE MARIE	27.01.2006
MME	BROUTIN	JOSEPHE	01.01.2006
MME	BRUGGIAMOSCA	CLAUDE	01.01.2006
MME	CANCE	MARIE-PAULE	01.01.2006
MME	CARLIER	NICOLE	01.01.2006
M.	CASTILLO	ALAIN	15.07.2006
MME	CHARTIER	ELISABETH	02.11.2006
MME	CHASSARY	FRANCE	01.01.2006
M.	CHECK MOUHAMMAD	OUSEMANE	01.01.2006
MME	CHRISTIN	NADINE	01.01.2006
M.	CHRISTINE	PIERRE	08.03.2006
MME	CLAISSE	YVETTE	01.01.2006
MME	CLUCKERS	FRANCINE	04.03.2006
MME	COLONNETTE	MARIE-NICOLE	13.09.2006
MME	COURTOIS	ISABELLE	01.04.2006
MLLE	COUTEAU	FLORENCE	01.01.2006
MME	DALLA FOGLIA	SYLVIE	01.01.2006
M.	DAUNY	FREDERIC	01.01.2006
MME	DE SAINT-MARTIN	CATHERINE	01.01.2006
MME	DESPLANQUES	NADINE	01.04.2006
M.	DI CHIARO	FREDERIC	04.02.2006
MME	DUBOIS	BRIGITTE	01.06.2006
MME	DUMONT	CHRISTINE	01.01.2006
MME	DUPRE	COLETTE	14.08.2006
M.	EDER	OLIVIER	01.01.2006
MME	EL MARHOMY	SANDRINE	21.04.2006
M.	ERNWEIN	JEAN-MARC	01.01.2006
MME	FAUQUET	HELENE	01.01.2006

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>
MME	FICHEPOIL	FABIENNE	12.04.2006
MME	FONTAGNE	MARIE-JOSE	01.01.2006
M.	FORLINI	FABRICE	01.01.2006
M.	FOSSE	MICHEL	20.11.2006
MME	GONZALEZ	ISABELLE	01.01.2006
MME	GOT	FRANCOISE	01.01.2006
M.	GRENIER	JEAN-LOUIS	01.01.2006
MME	GROSPÉLIER	JUSZTINA	01.01.2006
MME	GUENGANT-LE BRUN	CLAUDIE	01.01.2006
MLLE	GUIBAL	MARIE-BEATRICE	01.01.2006
MME	GUTH	CLAIRE	01.01.2006
MME	HALIN	VALERIE	01.01.2006
MME	HARIKA	GENEVIEVE	01.01.2006
MME	HATTON	MARIELLE	29.11.2006
M.	HAURAY	ALAIN	01.01.2006
MME	HECKEL	ANNE MARIE	01.01.2006
MME	HOVNANIAN	DANIELE	23.03.2006
MME	ISSLER	DANIELE	01.01.2006
M.	JESSEL	BRUNO	01.01.2006
MLLE	JUVENAL	VALERIE	01.01.2006
MME	KOUBBI	PASCALE	13.03.2006
MME	KRASEVEC	YADRANKA	01.01.2006
MME	KRIKORIAN	LINDA	26.10.2006
MLLE	LAGOUTTE	ISABELLE	01.01.2006
M.	LAMBOUR	CHRISTOPHE	01.01.2006
M.	LAPORTE	SYLVAIN	01.01.2006
MME	LE DANTEC	SYLVIE	01.01.2006
MLLE	LE GOFF	ANNE	01.12.2006
MLLE	LE GUYADER	ROZENN	01.01.2006
M.	LEFEVRE	FRANCK	01.01.2006
MME	LHOSTE-KONDRATOW	CHRISTELLE	01.03.2006
M.	LIMONGI	ANDRE	01.01.2006
M.	LOPES	PHILIPPE	01.05.2006
M.	MANGANO	MARIO	01.01.2006
MLLE	MENIER	CHANTAL	01.01.2006
MME	MODAT	ANNE	01.01.2006
MLLE	MOLY	ANNE-MARIE	01.01.2006
MME	MOREAU-LE CAVORSIN	MARION	01.01.2006
MLLE	MOUFFLE	CHRISTINE	01.01.2006
MME	MOUTIERS	BLANDINE	01.01.2006
MME	NICOLAS	SANDRA	01.01.2006
M.	NICOLAS	JEAN-FRANCOIS	01.01.2006
MME	OUVRY	NATHALIE	01.01.2006
MME	PELLEGRINO	JOSIANE	01.01.2006
M.	PERE	STEPHANE	01.01.2006
MME	PHAURE	MARIE-ROLANDE	01.01.2006
MME	PIERRON	CHRISTELLE	01.01.2006
MME	POIS-FUENTES	FLORENCE	01.01.2006
MLLE	PREVITALI	VALERIE	01.12.2006
MME	PREVOT	CAROLE	01.01.2006
MME	QUILLIET	SEVERINE	01.01.2006
M.	RAPIN	PATRICK	01.01.2006
MME	REIFFSTECK	AGNES	01.01.2006
MME	REYNIER	PATRICIA	01.01.2006
MME	RIBAudeau	ANNIE	01.01.2006
M.	ROSSARD	LAURENT	01.01.2006

	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date d'effet</b>
MME	ROUBY	EVELYSE	16.05.2006
MME	RUSSIAS	MARIE JOSEPHE	01.01.2006
MLLE	SACCO	VALERIE	01.01.2006
M.	SAMPAIO	LOUIS	01.01.2006
MME	SANZ	CHRISTINE	19.07.2006
MME	SCHMITT	JEANNE-AGNES	01.01.2006
MLLE	SIDOBRE	CHRISTINE	01.01.2006
MLLE	TAKESSIAN	GHISLAINE	01.01.2006
MLLE	THOUEILLES	CLAIRE	01.01.2006
MME	VALLDEPEREZ	ISABELLE	01.01.2006
M.	VILLOTTE	JEAN-PIERRE	01.01.2006
M.	WABNITZ	CHRISTOPHE	01.01.2006
M.	WENNEKES	HUBERTUS	01.01.2006
MME	YON	SYLVIE	01.01.2006
<b>Adjoints techniques principaux</b>			
M.	AUDISIO	JEAN-LUC	01.01.2006
M.	BAZIL	GERARD	01.01.2006
MLLE	BAZZALI	LUCIENNE	01.01.2006
M.	BORG	EDGAR	01.01.2006
M.	CHAFFAUT	JEAN-MARC	01.01.2006
MLLE	CHARVOZ	ALBERTE	01.01.2006
MME	CHEVRIER	CATHERINE	01.01.2006
M.	COUROBLE	BERTRAND	01.05.2006
MME	EL-OGB	CLAUDINE	01.12.2006
MME	FAUCI	GISELE	01.01.2006
MME	FERRIERE	CHRISTELLE	20.04.2006
MME	HARKAT	MALIKA	01.01.2006
M.	HESSE	BRUNO	01.01.2006
MME	JAZARGUER	CHRISTINE	01.01.2006
M.	JUANICO	JEAN-YVES	01.01.2006
MME	KENTZINGER	MARTINE	01.01.2006
MME	LABROUSSE	CAROLE	01.03.2006
MLLE	LE POULAIN	ISABELLE	01.04.2006
M.	LEMIERE	PASCAL	21.03.2006
M.	MAGDALENA	ALAIN	01.01.2006
MLLE	MAGGIPINTO	SYLVIE	01.01.2006
MLLE	MAIDA	CHRISTINE	01.01.2006
MME	MORELLI	LUCIA	01.01.2006
MME	MOSBAH	DOMINIQUE	01.05.2006
M.	PEIX	SERGE	01.01.2006
MME	PETITJEAN	NATHALIE	01.01.2006
MLLE	PRADELOU	FLORENCE	01.01.2006
MLLE	REBY	ANNIE	01.01.2006
M.	RELEXANS	STEPHANE	01.01.2006
M.	RINCON	GERARD	01.01.2006
M.	ROGA	STEPHANE	01.01.2006
M.	SCOVRONEC	MICHEL	01.01.2006
MLLE	SOARES	FERNANDA	01.01.2006
MME	SOUHAUT	MARC	01.01.2006
MME	VALERE	GINETTE	01.01.2006
MME	VALIENTE SCAPPATICCI	GRAZIELLA	01.01.2006
M.	WULGUE	ANITA	01.01.2006
<b>Adjoint technique</b>			
MME	VIAOUE	SOIZIC	02.04.2006
<b>Ingénieurs de physique nucléaire de 1<sup>ère</sup> classe</b>			
M.	BARNOUX	CHRISTIAN	01.07.2006

	Nom	Prénom	Date d'effet
<b>CHANGEMENT DE CATEGORIE</b>			
<b>Accès en 1 A</b>			
M.	TORGUE	HENRI	01.01.2006
<b>SELECTION PROFESSIONNELLE</b>			
<b>Ingénieurs de recherche hors classe</b>			
M.	BECCHI	MICHEL	01.01.2006
M.	BIRRIEN	JEAN-LOUIS	01.01.2006
M.	DESSALCES	GUY	01.01.2006
M.	GENAT	JEAN-FRANCOIS	01.01.2006
M.	GODON	PATRICE	01.01.2006
MME	GOUTAIL	FLORENCE	01.01.2006
M.	GRAFF	ROLAND	01.01.2006
M.	GUIBERT	PIERRE	01.01.2006
M.	GUILLEMANT	PHILIPPE	01.01.2006
M.	LAGOUTTE	DOMINIQUE	01.01.2006
M.	LE VAN SUU	AUGUSTE	01.01.2006
MME	LECHEVALLIER	ANNIE	01.01.2006
M.	MANAUD	JEAN-PIERRE	01.01.2006
MME	NADIR	SOFIA	01.01.2006
M.	PESANT	JEAN-CLAUDE	01.01.2006
M.	ROURE	ALAIN	01.01.2006
M.	WILL	DIDIER	
<b>Techniciens classe exceptionnelle</b>			
M.	ANIEL	JEAN-MARC	01.01.2006
M.	AUVRAY	THIERRY	01.01.2006
M.	BELLENOUE	DANIEL	27.07.2006
MME	BERGER	NADINE	17.08.2006
MLLE	BOUKHARI	SYLVIE	12.12.2006
M.	BOULLET	NICOLAS	01.01.2006
MME	BRIERE-ANDRE	MARIE-ANNICK	01.01.2006
MLLE	BUREL	LAURENCE	01.09.2006
MME	CARVIN	MARIE-PIERRE	01.01.2006
MME	CASTEILL	LOUISE	01.01.2006
MME	CHASLARD	DANIELLE	01.01.2006
MME	CIEREN	ISABELLE	27.06.2006
MME	COCHET	SANDRINE	01.01.2006
MLLE	COMMEAUX	CLAIRE	01.01.2006
M.	COUTANCEAU	JEAN-PIERRE	01.01.2006
MME	DEBREUILLY-MOULE	CHANTAL	01.01.2006
MME	DELABESSE	LUCE	01.11.2006
MLLE	DELEVAL	CELINE	01.01.2006
M.	EIMER	SYLVAIN	01.01.2006
M.	EUSEBE	ERIC	01.01.2006
M.	FREMONT	GEORGES	01.01.2006
M.	HAMAIDI	MAURAD	01.01.2006
M.	HELFER	CHRISTOPHE	01.01.2006
MME	HERVOUET-COSTE	NADEGE	01.01.2006
MME	LABAIEYE	NATHALIE	01.01.2006
MME	LABBE	VERONIQUE	01.01.2006
MME	LE GUEVEL	BRIGITTE	01.01.2006
MME	LECONTE	VALERIE	01.01.2006
MLLE	LEDO	ARLETTE	01.01.2006
M.	LENOIR	DANIEL	01.01.2006
M.	MUNOZ	DAVID	01.01.2006
MME	NONDIER	ISABELLE	01.01.2006
M.	OLORON	RAPHAEL	01.01.2006

	Nom	Prénom	Date d'effet
MME	PERRETTE	ARIELLE	01.01.2006
M.	PINI	JEAN FRANCK	01.01.2006
MME	PUSSIAUX	JOCELYNE	01.01.2006
MME	RENARD-RICCETTI	SANDRINE	27.05.2006
M.	REVERT	LOIC	01.12.2006
M.	ROUDIER	SEBASTIEN	24.03.2006
MME	RUEMGARDT	JOELLE	01.01.2006
M.	SOTTILE	RICO	01.01.2006
M.	STEYER	ALAIN	23.02.2006
M.	STOETZEL	SERGE	01.01.2006
M.	TORRES	JUSTO	

### Comités, conseils et commissions

**Arrêté du 21 novembre 2007 portant nomination à des sections du Comité national de la recherche scientifique**  
Enseignement supérieur et recherche – NOR :  
ESRR0770857A - JO du 06-12-2007, p. 19751, texte n° 59

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 21 novembre 2007, sont nommés membres de sections du Comité national de la recherche scientifique, au titre de l'article 1<sup>er</sup> (2°) du décret n° 91-178 du 18 février 1991 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique, pour la durée restant à courir du mandat de leurs prédécesseurs :

#### Section 14 : chimie de coordination, interfaces et procédés

Mme Virginie HARLE, en remplacement de M. Jean-Luc DUBOIS.

#### Section 35 : philosophie, histoire de la pensée, sciences des textes, théorie et histoire des littératures et des arts

Mme Mireille CALLE-GRUBER, en remplacement de Mme Anne MOEGLIN-DELCROIX.

### Comités, conseils et commissions

**Décision n° 080001ELEC du 3 janvier 2008 portant arrêt de la liste électorale pour le renouvellement des sections du Comité national de la recherche scientifique**

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 91-178 du 18-02-1991 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 05-01-1995 mod.

Art. 1<sup>er</sup>. - La liste électorale pour le renouvellement des sections du comité national de la recherche scientifi-

que, comprenant les personnes inscrites selon les dispositions des articles 2 et 3 du décret susvisé du 18 février 1991 modifié, est arrêtée conformément aux dispositions de l'article 8 de l'arrêté du 5 janvier 1995 modifié.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Paris, le 3 janvier 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

### Comités, conseils et commissions

**Décision n° 080002ELEC du 3 janvier 2008 relative à l'inscription de personnalités du monde industriel comme électeurs pour le renouvellement des sections du Comité national de la recherche scientifique**

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 91-178 du 18-02-1991 mod. ; D. du 19-01-2006 ; A. du 05-01-1995 mod.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les personnalités dont les noms figurent dans le document annexé à la présente décision, sont désignées à titre de personnalités compétentes dans le domaine de la recherche industrielle et conformément à l'article 3-2° dernier alinéa, et 3-4° dernier alinéa du décret susvisé du 18 février 1991 modifié.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Paris, le 3 janvier 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

## ANNEXE

N°	COL	SEC	CIV	NOM	PRENOM	ENTREPRISE	FONCTION
1	A2	7	M.	SCHOELLKOPF	JEAN-PIERRE	STMicroelectronics	Dir. conception avancée
2	A2	3	M.	ROCHE	PHILIPPE	STMicroelectronics	Senior expert radiations
3	A2	12	M.	GILBERT	LAURENT	L'OREAL	Dir. rech. avancées sc. de la matière
4	A2	11	M.	RODRIGUEZ	IVAN	L'OREAL	Dir. dpt maquillage
5	A2	7	M.	QUERLEUX	BERNARD	L'OREAL	Resp. groupe de recherche
6	A2	24	M.	BERNARD	BRUNO	L'OREAL	Dir. de groupe
7	A2	7	M.	LAFON	ANDRE	AIRBUS	Resp. rett. inf. management
8	A2	7	M.	LAURENT	ODILE	AIRBUS	Syst. eng. research manager
9	A2	7	M.	TRAVERSE	PASCAL	AIRBUS	Encadrement technique et expertise
10	A2	8	M.	SIRIEX	MICHEL	SAGEM DEFENSE SECURITE	Dir. scientifique
11	A2	9	M.	CADET	DANIEL	ALSTOM Transport	Dir. rel. ext.
12	A2	8	M.	BELOT	DIDIER	STMicroelectronics	Design senior expert
13	A2	25	M.	MARCOTORCHINO	JEAN-FRANCOIS	THALES Land&Joint System	Directeur scientifique
14	A2	8	M.	BENSAHEL	DANIEL	STMicroelectronics	Advanced-Front-end Materials manager
15	A2	11	M.	LE BARNY	PIERRE	THALES RESEARCH and TECHNOLOGY	Resp. lab. chimie matériaux organiques
16	A2	7	M.	DEMEURE	CEDRIC	THALES COMMUNICATIONS	Directeur unité R&D
17	A2	8	M.	DELAGE	SYLVAIN	ALCATEL THALES III-V lab	Cheg. groupe microelectronique
18	A2	5	MME	SONDERGARD	ELIN	SAINT-GOBAIN Recherche UMR125	Directrice
19	A2	8	M.	JAOUEN	HERVE	STMicroelectronics	Director modeling@simulation
20	A2	15	M.	BERT	CHRISTOPHE	SAINT-GOBAIN CREE	Dir. dev. technologique pole materiaux
21	A2	7	M.	LENORMAND	ERIC	THALES RESEARCH and TECHNOLOGY	Expert S&T Information
22	B2	9	MME	TERRASSE	ISABELLE	EADS France	Executive expert
23	A2	1	M.	DUCEAU	ERIC	EADS France	Directeur scientifique
24	A2	8	M.	DOLFI	DANIEL	THALES RESEARCH and TECHNOLOGY	Resp. lab. triatement optique du signal
25	B2	4	M.	HUIGNARD	JEAN-PIERRE	THALES RESEARCH and TECHNOLOGY	Expert senior
26	B2	1	MME	MATTIOLI	JULIETTE	THALES RESEARCH and TECHNOLOGY	Resp. lab. math. et tech. de la décision
27	B2	12	M.	MIGNANI	GERARD	RHODIA R&T	Exp. scientifique et technique senior
28	A2	11	MME	LANNIBOIS-DREAN	HELENE	RHODIA R&T	Responsable de laboratoire
29	A2	11	M.	ODONI	LUDOVIC	RHODIA R&T	Dir. LPMA
30	A2	14	MME	HARLE	VIRGINIE	RHODIA R&T	Resp laboratoire
31	A2	14	M.	MARION	PHILIPPE	RHODIA R&T	Chef projet et expert principal
32	B2	8	M.	LUC	FRANCOIS	THALES UNDERWATER SYSTEMS	Dir. sonars aeroportés
33	A2	15	M.	MAESTRO	PATRICK	RHODIA	Directeur scientifique
34	A2	8	M.	CHAZELAS	JEAN	THALES Systemes Aeroportés	Dir. cooperations R&T

**Comités, conseils et commissions****Décision n° 070117DR01 du 13 novembre 2007 portant composition, compétence et fonctionnement du conseil de laboratoire de l'UMR n° 8560 - Centre Alexandre Koyré - Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques - Laboratoire commun CNRS EHESS n° 14**

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. n° 85-427 du 12-04-1985 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 030119DAJ du 01-12-2003 ; PV du 27-03-2004 élisant Mme HERVIEU-LEGER présidente de l'EHESS ; contrat quadriennal de développement 2006-2009 du 19-12-2005, not. volet recherche CNRS/EHESS ; avenant à l'annexe spécifique de l'UMR n° 8560 du 10-10-2006 ; avenant à l'annexe spécifique de l'UMR n° 8560 du 07-02-2007 ; règlement électoral de l'UMR n° 8560 du 24-04-2006.

**Art. 1<sup>er</sup>. – Composition du conseil**

Le conseil de laboratoire constitué au sein de l'UMR n° 8560, Laboratoire commun n° 14 - Centre Alexandre Koyré - Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques, comprend les 15 membres suivants :

- La directrice de l'unité, les trois directeurs-adjoints, membres de droit,
- 2 membres nommés,
- 9 membres élus répartis comme suit :
  - 5 pour le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs,
  - 3 pour le collège des ingénieurs et techniciens,
  - 1 pour le collège des doctorants

Le nom et les fonctions des personnes nommées et élues au conseil de laboratoire feront l'objet d'un affichage dans les locaux de l'unité.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le prochain renouvellement de l'unité à savoir le 31 décembre 2009.

**Art. 2. – Fonctionnement et compétences**

Le fonctionnement et les compétences du conseil de laboratoire sont indiqués dans les dispositions du point II-1 alinea d) du volet recherche du contrat quadriennal 2006 susvisé.

**Art. 3. – Publication**

La présente décision sera affichée dans les locaux de l'UMR n° 8560, Laboratoire commun n° 14 - Centre Alexandre Koyré - Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques.

La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 novembre 2007.

Le délégué régional Paris A,  
Tony ROULOT

La Présidente de l'EHESS,  
Danièle HERVIEU-LEGER

**Comités, conseils et commissions****Décision n° 071404DR12 du 17 décembre 2007 portant composition du conseil de service de la délégation Provence et Corse**

Délégation Provence et Corse

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod., not. art. 8 ; DEC. n° 040119DAJ du 08-12-2004 ; DEC. n° 060046DAJ du 19-01-2006 ; DEC. n° 061147DR12 du 31-08-2006.

Le conseil de service de la délégation Provence et Corse comprend les membres suivants :

**Art. 1<sup>er</sup>. – Membre de droit :**

- Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

**Art. 2. – Membres nommés :**

- Jean-Yves VILLARD, adjoint au délégué régional Provence et Corse
- Jacques CAVAILLE, responsable du service financier et comptable
- Gérard ZANON, responsable du service technique et logistique
- Nise SCHERRER, responsable du service des ressources humaines
- Béatrice SAINT-CRICQ, responsable du service du partenariat et de la valorisation

**Suppléants**

- Jean-Claude FADY, chargé de la communication
- Michel KOURILSKY, responsable des systèmes d'information
- Dominique TERRILLON, ingénieur régional de prévention et de sécurité

**Art. 3. – Membres élus (binômes) :**

- Anne-Marie D'AMICO, SFC – suppléant : Claude MUSACCHIA, SFC
- Anaïs BROUILLET, STL – suppléant : Jean-Claude FINELLI, STL
- Jean-Jacques LAUNAY, SFC – suppléant : Vincent CARNEVALE, SFC
- Laure AZZOPARDI, SFC – suppléante : Rachida AMHIDEZ, SFC
- Bernadette LEVY, SRH – suppléante : Sophie MARTINI, SRH
- Franck LICHNOWSKI, SSI – suppléant : Pascal MARTEAU, SSI
- Claude CHASSARY, SFC – suppléant : Jérôme MAUNIER, SFC

Art. 4. – Cette décision abroge la décision n° 061163DR12 du 11 octobre 2006, relative à la composition du conseil de service.

Art. 5. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Marseille, le 17 décembre 2007.

Pour le directeur général et par délégation :  
Le délégué régional Provence et Corse,  
Pierre DOUCELANCE

# Nominations

## Administration centrale

IPGR

**MME DOMINIQUE ASTIER**

DEC. n° 070064DRH du 04-12-2007

Mme Dominique ASTIER est nommée, à compter du 22 octobre 2007, directrice de l'Institut de perfectionnement à la gestion de la recherche (IPGR) en remplacement de M. Roger MIGLIERINA.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SDV

**M. THIERRY MEINNEL**

DEC. n° 070157DAJ du 14-12-2007

M. Thierry MEINNEL, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur scientifique adjoint, en charge du suivi dans le domaine « Structures biologiques - Pharmacologie - Enzymologie », au département scientifique Sciences du vivant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, en remplacement de M. Jean-François MOUSCADET.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

ST2I

**M. MICHEL TRINITÉ**

DEC. n° 070021SING du 28-11-2007

M. Michel TRINITÉ, directeur de recherche CNRS, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie (ST2I) du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 31 décembre 2007.

Sa mission est de représenter la direction dans les comités scientifiques des GIP et GIS rattachés au département ST2I (GIS photonique ou GIP Gerailp) et d'assurer le suivi d'actions plus spécifiques, telle la mise en place du projet DYNAMO en relation avec la Lettonie.

Pour l'exercice de cette mission, M. Michel TRINITÉ demeure affecté au Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie (CORIA), UMR n° 6614, St Etienne du Rouvray.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

IN2P3

**M. JÉRÔME VITRE**

DEC. n° 070022INPN du 07-14-2007

M. Jérôme VITRE, ingénieur de recherche, est nommé, à compter du 2 janvier 2008, directeur adjoint administratif à l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DirCom

**M. JEAN-LOUIS BUSCAYLET**

**M. JEAN-PIERRE TERNAUX**

**MME RAJA DRISSI-DAOUDI**

DEC. n° 070145DAJ du 21-12-2007

L'intitulé et l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 050221DAJ du 2 janvier 2006 [portant nomination de M. Jean-Louis BUSCAYLET aux fonctions de directeur adjoint de la direction de la communication, responsable du pôle Actions jeunes et événements] sont modifiés ainsi qu'il suit :

Les termes : « directeur adjoint de la direction de la communication, responsable du pôle Actions jeunes et événements » sont remplacés par les termes : « directeur adjoint de la direction de la communication chargé des événements et de la politique jeunes ».

L'intitulé et l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 050223DAJ du 2 janvier 2006 [portant nomination de M. Jean-Pierre TERNAUX aux fonctions de directeur adjoint de la direction de la communication, responsable du pôle Communication scientifique] sont modifiés ainsi qu'il suit :

Les termes : « directeur adjoint de la direction de la communication, responsable du pôle Communication scientifique » sont remplacés par les termes : « directeur adjoint de la direction de la communication chargé de la communication scientifique et de la coordination avec les départements et les instituts ».

L'intitulé et l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 060010DAJ du 10 janvier 2006 [portant nomination de Mme Raja DRISSI-DAOUDI aux fonctions de directrice administrative de la direction de la communication] sont modifiés ainsi qu'il suit :

Les termes : « directrice administrative » sont remplacés par les termes : « directrice adjointe de la communication, en charge de l'administration ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

## Délégations

DR03 - Ile-de-France Est

**M. MOUSSA HOUMMADY**

DEC. n° 080001DR03 du 07-01-2008

M. Moussa HOUMMADY, chargé de recherche, est nommé responsable du service du partenariat et de la valorisation de la délégation Ile-de-France Est à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

DR11 - Alpes

**M. RÉGIS GRAS**

DEC. n° 070100DR11 du 10-12-2007

M. Régis GRAS, ingénieur de recherche, est nommé coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information (CRSSI) de la délégation Alpes, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Younis HERMES, délégué régional Alpes

DR11 - Alpes

**M. PATRICK JUEN**

DEC. n° 070101DR11 du 10-12-2007

M. Patrick JUEN, ingénieur de recherche, est nommé coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information (CRSSI) de la délégation Alpes, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Younis HERMES, délégué régional Alpes

DR11 - Alpes

**MME ANNIE BAYON**

DEC. n° 070102DR11 du 10-12-2007

Mme Annie BAYON, ingénieure d'études, est nommée coordinatrice régionale de la sécurité des systèmes d'information (CRSSI) de la délégation Alpes à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Younis HERMES, délégué régional Alpes

DR11 - Alpes

**MME MARIE DAVID**

DEC. n° 070103DR11 du 12-12-2007

Mme Marie DAVID, responsable des systèmes d'information, est nommée coordinatrice régionale de la sécurité des systèmes d'information (CRSSI) de la délégation Alpes, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Younis HERMES, délégué régional Alpes

DR11 – Alpes

**M. DAVID GRAS**

DEC. n° 070104DR11 du 12-12-2007

M. David GRAS, ingénieur d'étude, est nommé coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information (CRSSI) de la délégation Alpes, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Younis HERMES, délégué régional Alpes

DR11 – Alpes

**M. DOMINIQUE FOURNIER**

DEC. n° 070105DR11 du 12-12-2007

M. Dominique FOURNIER, assistant ingénieur, est nommé coordinateur régional de la sécurité des systèmes d'information (CRSSI) de la délégation Alpes, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Younis HERMES, délégué régional Alpes

DR12 – Provence et Corse

**MME NISE SCHERRER**

DEC. n° 071401DR12 du 20-11-2007

Mme Nise SCHERRER, ingénieure d'études 2<sup>ème</sup> classe, est nommée, à compter du 17 décembre 2007, responsable des ressources humaines de la délégation Provence et Corse, en remplacement de M. Dominique NOBILE, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

DR14 – Midi-Pyrénées

**M. STÉPHANE LEBLANC**

DEC. n° 070150DR14 du 26-11-2007

M. Stéphane LEBLANC, assistant ingénieur, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007, ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Midi-Pyrénées en remplacement de Mme Valérie ROUSTAN-RUMP, appelée à d'autres fonctions.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

DR17 – Bretagne et Pays de la Loire

**M. LANCELOT NAIGEON**

DEC. n° 070059DR17 du 11-12-2007

M. Lancelot NAIGEON, ingénieur d'études, est nommé, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007, ingénieur régional de prévention et de sécurité de la délégation Bretagne et Pays de la Loire.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

**Laboratoires**

UMR n° 5493 - Physique et modélisation des milieux condensés (LPM2C)

**M. BART VAN TIGGELEN**

DEC. n° 070023SPHM du 17-12-2007

M. Bart VAN TIGGELEN, directeur de recherche du CNRS, est nommé directeur de l'UMR n° 5493, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, pour la durée de l'unité.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5588 - Laboratoire de spectrométrie physique (LSP)

**M. THIERRY DOMBRE  
M. JACQUES DEROUARD**

DEC. n° 070004SPHM du 17-12-2007

M. Thierry DOMBRE, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 5588, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, pour la durée de l'unité.

M. Jacques DEROUARD, professeur des universités, est nommé directeur-adjoint de l'UMR n° 5588 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, pour la durée de l'unité.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5629 - Chimie des polymères organiques

**M. HENRI CRAMAIL**

DEC. n° 070020SCHI du 05-11-2007

M. Henri CRAMAIL, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 5629 à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007 en remplacement de M. Yves GNANOU appelé à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8544 - Laboratoire de neurobiologie

**M. BORIS BARBOUR**

DEC. n° 070025SCVI du 17-12-2007

M. Boris BARBOUR, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMR n° 8544 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2009, en remplacement de M. Jacques NEYTON, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

FRC n° 2118 - Institut de neurobiologie Alfred Fessard (INAF)

**M. YVES FREGNAC**

DEC. n° 070030SCVI du 18-12-2007

M. Yves FREGNAC, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur par intérim de la FRC n° 2118 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, en remplacement de M. Jean-Claude CHAMPAGNAT.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMS n° 2552 – Maison interuniversitaire des sciences de l'homme – Alsace (MISHA)

**M. RICHARD KLEINSCHMAGER**

DEC. n° 070049SCHS du 17-12-2007

M. Richard KLEINSCHMAGER, professeur d'université, est nommé directeur adjoint de l'UMS n° 2552, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 31 décembre 2008, en remplacement de M. Didier GEORGAKAKIS, appelé à d'autres fonctions.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UPS n° 2274 – Ressources et compétences technologiques

**MME FRANCINE BIZOT**

DEC. n° 070153DAJ du 21-12-2007

Mme Francine BIZOT, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de l'UPS n° 2274, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

**ACMO**

DR03 - Ile-de-France Est

**M. STÉPHANE PENUIZIC**

DEC. n° 070304DR03 du 12-12-2007

M. Stéphane PENUIZIC, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein du service Patrimoine de la délégation Ile-de-France Est, situé sur le campus de Thiais, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007, pour la durée du mandat du délégué régional.

M. Stéphane PENUIZIC exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Stéphane PENUIZIC est placé directement sous l'autorité du délégué régional.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 5178 - Biologie des organismes marins et écosystèmes

**MME MADELEINE MARTIN**

DEC. n° 070188DR03 du 15-11-2007  
Mme Madeleine MARTIN, assistante ingénieure, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5178, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007, pour la durée du mandat de la directrice de l'unité.

Mme Madeleine MARTIN exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Madeleine MARTIN est placée directement sous l'autorité de la directrice de l'unité.

Signé : Sylvie DUFOUR, directrice de l'UMR n° 5178

UMR n° 5178 - Biologie des organismes marins et écosystèmes

**M. ANDRÉ CLIQUE**

DEC. n° 070189DR03 du 15-11-2007  
M. André CLIQUE, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5178, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007, pour la durée du mandat du directeur de l'unité.

M. André CLIQUE exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. André CLIQUE est placé directement sous l'autorité de la directrice de l'unité.

Signé : Sylvie DUFOUR, directrice de l'UMR n° 5178

UPS n° 44 - Transgénèse et archivage d'animaux modèles (TAAM)

**M. PATRICE MEDINA**

DEC. n° 070303DR03 du 12-12-2007  
M. Patrice MEDINA, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein du service SEAT, antenne de l'UPS n° 44, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007, pour la durée du mandat du directeur de l'unité.

M. Patrice MEDINA exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Patrice MEDINA est placé directement sous l'autorité de la directrice adjointe de l'unité.

Signé : Cécile GOUJET-ZALC, directrice de l'UPS n° 44

UMR n° 8148 - Interactions et dynamique des environnements de surface

**M. JEAN-CLAUDE LEFEVRE**

DEC. n° 07A234DR04 du 27-11-2007  
M. Jean-Claude LEFEVRE, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8148, à compter du 9 novembre 2007.

M. Jean-Claude LEFEVRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Claude LEFEVRE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : François COSTARD, directeur de l'UMR n° 8148

UMR n° 8618 - Institut de biotechnologie des plantes

**MME CATHERINE MACADRE**

DEC. n° 07A233DR04 du 07-12-2007  
Mme Catherine MACADRE, technicienne, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8618, à compter du 9 novembre 2007.

Mme Catherine MACADRE exerce sa mission conformément

aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Catherine MACADRE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Thierry LANGIN, directeur de l'UMR n° 8618

UPR n° 1311 - Laboratoire d'ingénierie des matériaux et des hautes pressions

**MME ARLETTE VEGA-GONZALEZ**

DEC. n° 070156DR05 du 09-11-2007  
Mme Arlette VEGA-GONZALEZ, ingénieure de recherche, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 1311, à compter du 4 avril 2007.

Mme Arlette VEGA-GONZALEZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Arlette VEGA-GONZALEZ est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-François BOCQUET, directeur de l'UPR n° 1311

UMR n° 8630 - Laboratoire des systèmes de référence spatio-temporels

**M. MICHEL LOURS**

DEC. n° 070157DR05 du 05-11-2007  
M. Michel LOURS, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8630, à compter du 2 août 2007.

M. Michel LOURS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Michel LOURS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Noël DIMARCO, directeur de l'UMR n° 8630

GIS Institut des systèmes complexes de Paris Ile-de-France (ISC)

**M. ANTOINE JACOUTOT**

DEC. n° 070168DR05 du 09-11-2007  
M. Antoine JACOUTOT, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) du GIS ISC, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2007.

M. Antoine JACOUTOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Antoine JACOUTOT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Paul BOURGINE, directeur du GIS ISC

UMR n° 6596 - Laboratoire d'automatique de Besançon

**M. PATRICK NECTOUX**

DEC. n° 070369DR06 du 23-10-2007  
M. Patrick NECTOUX, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6596, à compter du 23 octobre 2007.

M. Patrick NECTOUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Patrick NECTOUX est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Nicolas CHAILLET, directeur de l'UMR n° 6596

UMR n° 5194 - Politiques publiques, actions politiques, territoires (PACTE)

**MME VÉRONIQUE STRIPPOLI**

DEC. n° 070106DR11 du 19-11-2007  
Mme Véronique STRIPPOLI, assistante ingénieure, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et

de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5194, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Mme Véronique STRIPPOLI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Véronique STRIPPOLI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Guy SAEZ, directeur de l'UMR n° 5194

UMR n° 6134 - Systèmes physiques de l'environnement (SPE)

**M. FRÉDÉRIC BOSSEUR**

DEC. n° 071406DR12 du 24-10-2007

M. Frédéric BOSSEUR, ingénieur de recherche, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6134, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007.

M. Frédéric BOSSEUR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Frédéric BOSSEUR est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jacques-Henri BALBI, directeur de l'UMR n° 6134

UMR n° 6134 - Systèmes physiques de l'environnement (SPE)

**MME MARIE-CHRISTINE BOSQUETS**

DEC. n° 071407DR12 du 24-10-2007

Mme Marie-Christine BOSQUETS, technicienne de classe exceptionnelle, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6134, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007.

Mme Marie-Christine BOSQUETS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Marie-Christine BOSQUETS est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jacques-Henri BALBI, directeur de l'UMR n° 6134

UMR n° 5815 - Dynamiques du droit

**MME EVELYNE MONTELS**

DEC. n° 070157DR13 du 26-06-2007

Mme Evelyne MONTELS, technicienne, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5815, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Evelyne MONTELS est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Louis BILON, directeur de l'UMR n° 5815

UMR n° 5241 - Métabolisme, plasticité et mitochondrie

**MME MIREILLE ANDRE**

DEC. n° 070151DR14 du 15-11-2007

Mme Mireille ANDRE, technicienne de classe exceptionnelle, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5241, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

Mme Mireille ANDRE exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Mireille ANDRE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Louis CASTEILLA, directeur de l'UMR n° 5241

UMR n° 5142 - Laboratoire de mathématiques et de leurs applications (LMAP)

**MME CHANTAL BLANCHARD**

DEC. n° 070164DR15 du 15-10-2007

Mme Chantal BLANCHARD, ingénieure d'études, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5142, pour la durée du mandat du directeur d'unité.

Mme Chantal BLANCHARD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Chantal BLANCHARD est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

En raison de la nature des activités et de l'effectif de l'unité, le directeur, M. Mohamed AMARA, en concertation avec l'ACMO, Mme Chantal BLANCHARD, évalue et détermine le temps nécessaire pour l'exercice de cette mission à un demi jour par semaine.

Signé : Mohamed AMARA, directeur de l'UMR n° 5142

UMR n° 5218 - Laboratoire de l'intégration du matériau au système (IMS)

**M. MICHEL ALEXELINE**

DEC. n° 070162DR15 du 15-10-2007

M. Michel ALEXELINE, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5218, bâtiment A4 LAPS, pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Michel ALEXELINE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Michel ALEXELINE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

En raison de la nature des activités et de l'effectif de l'unité, le directeur, M. Pascal FOUILLAT, en concertation avec l'ACMO, M. Michel ALEXELINE, évalue et détermine le temps nécessaire pour l'exercice de cette mission à un demi jour par semaine.

Signé : Pascal FOUILLAT, directeur de l'UMR n° 5218

UMR n° 5218 - Laboratoire de l'intégration du matériau au système (IMS)

**MME ANNABELLE HURTIER**

DEC. n° 070168DR15 du 15-10-2007

Mme Annabelle HURTIER, technicienne, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5218, site ENSCPB, pour la durée du mandat du directeur d'unité.

Mme Annabelle HURTIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Annabelle HURTIER est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

En raison de la nature des activités et de l'effectif de l'unité, le directeur, M. Pascal FOUILLAT, en concertation avec l'ACMO, Mme Annabelle HURTIER, évalue et détermine le temps nécessaire pour l'exercice de cette mission à un demi jour par semaine.

Signé : Pascal FOUILLAT, directeur de l'UMR n° 5218

UMR n° 5798 - Centre de physique moléculaire optique et hertzienne (CPMOH)

**M. JACQUES GENESTE**

DEC. n° 070167DR15 du 15-10-2007

M. Jacques GENESTE, agent technique, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5798, pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Jacques GENESTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jacques GENESTE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité. En raison de la nature des activités et de l'effectif de l'unité, le directeur, M. Eric FREYSZ, en concertation avec l'ACMO, M. Jacques GENESTE, évalue et détermine le temps nécessaire pour l'exercice de cette mission à un demi jour par semaine. Signé : Eric FREYSZ, directeur de l'UMR n° 5798

UMR n° 6526 - Géosciences azur (GEOAZUR)

**M. MICHEL FORNARI**  
**M. JULIEN AMBRE**

DEC. n° 070006DR20 du 26-10-2007

A la suite de l'avis positif du conseil de laboratoire de l'UMR n° 6526 du 10 juillet 2007 et après avoir suivi les formations obligatoires, est proposée la nomination comme ACMO de M. Michel FORNARI pour le site de Valrose et de M. Julien AMBRE sur le site de Sophia-Antipolis à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2007 et pour la durée du contrat quadriennal 2008-2011.

Signé : Philippe CHARVIS, directeur de l'UMR n° 6526

UMR n° 6548 - Physiologie cellulaire et moléculaire des systèmes intégrés

**M. ABDELMNADIR DJERBI**

DEC. n° 070004DR20 du 15-10-2007

M. Abdelmnadir DJERBI, adjoint technique de la recherche, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6548, à compter du 10 octobre 2007.

M. Abdelmnadir DJERBI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Abdelmnadir DJERBI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Philippe POUJEOL, directeur de l'UMR n° 6548

UMR n° 7093 - Laboratoire d'océanographie de Villefranche (LOV)

**MME AURÉLIE DUFOUR**

DEC. n° 070005DR20 du 27-10-2007

Mme Aurélie DUFOUR est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 7093, à compter du 10 octobre 2007.

Mme Aurélie DUFOUR exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Aurélie DUFOUR est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Pour le directeur d'unité et par délégation : Maryvonne HUBERT, administratrice de l'UMR n° 7093

UMS n° 829 - Observatoire océanologique de Villefranche-sur-mer

**M. JEAN-FRANÇOIS BERNADAC**

DEC. n° 070003DR20 du 24-01-2007

M. Jean-François BERNADAC est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMS n° 829, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

M. Jean-François BERNADAC exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-François BERNADAC est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Michel GLASS, directeur de l'UMS n° 829

## Fin de fonctions

INSU

**MME NICOLE PAPINEAU**

DEC. n° 070035INSU du 13-12-2007

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007, aux fonctions de déléguée scientifique chargée de mission (DSCM) pour les affaires européennes et internationales exercées par Mme Nicole PAPINEAU à l'Institut national des sciences de l'univers.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

## ACMO

UPR n° 9021 - Immunologie et chimie thérapeutiques (ICT)

**M. JEAN-PAUL BRIAND**

DEC. n° 070156DR10 du 24-10-2007

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Jean-Paul BRIAND dans l'UPR n° 9021.

Signé : Sylviane MULLER, directrice de l'UPR n° 9021

UMR n° 7177 - Institut de chimie de Stasbourg

**M. MICHEL MIESCH**

DEC. n° 070157DR10 du 24-09-2007

Il est mis fin, à compter du 24 septembre 2007, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Michel MIESCH dans l'UMR n° 7177 (ex-UMR n° 7123).

Signé : Remy LOUIS, directeur de l'UMR n° 7177

UMR n° 6134 - Systèmes physiques de l'environnement (SPE)

**M. ALAIN LOUCHE**

DEC. n° 071405DR12 du 24-10-2007

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Alain LOUCHE dans l'UMR n° 6134.

Signé : Jacques-Henri BALBI, directeur de l'UMR n° 6134

UMR n° 5243 - Géosciences Montpellier

**M. PIERRE AZAIS**

DEC. n° 070184DR13 du 14-12-2007

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Pierre AZAIS dans l'UMR n° 5243.

Signé : Serge LALLEMAND, directeur de l'UMR n° 5243

UMR n° 5085 - Centre interuniversitaire de recherche et d'ingénierie des matériaux (CIRIMAT)

**M. FRANÇOIS SENOCQ**

DEC. n° 070152DR14 du 13-10-2007

Il est mis fin, à compter du 5 juillet 2007, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. François SENOCQ dans l'UMR n° 5085.

Signé : Francis MAURY, directeur de l'UMR n° 5085

UMR n° 5241 - Métabolisme, plasticité et mitochondrie

**MME MARYSE NIBBELINK**

DEC. n° 070153DR14 du 15-11-2007

Il est mis fin, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2007, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Mme Maryse NIBBELINK dans l'UMR n° 5241.

Signé : Louis CASTEILLA, directeur de l'UMR n° 5241

## Délégation de pouvoir

### Administration centrale

DAJ

**M. JEAN-EUDES FOUMENTEZE**

DEC. n° 070154DAJ du 06-12-2007

M. Jean-Eudes FOUMENTEZE, ingénieur d'études au CNRS, est habilité à représenter le CNRS, invité à comparaître le vendredi 7 décembre 2007, au Tribunal administratif de Montpellier, dans l'affaire « SARL SPINEO c/ CNRS ».

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Danièle DAUVIGNAC, directrice des affaires juridiques

b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),  
c) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.  
En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès NETTER, délégation est également donnée à Mme Masha ALBERTINI, assistante de direction et de gestion, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060067DR16 du 25 octobre 2006 est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Chimie

**MME GILBERTE CHAMBAUD**

DEC. n° 070026SCHI du 11-12-2007

Délégation est donnée à Mme Gilberte CHAMBAUD, directrice du département Chimie, à l'effet de signer le lundi 17 décembre 2007 à 11h, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique la convention de création de l'UMS n° 3033 - Unité de soutien à la recherche IECB.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

## Délégations de signature

### Administration centrale

DG

**MME ANNE CORVAL**

DEC. n° 070155DAJ du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Anne CORVAL, directrice du Bureau du CNRS « Afrique sub-saharienne », à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, le jeudi 13 décembre 2007, au Zimbabwe, la convention relative à la création de la Research Platform « Production and Conservation in Partnership (RP-PCP) ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Chimie

**MME GILBERTE CHAMBAUD**

DEC. n° 070027SCHI du 11-12-2007

Délégation est donnée à Mme Gilberte CHAMBAUD, directrice du département Chimie, à l'effet de signer le lundi 17 décembre 2007 à 11h, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique la convention modificative du groupement d'intérêt scientifique Cibles et molécules d'intérêt thérapeutique en Aquitaine.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

IPGR

**MME DOMINIQUE ASTIER  
MME MICHÈLE LE MONZE  
MME MARIE-LAURE FAUGIER**

DEC. n° 070173DR05 du 04-12-2007

Délégation est donnée à Mme Dominique ASTIER, directrice de l'Institut de perfectionnement à la gestion de la recherche (IPGR), à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'IPGR, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique ASTIER, délégation de signature est donnée à Mme Michèle LE MONZE, IE, adjointe et à Mme Marie-Laure FAUGIER, TCE, secrétaire-gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

ST2I

**M. PIERRE GUILLON  
M. PHILIPPE ALCOUFFE**

DEC. n° 070054DR16 du 01-10-2007

Délégation est donnée à M. Pierre GUILLON, directeur du département scientifique Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au département scientifique ST2I, les actes suivants :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,  
b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),  
c) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GUILLON, délégation est donnée à M. Philippe ALCOUFFE, secrétaire général du département ST2I, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 060056DR16 du 25 septembre 2006 est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

Mission pour la place des femmes au CNRS

**MME AGNÈS NETTER  
MME MASHA ALBERTINI**

DEC. n° 070053DR16 du 11-12-2007

Délégation est donnée à Mme Agnès NETTER, directrice de la Mission pour la place des femmes au CNRS, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la mission, les actes suivants :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

DPI

**M. MARC LEDOUX  
M. PATRICE SOULLIE**

DEC. n° 070055DR16 du 11-12-2007

Délégation est donnée à M. Marc LEDOUX, directeur de la politique industrielle, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la DPI :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un

contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),  
c) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.  
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc LEDOUX, délégation est donnée à M. Patrice SOULLIE, secrétaire général de la direction de la politique industrielle, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060044DR16 du 3 août 2006 est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DirCom

**M. ARNAUD BENEDETTI**  
**MME RAJA DRISSI-DAOUDI**

DEC. n° 070146DAJ du 20-12-2007

A l'article 2 de la décision n° 060280DAJ du 28 août 2006 [donnant délégation de signature à M. Arnaud BENEDETTI, directeur de la communication], les termes : « directrice administrative » sont remplacés par les termes : « directrice adjointe de la communication, en charge de l'administration ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SG

**M. ALAIN RESPLANDY-BERNARD**

DEC. n° 070163DAJ du 20-12-2007

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les actes et décisions relevant de ses attributions, à M. Alain RESPLANDY-BERNARD, secrétaire général, pour la période du 26 au 28 décembre 2007 inclus.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

BPC

**M. CLAUDE GAILLARD**  
**MME CAROLE LE CONTEL**  
**M. JACQUES LAVIELLE**

DEC. n° 070052DR16 du 11-12-2007

Délégation est donnée à M. Claude GAILLARD, responsable du Bureau de pilotage et de coordination (BPC), à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles au BPC :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b) les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a),

c) les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude GAILLARD, délégation est donnée à Mme Carole LE CONTEL, responsable des moyens communs et des relations avec les délégués régionaux au sein du Bureau de pilotage et de coordination, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude GAILLARD et de Mme Carole LE CONTEL, délégation est donnée à M. Jacques LAVIELLE, responsable de la modernisation et de la qualité au sein du BPC, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060057DR16 du 25 septembre 2006 est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

## Délégations

DR12 - Provence et Corse

**M. DOMINIQUE NOBILE**  
**MME NISE SCHERRER**

DEC. n° 070152DAJ du 06-12-2007

A l'article 4 de la décision n° 060046DAJ du 19 janvier 2006 [donnant délégation de signature à M. Pierre DOUCELANCE, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse], les termes : « M. Dominique NOBILE, responsable du service du personnel et des ressources humaines » sont remplacés par les termes : « Mme Nise SCHERRER, responsable des ressources humaines ».

La présente décision prend effet à compter du 17 décembre 2007.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR12 - Provence et Corse

**M. JEAN-YVES VILLARD**  
**MME BÉATRICE SAINT-CRICQ**  
**MME NISE SCHERRER**  
**M. GÉRARD ZANON**  
**MME IRÈNE CZYZ**  
**MME CLAUDE RENIER**

DEC. n° 071402DR12 du 17-12-2007

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre DOUCELANCE, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse, délégation est donnée à M. Jean-Yves VILLARD, [IR1], adjoint au délégué régional à l'effet de signer tous actes, décisions et document relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de M. Pierre DOUCELANCE.

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional et de son adjoint, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à :

- Mme Béatrice SAINT-CRICQ [DR2], responsable du service du partenariat et de la valorisation

- Mme Nise SCHERRER [IE2], responsable du service des ressources humaines

- M. Gérard ZANON [IR2], responsable du service technique et logistique

- Mme Irène CZYZ [IE1], adjointe au responsable du service technique et logistique

- Mme Claude RENIER [IE2], adjointe au responsable du service financier et comptable

à l'effet de signer, au nom du délégué régional pour la circonscription Provence et Corse et dans la limite des crédits disponibles :

- tous actes, décisions et documents relatifs à la liquidation et au mandatement des dépenses et des recettes ainsi que les commandes, en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT ;

- les ordres de missions en France et à l'étranger.

La présente décision annule et remplace la décision n° 071394DR12 du 31 août 2007.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

DR12 - Provence et Corse

**M. JEAN-YVES VILLARD**  
**MME BÉATRICE SAINT-CRICQ**  
**MME NISE SCHERRER**  
**M. GÉRARD ZANON**  
**MME IRÈNE CZYZ**  
**MME CLAUDE RENIER**

DEC. n° 071403DR12 du 17-12-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Yves VILLARD [IR1], adjoint au délégué régional Provence et Corse, à l'effet de signer au nom du délégué régional :

a) tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 modifiée [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des

personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

b) tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional et de son adjoint et dans les limites de la délégation de signature de l'ordonnateur secondaire, la délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Béatrice SAINT-CRICQ [DR2], à Mme Nise SCHERRER [IE2], à M. Gérard ZANON [IR2], à Mme Irène CZYZ [IE1] et à Mme Claude RENIER [IE2].

La présente décision annule et remplace la décision n° 071395DR12 du 31 août 2007.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

DR13 - Languedoc-Roussillon

**M. BERNARD JOLLANS**

DEC. n° 070164DAJ du 18-12-2007

Délégation est donnée à M. Bernard JOLLANS, délégué régional, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, le mercredi 19 décembre 2007, à Montpellier, la convention constitutive du Pôle Chimie pour le développement durable en Languedoc-Roussillon intitulée « Chimie au service de l'homme et de son environnement ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR15 - Aquitaine-Limousin

**M. PHILIPPE LECONTE**  
**Mlle LAURENCE GIMENEZ**

DEC. n° 070216DR15 du 11-12-2007

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe LECONTE, délégué régional pour la circonscription Aquitaine-Limousin, délégation est donnée à Mlle Laurence GIMENEZ, ingénieure d'études, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire pour la période du 24 au 28 décembre 2007 inclus.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

## Laboratoires

### DR01 - Paris A

UMR n° 7112 - Cultures et sociétés urbaines (CSU)

**MME THÉRÈSE CHARMASSON**  
**MME SYLVIE WESSELI**

DEC. n° 070112DR01 du 15-11-2007

Délégation est donnée à Mme Thérèse CHARMASSON, conservatrice du patrimoine, et à Mme Sylvie WESSELI, technicienne de classe exceptionnelle, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacqueline CARROY, directrice de l'UMR n° 7112

UMR n° 8069 - Laboratoire de psychologie environnementale

**M. MICHEL LOUIS ROUQUETTE**  
**MME GLADYS BERNARI**

DEC. n° 070113DR01 du 06-11-2007

Délégation est donnée à M. Michel Louis ROUQUETTE, directeur de l'UMR n° 8069, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, Outre-mer, étranger, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel Louis ROUQUETTE, délégation de signature est donnée à Mme Gladys BERNARI, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMR n° 8069 - Laboratoire de psychologie environnementale

**MME GLADYS BERNARI**

DEC. n° 070114DR01 du 27-11-2007

Délégation est donnée à Mme Gladys BERNARI, technicienne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel Louis ROUQUETTE, directeur de l'UMR n° 8069

UMR n° 8560 - Centre Alexandre Koyre - Centre de recherche en histoire des sciences et des techniques

**MME JACQUELINE CARROY**  
**MME THÉRÈSE CHARMASSON**  
**MME SYLVIE WESSELI**

DEC. n° 0700111DR01 du 25-10-2007

Délégation est donnée à Mme Jacqueline CARROY, directrice de l'UMR n° 8560, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, Outre-mer, étranger, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation,

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jacqueline CARROY, délégation de signature est donnée à Mme Thérèse CHARMASSON, conservatrice du patrimoine, à Mme Sylvie WESSELI, technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMS n° 3036 - Bibliothèque des sciences humaine et sociale Descartes

**M. JÉRÔME KALFON**  
**MME SYLVIA BOZAN**  
**MME BRIGITTE OLIVET**

DEC. n° 070115DR01 du 07-11-2007

Délégation est donnée à M. Jérôme KALFON, directeur de l'UMS n° 3036, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte, à l'exclusion des contrats de service.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, Outre-mer, étranger, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme KALFON, délégation de signature est donnée à Mme Sylvia BOZAN, ingénieure de recherche, et à Mme Brigitte OLIVET, attachée principale d'administration scolaire et universitaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Tony ROULOT, délégué régional Paris A

UMS n° 3036 - Bibliothèque des sciences humaine et sociale Descartes

**MME SYLVIA BOZAN**  
**MME BRIGITTE OLIVET**

DEC. n° 070116DR01 du 23-11-2007

Délégation est donnée à Mme Sylvia BOZAN, ingénieure de recherche, et à Mme Brigitte OLIVET, attachée principale d'administration scolaire et universitaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jérôme KALFON, directeur de l'UMS n° 3036

### DR03 - Ile-de-France Est

UPR n° 76 - Centre Jean Pépin

**MME MARIE-ODILE GOULET-CAZE**  
**M. PIERRE PAUL CORSETTI**  
**MME SANDRINE LAUNEY**  
**M. FRÉDÉRIC PLIN**

DEC. n° 070242DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Marie-Odile GOULET-CAZE, directrice de l'UPR n° 76, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Odile GOULET-CAZE, délégation de signature est donnée à M. Pierre Paul CORSETTI, ingénieur de recherche au CNRS, à Mme Sandrine LAUNEY, assistante ingénieure au CNRS et à M. Frédéric PLIN, ingénieur d'études au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070158DR03 du 25 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UPR n° 76 - Centre Jean Pépin

**M. PIERRE PAUL CORSETTI**  
**MME SANDRINE LAUNEY**  
**M. FRÉDÉRIC PLIN**

DEC. n° 070243DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Pierre Paul CORSETTI, ingénieur de recherche au CNRS, directeur année Philologique, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Paul CORSETTI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sandrine LAUNEY, assistante ingénieure au CNRS, administratrice de l'unité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Paul CORSETTI et de Mme Sandrine LAUNEY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Frédéric PLIN, ingénieur d'études au CNRS, ingénieur d'études en sources anciennes. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Odile GOULET-CAZE, directrice de l'UPR n° 76

UPR n° 299 - Milieux, sociétés et cultures en Himalaya

**MME JOËLLE SMADJA**  
**M. FERNAND MEYER**  
**M. GÉRARD TOFFIN**

DEC. n° 070293DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Joëlle SMADJA, directrice de l'UPR n° 299, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joëlle SMADJA, délégation de signature est donnée à M. Fernand MEYER, directeur d'études à l'EPHE et à M. Gérard TOFFIN, directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070116DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UPR n° 299 - Milieux, sociétés et cultures en Himalaya

**M. FERNAND MEYER**  
**M. GÉRARD TOFFIN**

DEC. n° 070294DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Fernand MEYER, directeur d'études à l'EPHE, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fernand MEYER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gérard TOFFIN, directeur de recherche au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Joëlle SMADJA, directrice de l'UPR n° 299

UPR n° 1578 - Laboratoire pour l'application des lasers de puissance

**M. RÉMY FABBRIO**

DEC. n° 070231DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Rémy FABBRIO, directeur de l'UPR n° 1578, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070057DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 113 - Laboratoire des matériaux et structures du génie civil

**M. PHILIPPE COUSSOT**  
**M. FRANÇOIS CHEVOIR**

DEC. n° 070215DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Philippe COUSSOT, directeur de l'UMR n° 113, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe COUSSOT, délégation de signature est donnée à M. François CHEVOIR, ingénieur au LCPC, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070041DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 5143 - Paléobiodiversité : histoire et dynamique

**M. SEVKET SEN**  
**M. FABRIZIO CECCA**  
**MME ELYANE MOLIN**  
**MME MARIA-ANGELINA FERNANDES-BASTOS**

DEC. n° 070291DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Sevket SEN, directeur de l'UMR n° 5143, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sevket SEN, délégation de signature est donnée à M. Fabrizio CECCA, professeur à l'Université Paris 6, à Mme Elyane MOLIN, assistante ingénieure au CNRS et à Mme Maria-Angelina FERNANDES-BASTOS, assistante ingénieure au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070132DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 5145 - Eco-anthropologie et ethnobiologie

**M. SERGE BAHUCHET**  
**MME EVELYNE HEYER**

DEC. n° 070201DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Serge BAHUCHET, directeur de l'UMR n° 5145, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BAHUCHET, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne HEYER, professeur au MNHN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070018DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 5145 - Eco-anthropologie et ethnobiologie

**MME EVELYNE HEYER**

DEC. n° 070202DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Evelyne HEYER, professeur au MNHN, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Serge BAHUCHET, directeur de l'UMR n° 5145

UMR n° 5153 - Acides nucléiques : dynamique, ciblage et fonctions biologiques

**MME CARINE GIOVANNANGELI**  
**M. JEAN-LOUIS MERGNY**  
**M. Loïc PERROUAULT**

DEC. n° 070238DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Carine GIOVANNANGELI, directrice de l'UMR n° 5153, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carine GIOVANNANGELI, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis MERGNY, chargé de recherche à l'INSERM et à M. Loïc PERROUAULT, ingénieur d'études au MNHN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070065DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 5153 - Acides nucléiques : dynamique, ciblage et fonctions biologiques

**M. JEAN-LOUIS MERGNY**  
**M. Loïc PERROUAULT**

DEC. n° 070239DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Louis MERGNY, chargé de recherche à l'INSERM, directeur, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis MERGNY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Loïc PERROUAULT, ingénieur d'études au MNHN.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Carine GIOVANNANGELI, directrice de l'UMR n° 5153

UMR n° 5154 - Chimie et biochimie des substances naturelles

**Mlle SYLVIE REBUFFAT**  
**Mme CATHERINE POUGAULT**

DEC. n° 070280DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mlle Sylvie REBUFFAT, directrice de l'UMR n° 5154, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle Sylvie REBUFFAT, délégation de signature est donnée à Mme Catherine

POUGAULT, assistante ingénieure au MNHN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070177DR03 du 26 septembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 5154 - Chimie et biochimie des substances naturelles

**Mme CATHERINE POUGAULT**

DEC. n° 070281DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Catherine POUGAULT, assistante ingénieure au MNHN, gestionnaire en administration scientifique et technique, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Sylvie REBUFFAT, directrice de l'UMR n° 5154

UMR n° 5157 - Services répartis, architecture modélisation validation administration de réseaux

**Mme MONIQUE BECKER**  
**M. JEAN-PIERRE DELMAS**

DEC. n° 070211DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Monique BECKER, directrice de l'UMR n° 5157, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique BECKER, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre DELMAS, professeur à l'INT, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070175DR03 du 3 septembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 5166 - Evolution des régulations endocriniennes

**Mme BARBARA DEMENEIX**  
**M. GIOVANNI LEVI**

DEC. n° 070225DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Barbara DEMENEIX, directrice de l'UMR n° 5166, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Barbara DEME-NEIX, délégation de signature est donnée à M. Giovanni LEVI, directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070051DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 5178 - Biologie des invertébrés marins et écosystèmes

**MME SYLVIE DUFOUR**  
**M. PHILIPPE KEITH**

DEC. n° 070229DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Sylvie DUFOUR, directrice de l'UMR n° 5178, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie DUFOUR, délégation de signature est donnée à M. Philippe KEITH, professeur au MNHN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070114DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 5197 - Archéozoologie et histoire des sociétés

**M. JEAN-DENIS VIGNE**  
**MME CHRISTINE LEFEVRE**

DEC. n° 070299DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Denis VIGNE, directeur de l'UMR n° 5197, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Denis VIGNE, délégation de signature est donnée à Mme Christine LEFEVRE, maître de conférences au MNHN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070122DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 5197 - Archéozoologie et histoire des sociétés

**MME CHRISTINE LEFEVRE**

DEC. n° 070300DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Christine LEFEVRE, maître de conférences au MNHN, directrice adjointe de l'UMR n° 5197, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Denis VIGNE, directeur de l'UMR n° 5197

UMR n° 5198 - Les hominidés au quaternaire : milieux et comportements

**M. FRANÇOIS SEMAH**  
**MME MARIE-HÉLÈNE MONCEL**  
**MME NATHALIE DESJOBERT**

DEC. n° 070289DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. François SEMAH, directeur de l'UMR n° 5198, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François SEMAH, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Hélène MONCEL, chargée de recherche au CNRS et à Mme Nathalie DESJOBERT, attachée d'administration de la recherche au MNHN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070110DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 5198 - Les hominidés au quaternaire : milieux et comportements

**MME MARIE-HÉLÈNE MONCEL**  
**MME NATHALIE DESJOBERT**

DEC. n° 070290DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Marie-Hélène MONCEL, chargée de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène MONCEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-

dessus à Mme Nathalie DESJOBERT, attachée d'administration de la recherche au MNHN, responsable administratif et financier.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François SEMAH, directeur de l'UMR n° 5198

UMR n° 5202 - Origine, structure et évolution de la biodiversité

**M. LOUIS DEHARVENG**  
**M. PHILIPPE GRANDCOLAS**

DEC. n° 070221DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Louis DEHARVENG, directeur de l'UMR n° 5202, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis DEHARVENG, délégation de signature est donnée à M. Philippe GRANDCOLAS, directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070160DR03 du 9 mai 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7054 - Thérapeutiques substitutives du cœur et des vaisseaux

**M. ERIC ALLAIRE**  
**MME MARIANNE GERVAIS-TAUREL**

DEC. n° 070194DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Eric ALLAIRE, directeur de l'UMR n° 7054, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric ALLAIRE, délégation de signature est donnée à Mme Marianne GERVAIS-TAUREL, chargée de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070022DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7054 - Thérapeutiques substitutives du cœur et des vaisseaux

**MME MARIANNE GERVAIS-TAUREL**

DEC. n° 070195DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Marianne GERVAIS-TAUREL, chargée de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric ALLAIRE, directeur de l'UMR n° 7054

UMR n° 7062 - Centre d'histoire des sciences et des philosophies arabes et médiévales

**M. PIERRE PELLEGRIN**  
**M. AHMED HASNAOUI**  
**M. TONY LÉVY**

DEC. n° 070266DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Pierre PELLEGRIN, directeur de l'UMR n° 7062, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre PELLEGRIN, délégation de signature est donnée à M. Ahmed HASNAOUI, chargé de recherche au CNRS et à M. Tony LÉVY, chargé de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070151DR03 du 27 mars 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7107 - Langues et civilisations à tradition orale

**MME ZLATKA GUENTCHEVA-DESCLES**  
**MME SAMIA NAÏM**  
**MME CHRISTIANE PILOT-RAÏCHOOR**

DEC. n° 070246DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Zlatka GUENTCHEVA-DESCLES, directrice de l'UMR n° 7107, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Zlatka GUENTCHEVA-DESCLES, délégation de signature est donnée à Mme Samia NAÏM, chargée de recherche au CNRS et à

Mme Christiane PILOT-RAÏCHOOR, chargée de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070073DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7107 - Langues et civilisations à tradition orale

**MME SAMIA NAÏM**  
**MME CHRISTIANE PILOT-RAÏCHOOR**

DEC. n° 070247DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Samia NAÏM, chargée de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Samia NAÏM, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Christiane PILOT-RAÏCHOOR, chargée de recherche au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Zlatka GUENTCHEVA-DESCLES, directrice de l'UMR n° 7107

UMR n° 7149 - Laboratoire de recherche sur la croissance cellulaire, la répartition et le régénération tissulaires

**M. JOSÉ COURTY**  
**MME ISABELLE MARTELLY**  
**M. JEAN DELBE**

DEC. n° 070213DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. José COURTY, directeur de l'UMR n° 7149, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. José COURTY, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle MARTELLY, professeur à l'Université Paris 12 et à M. Jean DELBE, professeur à l'Université Paris 12, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070039DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7149 - Laboratoire de recherche sur la croissance cellulaire, la répartition et le régénération tissulaires

**MME ISABELLE MARTELLY**  
**M. JEAN DELBE**

DEC. n° 070214DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Isabelle MARTELLY, professeur à l'Université Paris 12, responsable d'équipe, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle MARTELLY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean DELBE, professeur à l'Université Paris 12.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : José COURTY, directeur de l'UMR n° 7149

UMR n° 7160 - Minéralogie, pétrologie

**M. JEAN-PIERRE LORAND**  
**M. MICHEL GUIRAUD**

DEC. n° 070261DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre LORAND, directeur de l'UMR n° 7160, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre LORAND, délégation de signature est donnée à M. Michel GUIRAUD, professeur au MNHN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070090DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7160 - Minéralogie, pétrologie

**M. MICHEL GUIRAUD**

DEC. n° 070262DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Michel GUIRAUD, professeur au MNHN, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Pierre LORAND, directeur de l'UMR n° 7160

UMR n° 7179 - Mécanismes adaptatifs : des organismes aux communautés

**MME MARTINE PERRET**  
**M. VINCENT BELS**  
**M. MICHEL BAGUETTE**  
**M. MICHEL LAURIN**

DEC. n° 070270DR03 du 21-12-2007

Délégation est donnée à Mme Martine PERRET, directrice de l'UMR n° 7179, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine PERRET, délégation de signature est donnée à M. Vincent BELS, professeur au MNHN, à M. Michel BAGUETTE, professeur au MNHN et à M. Michel LAURIN, chargé de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070124DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7182 - Institut de chimie et des matériaux Paris Est

**M. JACQUES PENELLE**  
**M. FRÉDÉRIC HAMMERER**  
**MME CATHERINE AMIEL**  
**M. MICHEL LATROCHE**  
**M. LÉO MAZEROLLES**  
**M. JEAN-YVES NEDELEC**

DEC. n° 070268DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Jacques PENELLE, directeur de l'UMR n° 7182, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques PENELLE, délégation de signature est donnée à M. Frédéric HAMMERER, ingénieur d'études au CNRS, secrétaire général de l'ICMPE, à Mme Catherine AMIEL, professeur à l'université Paris 12, à M. Michel LATROCHE, directeur de recherche au CNRS, à M. Léo MAZEROLLES, directeur de recherche au CNRS et à M. Jean-Yves NEDELEC, professeur à l'université Paris 12, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070134DR03 du 29 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7185 - Centre de sociologie de l'innovation

**MME MADELEINE AKRICH**  
**M. ANTOINE HENNION**

DEC. n° 070192DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Madeleine AKRICH, directrice de l'UMR n° 7185, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Madeleine AKRICH, délégation de signature est donnée à M. Antoine HENNION, directeur de recherche à l'ENSMP, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070011DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7188 - Centre de recherche sur la conservation des documents graphiques

**M. BERTRAND LAVEDRINE**  
**MME CHRISTINE CAPDEROU**

DEC. n° 070255DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Bertrand LAVEDRINE, directeur de l'UMR n° 7188, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand LAVEDRINE, délégation de signature est donnée à Mme Christine CAPDEROU, ingénieure de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070086DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7583 - Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques

**M. JEAN-MARIE FLAUD**  
**M. JEAN-LOUIS COLIN**  
**MME MARIE-CLAIRE GAZEAU**  
**MME MIREILLE PAUL**

DEC. n° 070234DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Marie FLAUD, directeur de l'UMR n° 7583, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie FLAUD, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis COLIN, professeur à l'Université Paris 7, à Mme Marie-Claire GAZEAU, maître de conférences à l'Université Paris 12 et à Mme Mireille PAUL, ingénieure d'études au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070060DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7583 - Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques

**M. JEAN-LOUIS COLIN**  
**MME MARIE-CLAIRE GAZEAU**  
**MME MIREILLE PAUL**

DEC. n° 070235DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Louis COLIN, professeur à l'Université Paris 7, directeur adjoint de l'UMR n° 7583, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis COLIN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Claire GAZEAU, maître de conférences à l'Université Paris12, directrice adjointe de l'UMR n° 7583.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis COLIN et de Mme Marie-Claire GAZEAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Mireille PAUL, ingénieure d'études au CNRS, cadre de gestion administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 7633 - Centre des matériaux

**M. GEORGES CAILLETAUD**  
**M. ESTEBAN BUSO**  
**M. SAMUEL FOREST**  
**M. JACQUES BESSON**

DEC. n° 070227DR03 du 18-12-2007

Délégation est donnée à M. Georges CAILLETAUD, directeur de l'UMR n° 7633, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :  
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges CAILLETAUD, délégation de signature est donnée à M. Esteban BUSO, professeur à l'ENSMP, à M. Samuel FOREST, directeur de

recherche au CNRS et à M. Jacques BESSON, directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070173DR03 du 3 septembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8029 - Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie

**M. PASCAL LARZABAL**  
**M. FRANÇOIS COSTA**  
**M. BERNARD MULTON**

DEC. n° 070199DR03 du 18-12-2007

Délégation est donnée à M. Pascal LARZABAL, directeur de l'UMR n° 8029, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal LARZABAL, délégation de signature est donnée à M. François COSTA, professeur à l'ENS de Cachan et M. Bernard MULTON, professeur à l'ENS de Cachan, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070080DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8029 - Systèmes et applications des technologies de l'information et de l'énergie

**M. FRANÇOIS COSTA**  
**M. BERNARD MULTON**

DEC. n° 070200DR03 du 18-12-2007

Délégation est donnée à M. François COSTA, professeur à l'ENS de Cachan, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François COSTA, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Bernard MULTON, professeur à l'ENS de Cachan.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal LARZABAL, directeur de l'UMR n° 8029

UMR n° 8030 - Génomique métabolique

**M. JEAN WEISSENBACH**  
**M. YVES LERAY**  
**M. FRANCIS QUÉTIER**

DEC. n° 070232DR03 du 18-12-2007

Délégation est donnée à M. Jean WEISSENBACH, directeur de l'UMR n° 8030, à l'effet de signer, au nom du délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean WEISSENBACH, délégation de signature est donnée à M. Yves LERAY, directeur administratif et financier du Géoscope et à M. Francis QUÉTIER, professeur à l'Université d'Evry, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070128DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8049 - Institut Gaspard Monge

**M. GILLES ROUSSEL**  
**M. ERIC LAPORTE**

DEC. n° 070284DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Gilles ROUSSEL, directeur de l'UMR n° 8049, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles ROUSSEL, délégation de signature est donnée à M. Eric LAPORTE, professeur à l'Université de Marne-la-Vallée, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070105DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8050 - Laboratoire d'analyse et de mathématiques appliquées

**M. MARCO CANNONE**  
**M. FRANK PACARD**  
**M. JEAN-PIERRE RAOULT**

DEC. n° 070207DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Marco CANNONE, directeur de l'UMR n° 8050, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marco CANNONE,

délégation de signature est donnée à M. Frank PACARD, professeur à l'Université Paris 12 et M. Jean-Pierre RAOULT, professeur à l'Université Paris 5, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070033DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8071 - Statistique et génome

**M. BERNARD PRUM**  
**MME MICHÈLE ILBERT**

DEC. n° 070274DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Bernard PRUM, directeur de l'UMR n° 8071, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard PRUM, délégation de signature est donnée à Mme Michèle ILBERT, assistante ingénieure au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070097DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8071 - Statistique et génome

**MME MICHÈLE ILBERT**

DEC. n° 070275DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Michèle ILBERT, assistante ingénieure au CNRS, assistante en gestion administrative, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard PRUM, directeur de l'UMR n° 8071

UMR n° 8099 - Langues - Musiques - Sociétés

**M. FRANK ALVAREZ-PEREYRE**

DEC. n° 070198DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Frank ALVAREZ-PEREYRE, directeur de l'UMR n° 8099, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070015DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8108 - Laboratoire de physique des matériaux divisés et des interfaces

**MME MICHÈLE ADLER**  
**MME YAMIN LEPRINCE**

DEC. n° 070190DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Michèle ADLER, directrice de l'UMR n° 8108, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle ADLER, délégation de signature est donnée à Mme Yamin LEPRINCE, maître de conférences à l'Université de Marne-la-Vallée, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070139DR03 du 9 février 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8114 - Unité de recherche en génomique végétale

**M. MICHEL CABOCHE**  
**M. HERIBERT HIRT**  
**M. ARNAUD CHARPENTIER**

DEC. n° 070205DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Michel CABOCHE, directeur de l'UMR n° 8114, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel CABOCHE, délégation de signature est donnée à M. Heribert HIRT, directeur de recherche à l'INRA et M. Arnaud CHARPENTIER, ingénieur d'études à l'INRA, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070029DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8121 - Vectorologie et transfert de gènes

**M. MICHEL PERRICAUDET**  
**M. LUIS MIR**

DEC. n° 070272DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Michel PERRICAUDET, directeur de l'UMR n° 8121, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel PERRICAUDET, délégation de signature est donnée à M. Luis MIR, directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070095DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8122 - Rétrovirus endogènes et éléments rétroïdes des eucaryotes supérieurs

**M. THIERRY HEIDMANN**

DEC. n° 070250DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Thierry HEIDMANN, directeur de l'UMR n° 8122, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070075DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8126 - Interactions moléculaires et cancer

**M. MARC LIPINSKI**  
**MME JOËLLE WIELS**  
**M. ÉRIC LE CAM**

DEC. n° 070259DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Marc LIPINSKI, directeur de l'UMR n° 8126, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc LIPINSKI, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle WIELS,

directrice de recherche au CNRS et à M. Eric le CAM, directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070084DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8126 - Interactions moléculaires et cancer

**MME JOËLLE WIELS**  
**M. ERIC LE CAM**

DEC. n° 070260DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Joëlle WIELS, directrice de recherche au CNRS, directrice adjointe de l'UMR n° 8126, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joëlle WIELS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Eric le CAM, directeur de recherche au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8133 - Centre d'études des langues indigènes d'Amérique

**M. FRANCISCO QUEIXALOS**  
**MME ODILE LESCURE**

DEC. n° 070276DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Francisco QUEIXALOS, directeur de l'UMR n° 8133, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :  
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francisco QUEIXALOS, délégation de signature est donnée à Mme Odile LESCURE, chargée de recherche à l'Institut de recherche pour le développement, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070099DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8134 - Laboratoire techniques, territoires et sociétés

**M. JEAN-MARC OFFNER**  
**M. OLIVIER COUTARD**  
**MME MARIE D'ARCIMOLES**

DEC. n° 070263DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Marc OFFNER, directeur de l'UMR n° 8134, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc OFFNER, délégation de signature est donnée à M. Olivier COUTARD, directeur de recherche au CNRS et à Mme Marie d'ARCIMOLES, ingénieure d'études au CNRS, secrétaire générale du LATS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070092DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8135 - Langage, langues et cultures d'Afrique noire

**MME MARTINE VANHOVE**  
**MME JEANNE ZERNER**  
**M. PASCAL BOYELDIEU**  
**MME MAGALI DIRAISON**

DEC. n° 070297DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Martine VANHOVE, directrice de l'UMR n° 8135, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine VANHOVE, délégation de signature est donnée à Mme Jeanne ZERNER, ingénieure d'études au CNRS, à M. Pascal BOYELDIEU, directeur de recherche au CNRS et à Mme Magali DIRAISON, assistante ingénieure au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070126DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8169 - Médecine, science et société

**MME MARTINE BUNGENER**  
**M. JEAN-GUY GAY**  
**MME ISABELLE BASZANGER**  
**MME ISABELLE VILLE**

DEC. n° 070203DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Martine BUNGENER, directrice de l'UMR n° 8169, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine BUNGENER, délégation de signature est donnée à M. Jean-Guy GAY, ingénieur d'études à l'INSERM, à Mme Isabelle BASZANGER, directrice de recherche au CNRS et à Mme Isabelle VILLE, chargée de recherche à l'INSERM, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070144DR03 du 14 mars 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8169 - Médecine, science et société

**M. JEAN-GUY GAY**  
**MME ISABELLE BASZANGER**  
**MME ISABELLE VILLE**

DEC. n° 070204DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Guy GAY, ingénieur d'études à l'INSERM, Secrétaire général, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Guy Gay, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Isabelle Baszanger, directrice de recherche au CNRS.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Guy GAY et de Mme Isabelle BASZANGER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Isabelle VILLE, chargée de recherche à l'INSERM.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Martine BUNGENER, directrice de l'UMR n° 8169

UMR n° 8531 - Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires

**M. JACQUES DELAIRE**  
**M. PIERRE AUDEBERT**

DEC. n° 070223DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Jacques DELAIRE, directeur de l'UMR n° 8531, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques DELAIRE, délégation de signature est donnée à M. Pierre AUDEBERT, professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070049DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8531 - Photophysique et photochimie supramoléculaires et macromoléculaires

**M. PIERRE AUDEBERT**

DEC. n° 070224DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Pierre AUDEBERT, professeur des universités, professeur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques DELAIRE, directeur de l'UMR n° 8531

UMR n° 8535 - Laboratoire de mécanique et technologie

**M. OLIVIER ALLIX**  
**M. AHMED BENALLAL**  
**M. MOHEND CHAOUCHE**

DEC. n° 070196DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Olivier ALLIX, directeur de l'UMR n° 8535, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier ALLIX, délégation de signature est donnée à M. Ahmed BENALLAL, directeur de recherche au CNRS et M. Mohend CHAOUCHE, chargé de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070013DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8535 - Laboratoire de mécanique et technologie

**M. AHMED BENALLAL**  
**M. MOHEND CHAOUCHE**

DEC. n° 070197DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Ahmed BENALLAL, directeur de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ahmed BENALLAL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Mohend CHAOUCHE, directeur de recherche au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier ALLIX, directeur de l'UMR n° 8535

UMR n° 8537 - Laboratoire de photonique quantique et moléculaire

**MME ISABELLE LEDOUX-RAK**  
**M. JOSEPH ZYSS**

DEC. n° 070278DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Isabelle LEDOUX-RAK, directrice de l'UMR n° 8537, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle LEDOUX-RAK, délégation de signature est donnée à M. Joseph ZYSS, professeur à l'ENS de Cachan, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070101DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8537 - Laboratoire de photonique quantique et moléculaire

**M. JOSEPH ZYSS**

DEC. n° 070279DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Joseph ZYSS, professeur à l'ENS de Cachan, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Isabelle LEDOUX-RAK, directrice de l'UMR n° 8537

UMR n° 8584 - Laboratoire d'études sur les monothéismes

**M. PHILIPPE HOFFMANN**  
**M. MOHAMMAD ALI AMIR MOEZZI**  
**MME JULIE BRUMBERG**

DEC. n° 070251DR03 du 18-12-2007

Délégation est donnée à M. Philippe HOFFMANN, directeur de l'UMR n° 8584, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe HOFFMANN, délégation de signature est donnée à M. Mohammad Ali AMIR MOEZZI, directeur d'études à l'EPHE, et à Mme Julie BRUMBERG, chargée de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070088DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8587 - Laboratoire analyse et modélisation pour la biologie et l'environnement

**MME JEANINE TORTAJADA**  
**MME ANNIE CHAUSSE**  
**M. RÉGIS DANIEL**

DEC. n° 070295DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Jeanine TORTAJADA, directrice de l'UMR n° 8587, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jeanine TORTAJADA, délégation de signature est donnée à Mme Annie CHAUSSE, professeur à l'Université d'Évry-Val d'Essonne et à M. Régis DANIEL, chargé de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070140DR03 du 12 février 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8587 - Laboratoire analyse et modélisation pour la biologie et l'environnement

**MME ANNIE CHAUSSE**  
**M. RÉGIS DANIEL**

DEC. n° 070296DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Annie CHAUSSE, professeur à l'Université d'Évry-Val d'Essonne, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie CHAUSSE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Régis DANIEL, chargé de recherche au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jeanine TORTAJADA, directrice de l'UMR n° 8587

UMR n° 8589 - Laboratoire de médiévisstique occidentale de Paris

**MME MONIQUE GOULLET**  
**M. LAURENT FELLER**  
**MME MAGALI DIRAISON**

DEC. n° 070244DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Monique GOULLET, directrice de l'UMR n° 8589, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Monique GOULLET, délégation de signature est donnée à M. Laurent FELLER, professeur à l'Université Paris 1 et à Mme Magali DIRAISON, assistante ingénieure au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070071DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMR n° 8589 - Laboratoire de médiévistique occidentale de Paris

**M. LAURENT FELLER**  
**MME MAGALI DIRAISON**

DEC. n° 070245DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Laurent FELLER, professeur à l'Université Paris 1, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FELLER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Magali DIRAISON, assistante ingénieure au CNRS.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Monique GOULLET, directrice de l'UMR n° 8589

UMR n° 8643 - Laboratoire spécification et vérification

**M. PHILIPPE SCHNOEBELEN**  
**M. PAUL GASTIN**  
**MME GENEVIÈVE QUEAU**

DEC. n° 070287DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Philippe SCHNOEBELEN, directeur de l'UMR n° 8643, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe SCHNOEBELEN, délégation de signature est donnée à M. Paul GASTIN, professeur à l'ENS de Cachan et à Mme Geneviève QUEAU, assistante ingénieure au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070108DR03 du 24 janvier donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en

cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FRE n° 2861 - Centre d'énergétique de l'école des mines de Paris

**M. RENAUD GICQUEL**  
**M. DIDIER MAYER**

DEC. n° 070236DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Renaud GICQUEL, directeur de la FRE n° 2861, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Renaud GICQUEL, délégation de signature est donnée à M. Didier MAYER, directeur de recherche à l'ENSMP, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 070182DR03 du 10 octobre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FRE n° 2861 - Centre d'énergétique de l'école des mines de Paris

**M. DIDIER MAYER**

DEC. n° 070237DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Didier MAYER, directeur de recherche à l'ENSMP, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Renaud GICQUEL, directeur de la FRE n° 2861

FRE n° 2873 - IBISC

**M. ETIENNE COLLE**  
**M. JEAN-LOUIS GIAVITTO**

DEC. n° 070209DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Etienne COLLE, directeur de la FRE n° 2873, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne COLLE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis GIAVITTO, directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070035DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FRE n° 2873 - IBISC

**M. JEAN-LOUIS GIAVITTO**

DEC. n° 070210DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Louis GIAVITTO, directeur de recherche au CNRS, directeur adjoint de la FRE n° 2873, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Etienne COLLE, directeur de la FRE n° 2873

FRE n° 2937 - Génétique moléculaire et intégration des fonctions cellulaires

**M. FRANÇOIS DAUTRY**

**MME ODILE KELLERMAN**

**M. MICHEL KRESS**

**M. GÉRARD PIERRON**

DEC. n° 070217DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. François DAUTRY, directeur de la FRE n° 2937, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François DAUTRY, délégation de signature est donnée à Mme Odile KELLERMAN, professeur à l'Université Paris 11, M. Michel KRESS, directeur de recherche au CNRS et M. Gérard PIERRON, directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070044DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FRE n° 2944 - Épigenétique et cancer

**MME ANNICK HAREL-BELLAN**

**M. FLORENCE CABON**

**M. ALI HAMICHE**

**M. SLIMANE AIT-SI-ALI**

DEC. n° 070248DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Annick HAREL-BELLAN, directrice de la FRE n° 2944, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annick HAREL-BELLAN, délégation de signature est donnée à M. Florence CABON, directrice de recherche à l'INSERM, à M. Ali HAMICHE, chargé de recherche au CNRS et à M. Slimane AIT-SI-ALI, chargé de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070112DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FRE n° 3018 - Centre de recherche et d'applications sur les thérapies géniques

**M. DANIEL SCHERMAN**

DEC. n° 070286DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Daniel SCHERMAN, directeur de la FRE n° 3018, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070107DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

IFR n° 89 - Biologie intégrée de la cellule, virus et cancer

**MME BRIGITTE DEBUIRE**

**M. CLAUDE BOUCHEIX**

**MME ANNICK HAREL-BELLAN**

DEC. n° 070219DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Brigitte DEBUIRE, directrice de l'IFR n° 89, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte DEBUIRE, délégation de signature est donnée à M. Claude BOUCHEIX, directeur de recherche à l'INSERM et à Mme Annick HAREL-BELLAN, directrice de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070047DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

IFR n° 89 - Biologie intégrée de la cellule, virus et cancer

**M. CLAUDE BOUCHEIX**  
**MME ANNICK HAREL-BELLAN**

DEC. n° 070220DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Claude BOUCHEIX, directeur de recherche à l'INSERM, directeur adjoint de l'IFR n° 89 et à Mme Annick HAREL-BELLAN, directrice de recherche au CNRS, directrice adjointe de l'IFR n° 89, à l'effet de signer, au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

IFR n° 121 - Institut d'Alembert

**M. JOSEPH ZYSS**  
**M. CHRISTOPHE DHENAUT**  
**M. JACQUES DELAIRE**  
**M. PASCAL LARZABAL**

DEC. n° 070301DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Joseph ZYSS, directeur de l'IFR n° 121, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph ZYSS, délégation de signature est donnée à M. Christophe DHENAUT, ingénieur de recherche au CNRS, à M. Jacques DELAIRE, professeur des universités à l'ENS de Cachan et à M. Pascal LARZABAL, professeur des universités à l'Université Paris 11, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070153DR03 du 6 avril 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UPS n° 44 - Transgénèse et archivage d'animaux modèles

**MME CÉCILE GOUJET-ZALC**

DEC. n° 070240DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Cécile GOUJET-ZALC, directrice adjointe de l'UPS n° 44, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de

transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070067DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UPS n° 2259 - Cultures, langues, textes

**MME ISABELLE PASTOR-SOROKINE**

DEC. n° 070265DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à Mme Isabelle PASTOR-SOROKINE, directrice de l'UPS n° 2259, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070094DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

UMS n° 2679 - UMS nano-analyses

**M. FRANÇOIS ROBERT**  
**M. CLAUDE PERRON**

DEC. n° 070282DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. François ROBERT, directeur de l'UMS n° 2679, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François ROBERT, délégation de signature est donnée à M. Claude PERRON, chargé de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070103DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FR n° 33 - Institut des traditions textuelles

**M. HENRI HUGONNARD ROCHE**  
**MME CATHERINE ROBINE**

DEC. n° 070253DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Henri HUGONNARD ROCHE, directeur de la FR n° 33, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans

la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Henri HUGON-NARD ROCHE, délégation de signature est donnée à Mme Catherine ROBINE, ingénieure d'études au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070077DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FR n° 54 - Bases fondamentales et stratégies nouvelles en cancérologie

**M. GILBERT LENOIR**  
**M. JEAN FEUNTEUN**

DEC. n° 070257DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Gilbert LENOIR, directeur de la FR n° 54, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transports afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilbert LENOIR, délégation de signature est donnée à M. Jean FEUNTEUN, directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070082DR03 du 24 janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Brice KERBER, délégué régional Ile-de-France Est

FR n° 54 - Bases fondamentales et stratégies nouvelles en cancérologie

**M. JEAN FEUNTEUN**

DEC. n° 070258DR03 du 12-12-2007

Délégation est donnée à M. Jean FEUNTEUN, directeur de recherche au CNRS, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilbert LENOIR, directeur de la FR n° 54

## DR04 - Ile-de-France Sud

UPR n° 2191 - Unité de neurosciences intégratives et computationnelles

**MME KIRSTY GRANT**  
**MME IRINA KOPYSOVA**

DEC. n° 07A189DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à Mme Kirsty GRANT, directrice de recherche, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Kirsty GRANT, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Irina KOPYSOVA, ingénieure d'études, assistante de gestion.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A068DR04 du 1<sup>er</sup> avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves FREGNAC, directeur de l'UPR n° 2191

UMR n° 7158 - Astrophysique interactions multi-échelles

**M. PIERRE-ALAIN DUC**  
**MME LAËTITIA MATHIEU**  
**MME ISABELLE GRENIER**

DEC. n° 07A195DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à M. Pierre-Alain DUC, chargé de recherche, adjoint directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Alain DUC, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Laëtitia MATHIEU, technicienne, secrétaire gestionnaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Alain DUC et de Mme Laëtitia MATHIEU, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Isabelle GRENIER, maître de conférences, directrice adjointe.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A081DR04 du 1<sup>er</sup> avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre-Olivier LAGAGE, directeur de l'UMR n° 7158

UMR n° 8076 - Biomolécules : conception, isolement et synthèse

**M. MOUAD ALAMI**  
**MME MONIQUE SEVERAC**

DEC. n° 07A172DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à M. Mouad ALAMI, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mouad ALAMI, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Monique SEVERAC, ingénieure d'études, administratrice.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A029DR04 du 1<sup>er</sup> avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Daniel BRION, directeur de l'UMR n° 8076

UMR n° 8165 - Imagerie et modélisation en neurobiologie et cancérologie

**M. YVES CHARON**  
**MME NATHALIE ARLAUD**  
**M. PHILIPPE LANIECE**  
**MME MARIE-ALIX DUVAL**

DEC. n° 07A235DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à M. Yves CHARON, directeur de l'UMR n° 8165, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité.

2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves CHARON, délégation de signature est donnée à Mme Nathalie ARLAUD, technicienne, à M. Philippe LANIECE, directeur de recherche, et à Mme Marie-Alix DUVAL, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A044DR04 du 1<sup>er</sup> avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8165 - Imagerie et modélisation en neurobiologie et cancérologie

**MME NATHALIE ARLAUD**  
**M. PHILIPPE LANIECE**  
**MME MARIE-ALIX DUVAL**

DEC. n° 07A179DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à Mme Nathalie ARLAUD, technicienne, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie ARLAUD, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe LANIECE, directeur de recherche, directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie ARLAUD et de M. Philippe LANIECE, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Marie-Alix DUVAL, maître de conférences, responsable missions.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A045DR04 du 1<sup>er</sup> avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves CHARON, directeur de l'UMR n° 8165

UMR n° 8622 - Institut d'électronique fondamentale

**M. ANDRÉ THEMELIN**  
**MME SYLVIE MAUSSION**  
**M. DANIEL BOUCHIER**

DEC. n° 07A203DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à M. André THEMELIN, ingénieur de recherche, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André THEMELIN, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sylvie MAUSSION, assistante ingénieure, adjointe administratrice.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André THEMELIN et de Mme Sylvie MAUSSION, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Daniel BOUCHIER, directeur de recherche, adjoint direction.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A099DR04 du 1<sup>er</sup> avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Michel LOURTIOZ, directeur de l'UMR n° 8622

URA n° 2096 - Protéines membranaires transductrices d'énergie

**MME FRANÇOISE SCHONT**  
**M. MARC LE MAIRE**  
**M. A. WILLIAM RUTHERFORD**

DEC. n° 07A186DR04 du 01-09-2007

Délégation est donnée à Mme Françoise SCHONT, technicienne, secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise SCHONT, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Marc LE MAIRE, professeur, directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise SCHONT et de M. Marc LE MAIRE, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. A. William RUTHERFORD, directeur de recherche, chef d'équipe.

La présente décision annule et remplace la décision n° 07A063DR04 du 1<sup>er</sup> avril 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain DESBOIS, directeur de l'URA n° 2096

**DR06 - Centre-Est**

UMR n° 5158 - Laboratoire d'électronique, d'informatique et d'image (Le2i)

**M. JEAN-MARIE BILBAULT**  
**M. FABRICE MERIAUDEAU**  
**M. CHRISTOPHE NICOLLE**

DEC. n° 070063DR06 du 27-04-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Marie BILBAULT, directeur de l'UMR n° 5158, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie BILBAULT, délégation de signature est donnée à M. Fabrice MERIAUDEAU, professeur des universités de 2<sup>ème</sup> classe, directeur adjoint de l'UMR n° 5158 ainsi qu'à M. Christophe NICOLLE, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070041DR06 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Centre-Est par intérim

UMR n° 6174 - Franche-Comté électronique mécanique thermique et optique - Sciences et technologies (FEMTO-ST)

**M. MICHEL DE LABACHELERIE**  
**M. ROGER BOURQUIN**  
**M. VINCENT LAUDE**  
**M. HERVÉ MAILLOTTE**  
**M. PHILIPPE NIKA**  
**M. PHILIPPE PICART**  
**M. BERNARD DULMET**  
**MME DELPHINE TRAVAGLINI**  
**M. RICHARD FERRIERE**  
**M. RÉMI BRENDEL**

DEC. n° 070076DR06 du 27-04-2007

Délégation est donnée à M. Michel de LABACHELERIE, directeur de l'UMR n° 6174, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel de LABACHELERIE, délégation de signature est donnée aux fins mentionnées ci-dessus, à :

Pour l'ensemble de l'UMR n° 6174 FEMTO-ST, aux responsables de départements dont les noms suivent :

M. Roger BOURQUIN, professeur, responsable du département LCEP, M. Vincent LAUDE, chargé de recherche, responsable du département LPMO, M. Hervé MAILLOTTE, directeur de recherche, responsable du département LOPMD, M. Philippe NIKA, professeur, responsable du département CREST, M. Philippe PICART, professeur, responsable du département LMARC

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roger BOURQUIN, délégation est donnée à M. Bernard DULMET, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus et dans la limite des activités du département LCEP (laboratoire de chronométrie électromécanique et piézoélectricité).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PICART, délégation est donnée à Mme Delphine TRAVAGLINI, adjointe technique, aux fins mentionnées ci-dessus et dans la limite des crédits disponibles du département LMARC (laboratoire de mécanique appliquée R. Chaléat).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé MAILLOTTE, délégation est donnée à M. Richard FERRIERE, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus et dans la limite des crédits disponibles du département LOPMD (laboratoire d'optique PM Duffieux).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent LAUDE, délégation est donnée à M. Rémi BRENDEL, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus et dans la limite des crédits disponibles du département LPMO (laboratoire de physique et métrologie des oscillateurs)

La décision n° 060013DR06 du 1<sup>er</sup> janvier 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Centre-Est par intérim

UMR n° 7036 - Laboratoire de cristallographie et modélisation des matériaux minéraux et biologiques

**M. CLAUDE LECOMTE**  
**M. MASSIMO NESPOLO**

DEC. n° 070101DR06 du 27-04-2007

Délégation est donnée à M. Claude LECOMTE, Directeur de l'unité mixte de recherche n° 7036, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude LECOMTE, délégation de signature est donnée à M. Massimo NESPOLO, professeur des universités affecté auprès de l'université Henri Poincaré Nancy I, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Centre-Est par intérim

UMR n° 7039 - Centre de recherche en automatique de Nancy

**M. ALAIN RICHARD**  
**M. DIDIER WOLF**  
**MME CHRISTELLE KONDRATOW**

DEC. n° 070121DR06 du 27-04-2007

Délégation est donnée à M. Alain RICHARD, directeur de l'UMR n° 7039, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain RICHARD, délégation de signature est donnée à M. Didier WOLF, professeur de l'INPL, directeur adjoint de l'UMR n° 7039 ainsi qu'à Mme Christelle KONDRATOW, technicienne CNRS, secrétaire-gestionnaire de l'UMR n° 7039, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Centre-Est par intérim

UMR n° 7503 - Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA)

**M. KARL TOMBRE**  
**MME JOCELYNE DIAS**  
**MME ARMELLE DEMANGE**  
**M. ERIC MATHIEU**

DEC. n° 070129DR06 du 27-04-2007

Délégation est donnée à M. Karl TOMBRE, directeur par intérim de l'UMR n° 7503, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Karl TOMBRE, délégation de signature est donnée à Mme Jocelyne DIAS, ingénieure de recherche INRIA, responsable du service administratif et financier de l'UMR n° 7503 et Mme Armelle DEMANGE, ingénieure d'études INRIA de 2<sup>ème</sup> classe ainsi qu'à M. Eric MATHIEU, ingénieur d'études INRIA de 2<sup>ème</sup> classe, responsable des affaires financières de l'UMR n° 7503, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070037DR06 du 1<sup>er</sup> février 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Centre-Est par intérim

UMS n° 2739 - Maison des sciences de l'homme de Dijon

**M. SERGE WOLIKOW**

DEC. n° 070133DR06 du 27-04-2007

Délégation est donnée à M. Serge WOLIKOW, directeur de l'UMS n° 2739, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Signé : Jean-Paul CARESSA, délégué régional Centre-Est par intérim

### DR11 - Alpes

UMR n° 5820 - Centre d'études et de recherches appliquées à la gestion

**M. JEAN-PIERRE BOISSIN**  
**M. JEAN-CLAUDE CASTAGNOS**  
**MME ELDA NASHO**  
**MME MARIE-FRANCE BLANCHETIERE**

DEC. n° 070099DR11 du 04-12-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre BOISSIN, professeur, directeur de l'UMR n° 5820, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre BOIS-

SIN, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude CASTAGNOS, directeur de recherche, directeur adjoint du laboratoire, à Mme Elda NASHO, ingénieure d'études, secrétaire général et à Mme Marie-France BLANCHETIERE, technicienne, gestionnaire, concernant : les commandes, en fonctionnement et équipement, émises dans le cadre dûment notifié, et celles émises hors marché, dans la limite de 30 000 € HT par engagement.

La décision n° 060017DR11 du 1<sup>er</sup> février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet au 1<sup>er</sup> novembre 2007.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

### DR13 - Languedoc-Roussillon

UPR n° 1142 - Institut de génétique humaine

**M. ALAIN BUCHETON**  
**M. DOMINIQUE GIORGI**  
**MME BRIGITTE MANGONI**  
**M. SIMON SZMIDT**

DEC. n° 070131DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Alain BUCHETON, directeur de l'UPR n° 1142, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain BUCHETON, délégation de signature est donnée à M. Dominique GIORGI, DR2, à Mme Brigitte MANGONI, IE2 et à M. Simon SZMIDT, IE2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070039DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UPR n° 1142 - Institut de génétique humaine

**MME BRIGITTE MANGONI**  
**M. SIMON SZMIDT**

DEC. n° 070132DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à Mme Brigitte MANGONI, IE2, administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte MANGONI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Simon SZMIDT, IE2, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain BUCHETON, directeur de l'UPR n° 1142

UPR n° 8521 - Institut de science et de génie des matériaux et procédés

**M. GILLES FLAMANT**  
**M. ALAIN DOLLET**  
**M. JEAN-PIERRE COUDERT**  
**M. DANIEL GAUTHIER**

DEC. n° 070179DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Gilles FLAMANT, directeur de l'UPR n° 8521, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles FLAMANT, délégation de signature est donnée à M. Alain DOLLET, DR, à M. Jean-Pierre COUDERT, IE, et à M. Daniel GAUTHIER, IR, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070083DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 2724 - Génétique et évolution des maladies infectieuses

**M. FRANÇOIS RENAUD**  
**MME ANNE LAURE BANULS**  
**M. JEAN-FRANÇOIS GUEGAN**  
**MME NADINE MAURY**

DEC. n° 070137DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. François RENAUD, directeur de l'UMR n° 2724, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François RENAUD, délégation de signature est donnée à Mme Anne Laure BANULS, CR1, à M. Jean-François GUEGAN, DR2 et à Mme Nadine MAURY, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070077DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 2724 - Génétique et évolution des maladies infectieuses

**MME ANNE-LAURE BANULS**  
**MME NADINE MAURY**

DEC. n° 070138DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à Mme Anne-Laure BANULS, CR1, responsable de l'équipe EPHA1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en applica-

tion de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Laure BANULS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nadine MAURY, AI, assistante en gestion financière et administrative.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François RENAUD, directeur de l'UMR n° 2724

UMR n° 5024 - Groupe de recherche en astronomie et astrophysique du Languedoc

**MME AGNÈS LEBRE**  
**M. DAHBIA TALBI**  
**MME JOCELYNE GAUTHIER**  
**MME CAROLE PREVOT**

DEC. n° 070133DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à Mme Agnès LEBRE, directrice de l'UMR n° 5024, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès LEBRE, délégation de signature est donnée à M. Dahbia TALBI, CR1, à Mme Jocelyne GAUTHIER, TCE et à Mme Carole PREVOT, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070026DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5048 - Centre de biochimie structurale

**MME CATHERINE ROYER**  
**M. MICHEL KOCHOYAN**  
**M. DIDIER DEBAIN**

DEC. n° 070143DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à Mme Catherine ROYER, directrice de l'UMR n° 5048, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine ROYER, délégation de signature est donnée à M. Michel KOCHOYAN, DR2, et à M. Didier DEBAIN, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070053DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5059 - Centre de bio-archéologie et d'écologie

**M. CHRISTOPHER CARCAILLET**  
**M. JEAN-FRÉDÉRIC TERRAL**  
**MME CHANTAL GAINE**

DEC. n° 070139DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Christopher CARCAILLET, directeur de l'UMR n° 5059, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christopher CARCAILLET, délégation de signature est donnée à M. Jean-Frédéric TERRAL, MC et à Mme Chantal GAINE, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070089DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5112 - Centre d'études politiques de l'Europe latine

**M. HUBERT PERES**  
**M. LUDOVIC SPOSITO**  
**MME FERNANDE BARBRY**

DEC. n° 070128DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Hubert PERES, directeur de l'UMR n° 5112, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hubert PERES, délégation de signature est donnée à M. Ludovic SPOSITO, AI, et à Mme Fernande BARBRY, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070024DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5112 - Centre d'études politiques de l'Europe latine

**M. LUDOVIC SPOSITO**  
**MME FERNANDE BARBRY**

DEC. n° 070129DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Ludovic SPOSITO, AI, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne

responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Ludovic SPOSITO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Fernande BARBRY, TCE, secrétaire gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hubert PERES, directeur de l'UMR n° 5112

UMR n° 5120 - Botanique et bioinformatique de l'architecture des plantes

**M. DANIEL BARTHELEMY**  
**M. DANIEL AUCLAIR**  
**MME BRIGITTE MEYER-BERTHAUD**  
**M. NICHOLAS ROWE**

DEC. n° 070169DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Daniel BARTHELEMY, directeur de l'UMR n° 5120, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel BARTHELEMY, délégation de signature est donnée à M. Daniel AUCLAIR, DR2, à Mme Brigitte MEYER-BERTHAUD, DR2, et à M. Nicholas ROWE, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070032DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5149 - Institut de mathématique et de modélisation de Montpellier

**M. CLAUDE CIBILS**  
**MME GENEVIÈVE PIARD**

DEC. n° 070173DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Claude CIBILS, directeur de l'UMR n° 5149, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude CIBILS, délégation de signature est donnée à Mme Geneviève PIARD, IE2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070049DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5203 - Institut de génomique fonctionnelle

**M. Joël BOCKAERT**  
**M. JEAN-PIERRE HORS**  
**M. GILLES GUILLON**  
**M. JEAN-PHILIPPE PIN**  
**MME DOMINIQUE JOUBERT**  
**M. PATRICE MOLLARD**  
**M. Joël NARGEOT**

DEC. n° 070147DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Joël BOCKAERT, directeur de l'UMR n° 5203, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël BOCKAERT, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre HORS, IEHC, à M. Gilles GUILLON, DR2, à M. Jean-Philippe PIN, DR1, à Mme Dominique JOUBERT, DR2, à M. Patrice MOLLARD, DR2 et à M. Joël NARGEOT, DR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070109DR13 du 27 août 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5203 - Institut de génomique fonctionnelle

**M. JEAN-PIERRE HORS**  
**M. GILLES GUILLON**

DEC. n° 070148DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre HORS, IEHC, secrétaire général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre HORS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gilles GUILLON, DR2, directeur adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Joël BOCKAERT, directeur de l'UMR n° 5203

UMR n° 5207 - Laboratoire de physique théorique et astroparticules (LPTA)

**M. ALAIN FALVARD**  
**M. ANDRÉ NEVEU**  
**MME SYLVIANE COLAIOCCO**

DEC. n° 070135DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Alain FALVARD, directeur de l'UMR n° 5207, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FALVARD, délégation de signature est donnée à M. André NEVEU, DRT-CE, et à Mme Sylviane COLAIOCCO, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070075DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5214 - Institut électronique du Sud

**M. DANIEL GASQUET**  
**MME ANNARELLA REMERCIARO**  
**M. FRANÇOIS FOREST**

DEC. n° 070171DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Daniel GASQUET, directeur de l'UMR n° 5214, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel GASQUET, délégation de signature est donnée à Mme Annarella REMERCIARO, AI, et à M. François FOREST, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070091DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5236 - Centre d'études d'agents pathogènes et biotechnologies pour la santé

**M. CHRISTIAN DEVAUX**  
**M. STÉPHAN KOHLER**  
**MME GÉRALDINE CUBERO**  
**MME NATHALIE PASQUALINI**

DEC. n° 070153DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Christian DEVAUX, directeur de l'UMR n° 5236, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian DEVAUX, délégation de signature est donnée à M. Stéphan KOHLER, CR1, à Mme Géraldine CUBERO, AI et à Mme Nathalie PASQUALINI, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070045DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5237 - Centre de recherches de biochimie macromoléculaire

**M. PAUL MANGEAT**  
**MME ANNE DEBANT**  
**MME MARTINE MICHAUD**  
**M. MICKAEL MOREAU**

DEC. n° 070124DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Paul MANGEAT, directeur de l'UMR n° 5237, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Paul MANGEAT, délégation de signature est donnée à Mme Anne DEBANT, DR2, à Mme Martine MICHAUD, AI et à M. Mickael MOREAU, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070041DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5237 - Centre de recherches de biochimie macromoléculaire

**MME ANNE DEBANT**  
**M. MICKAEL MOREAU**  
**MME MARTINE MICHAUD**

DEC. n° 070125DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à Mme Anne DEBANT, DR2, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne DEBANT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Mickael MOREAU, TCE, gestionnaire comptable.

En cas d'absence ou d'empêchement M. Mickael MOREAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Martine MICHAUD, AI, gestionnaire logistique et comptable.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Paul MANGEAT, directeur de l'UMR n° 5237

UMR n° 5243 - Géosciences Montpellier

**M. SERGE LALLEMAND**  
**M. JOSÉ ATIENZA**  
**MME ELIANE NADAL**  
**M. YVES LAGABRIELLE**

DEC. n° 070163DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Serge LALLEMAND, directeur de l'UMR n° 5243, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge LALLEMAND, délégation de signature est donnée à M. José ATIENZA, IR2, à Mme Eliane NADAL, AI et à M. Yves LAGABRIELLE, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070020DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5244 - Biologie et écologie tropicale et méditerranéenne

**M. ANDRÉ THERON**  
**MME JOCELYNE BLANC**  
**MME IRMA FAGETTE**

DEC. n° 070122DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. André THERON, directeur de l'UMR n° 5244, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André THERON, délégation de signature est donnée à Mme Jocelyne BLANC, TCS, et à Mme Irma FAGETTE, AD UPUD, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070012DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5257 - Institut de chimie séparative de Marcoule

**M. THOMAS ZEMB**  
**M. ANDRÉ GUEYNE**

DEC. n° 070177DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Thomas ZEMB, directeur de l'UMR n° 5257, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thomas ZEMB, délégation de signature est donnée à M. André GUEYNE, IR, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070095DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5267 – Praxiling

**MME CHANTAL CHARNET**  
**M. JACQUES BRES**

DEC. n° 070155DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à Mme Chantal CHARNET, directrice de l'UMR n° 5267, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Chantal CHARNET, délégation de signature est donnée à M. Jacques BRES, PR, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070071DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5474 - Laboratoire Montpelliérain d'économie théorique et appliquée

**M. MARC WILLINGER**  
**MME ISABELLE ROMESTAN**  
**M. CHARLES FIGUIERES**

DEC. n° 070186DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Marc WILLINGER, directeur de l'UMR n° 5474, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc WILLINGER, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle ROMESTAN, AI, et à M. Charles FIGUIERES, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070059DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5506 - Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier

**M. MICHEL ROBERT**  
**M. FRANÇOIS PIERROT**  
**M. STEPHANO CERRI**  
**M. EMILE PRAUD**

DEC. n° 070167DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Michel ROBERT, directeur de l'UMR n° 5506, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel ROBERT, délégation de signature est donnée à M. François PIERROT, DR2, à M. Stephano CERRI, professeur, et à M. Emile PRAUD, IR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070069DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5535 - Institut de génétique moléculaire de Montpellier

**M. JEAN-MARIE BLANCHARD**  
**M. MARC PIECHACZYK**  
**MME ANNE BANCEL**  
**MME GÉRALDINE METTE**

DEC. n° 070145DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Marie BLANCHARD, directeur de l'UMR n° 5535, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie BLANCHARD, délégation de signature est donnée à M. Marc PIECHACZYK, DR1, à Mme Anne BANCEL, IR2 et à Mme Géraldine METTE, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070014DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5535 - Institut de génétique moléculaire de Montpellier

**M. MARC PIECHACZYK**  
**MME ANNE BANCEL**

DEC. n° 070146DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Marc PIECHACZYK, DR1, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc PIECHACZYK, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Anne BANCEL, IR2, administratrice.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie BLANCHARD, directeur de l'UMR n° 5535

UMR n° 5554 - Institut des sciences de l'évolution

**M. JEAN-CHRISTOPHE AUFFRAY**  
**M. PIERRE BOURSOT**  
**M. RACHID CHEDDADI**  
**MME BRIGITTE ZATTARA**  
**M. PHILIPPE KACZMAREK**

DEC. n° 070175DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Christophe AUFFRAY, directeur de l'UMR n° 5554, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Christophe AUFFRAY, délégation de signature est donnée à M. Pierre BOURSOT, DR2, à M. Rachid CHEDDADI, DR2, à Mme Brigitte ZATTARA, AI, et à M. Philippe KACZMAREK, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070010DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5569 - Hydrosociences Montpellier

**M. ERIC SERVAT**  
**MME NICOLE COUESNON**

DEC. n° 070165DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Eric SERVAT, directeur de l'UMR n° 5569, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric SERVAT, délégation de signature est donnée à Mme Nicole COUESNON, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070016DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5635 - Institut européen des membranes

**M. GÉRALD POURCELLEY**  
**M. ANDRÉ AYRAL**  
**M. PHILIPPE FALQUE**

DEC. n° 070126DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Gérard POURCELLEY, directeur de l'UMR n° 5635, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard POURCELLEY, délégation de signature est donnée à M. André AYRAL, PR, et à M. Philippe FALQUE, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070008DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5635 - Institut européen des membranes

**M. ANDRÉ AYRAL**  
**M. PHILIPPE FALQUE**

DEC. n° 070127DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. André AYRAL, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André AYRAL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe FALQUE, IE, administrateur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gérard POURCELLEY, directeur de l'UMR n° 5635

UMR n° 5650 - Groupe d'études des semiconducteurs

**M. BERNARD GIL**  
**MME RÉGINE PAUZAT**  
**MME CHRISTELLE RODRIGO-EVE**  
**MME DOMINIQUE DIAMANTE**

DEC. n° 070161DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Bernard GIL, directeur de l'UMR n° 5650, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard GIL, délégation de signature est donnée à Mme Régine PAUZAT, TCE, à Mme Christelle RODRIGO-EVE, TCN et à Mme Dominique DIAMANTE, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070061DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5815 - Dynamiques du droit

**M. JEAN-LOUIS BILON**  
**MME EVELYNE MONTELS**

DEC. n° 070159DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Louis BILON, directeur de l'UMR n° 5815, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis BILON, délégation de signature est donnée à Mme Evelyne MONTELS, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070022DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5815 - Dynamiques du droit

**MME EVELYNE MONTELS**

DEC. n° 070160DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à Mme Evelyne MONTELS, TCS, gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Louis BILON, directeur de l'UMR n° 5815

UMR n° 7628 - Observatoire océanologique de Banyuls

**M. GILLES BOEUF**  
**M. JACK FALCON**  
**M. GÉRARD PEAUCELLIER**

DEC. n° 070141DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Gilles BOEUF, directeur de l'UMR n° 7628, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles BOEUF, délégation de signature est donnée à M. Jack FALCON, DR2, et à M. Gérard PEAUCELLIER, PR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070055DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 7628 - Observatoire océanologique de Banyuls

**M. JACK FALCON**  
**M. GÉRARD PEAUCELLIER**

DEC. n° 070142DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Jack FALCON, DR2, chef d'équipe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jack FALCON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gérard PEAUCELLIER, PR1, chef d'équipe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles BOEUF, directeur de l'UMR n° 7628

GDR n° 2968 - SIPGECC

**MME ISABELLE CHUINE**  
**MME HÉLÈNE LEMOINE**  
**M. PHILIPPE JARNE**  
**MME BRIGITTE BELIN**

DEC. n° 070181DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à Mme Isabelle CHUINE, directrice du GDR n° 2968, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle CHUINE, délégation de signature est donnée à Mme Hélène LEMOINE, IE1C, à M. Philippe JARNE, DR1 et à Mme Brigitte BELIN, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070065DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

IFR n° 3 - Communications cellulaires normales et pathologiques

**M. Joël NARGEOT**  
**MME LYDIE LE CLAINCHE**

DEC. n° 070157DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Joël NARGEOT, directeur de l'IFR n° 3, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël NARGEOT, délégation de signature est donnée à Mme Lydie LE CLAINCHE, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UPS n° 3035 - Unité de gestion de la chimiothèque nationale  
**M. PHILIPPE JAUFFRET**

DEC. n° 070130DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Philippe JAUFFRET, directeur de l'UPS n° 3035, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UPS n° 3044 - Baculovirus et thérapie

**MME MARTINE CERUTTI**  
**M. GÉRARD DEVAUCHELLE**

DEC. n° 070151DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à Mme Martine CERUTTI, directrice de l'UPS n° 3044, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine CERUTTI, délégation de signature est donnée à M. Gérard DEVAUCHELLE, DR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070102DR13 du 1<sup>er</sup> janvier 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UPS n° 3044 - Baculovirus et thérapie

**M. GÉRARD DEVAUCHELLE**

DEC. n° 070152DR13 du 01-11-2007

Délégation est donnée à M. Gérard DEVAUCHELLE, DR1, chercheur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Martine CERUTTI, directrice de l'UPS n° 3044

## DR14 - Midi-Pyrénées

UMR n° 5126 - Centre d'études spatiales de la Biosphère

**M. YANN KERR**  
**M. JEAN-CLAUDE MENAUT**  
**M. JEAN-PHILIPPE GASTELLU-ETCHEGORRY**  
**MME MONIQUE BRITZ**  
**M. GÉRARD DEDIEU**

DEC. n° 070145DR14 du 14-11-2007

Délégation est donnée à M. Yann KERR, directeur de l'UMR n° 5126, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann KERR, délégation de signature est donnée à M. Jean-Claude MENAUT, DR, à M. Jean-Philippe GASTELLU-ETCHEGORRY, Pr, à Mme Monique BRITZ, AI, et à M. Gérard DEDIEU, DR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5126 - Centre d'études spatiales de la Biosphère

**M. JEAN-CLAUDE MENAUT**  
**M. JEAN-PHILIPPE GASTELLU-ETCHEGORRY**  
**MME MONIQUE BRITZ**  
**M. GÉRARD DEDIEU**

DEC. n° 070146DR14 du 14-11-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Claude MENAUT, DR, chargé de mission, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la

décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude MENAUT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Jean-Philippe GASTELLU-ETCHEGORRY, Pr, directeur adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude MENAUT et de M. Jean-Philippe GASTELLU-ETCHEGORRY délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Monique BRITZ, AI, responsable du service financier.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude MENAUT et de M. Jean-Philippe GASTELLU-ETCHEGORRY et de Mme Monique BRITZ, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Gérard DEDIEU, DR, responsable d'équipe.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yann KERR, directeur de l'UMR n° 5126

UMR n° 5566 - Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales

**M. YVES DU PENHOAT**  
**MME ANNY CAZENAVE**  
**MME CATHERINE JEANDEL**  
**MME NADINE LACROUX**

DEC. n° 070138DR14 du 16-10-2007

Délégation est donnée à M. Yves du PENHOAT, directeur par intérim de l'UMR n° 5566, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves du PENHOAT, délégation de signature est donnée à Mme Anny CAZENAVE, DR, à Mme Catherine JEANDEL, DR1 et à Mme Nadine LACROUX, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

UMR n° 5566 - Laboratoire d'études en géophysique et océanographie spatiales

**MME ANNY CAZENAVE**  
**MME CATHERINE JEANDEL**  
**MME NADINE LACROUX**

DEC. n° 070139DR14 du 16-10-2007

Délégation est donnée à Mme Anny CAZENAVE, DR, directrice adjointe par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anny CAZENAVE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Catherine JEANDEL, DR1, directrice adjointe par intérim.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anny CAZENAVE et de Mme Catherine JEANDEL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Nadine LACROUX, AI, responsable du service de gestion.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves du PENHOAT, directeur de l'UMR n° 5566

GDR n° 2688 - Calcium et régulation de l'expression des gènes en contexte normal et pathologique

GDR n° 2758 - Thermodynamique, fragmentation et agrégation de systèmes moléculaires complexes

**M. MARC MOREAU**  
**M. FERNAND SPIEGELMAN**

DEC. n° 070147DR14 du 14-11-2007

Au 1. de l'article 1<sup>er</sup> des décisions de délégations de signature n° 060018DR14 du 7 février 2006 [donnant délégation de signature à M. Marc MOREAU, directeur du GDR n° 2688] et n° 060014DR14 du 7 février 2006 [donnant délégation de signature à M. Fernand SPIEGELMAN, directeur du GDR n° 2758] consenties aux directeurs d'unités pour la circonscription Midi-Pyrénées par Mme Armelle BARELLI en sa qualité d'ordonnateur secondaire ; les mots : « 90 000 € HT » sont remplacés par les mots « 210 000 € HT » et le mot « commande » remplacé par le mot « acte ».

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

FRE n° 3032 - Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les ressources humaines et l'emploi

**M. GABRIEL TAHAR**  
**M. PATRICE ROUSSEL**

DEC. n° 070143DR14 du 14-11-2007

Délégation est donnée à M. Gabriel TAHAR, directeur de la FRE n° 3032, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel TAHAR, délégation de signature est donnée à M. Patrice ROUSSEL, Pr, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Armelle BARELLI, déléguée régionale Midi-Pyrénées

FRE n° 3032 - Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les ressources humaines et l'emploi

**M. PATRICE ROUSSEL**

DEC. n° 070144DR14 du 14-11-2007

Délégation est donnée à M. Patrice ROUSSEL, Pr, chef de département, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gabriel TAHAR, directeur de la FRE n° 3032

**DR15 - Aquitaine-Limousin**

UPR n° 8641 - Centre de recherches Paul-Pascal

**M. PHILIPPE RICHETTI**  
**M. OLIVIER MONDAIN-MONVAL**  
**M. BERNARD LEMAIRE**  
**MME MARYSE JOLY**

DEC. n° 070194DR15 du 23-11-2007

Délégation est donnée à M. Philippe RICHETTI, directeur de l'UPR n° 8641, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT maximum à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe RICHETTI, délégation de signature est donnée à M. Olivier MONDAIN-MONVAL, professeur, sous-directeur, à M. Bernard LEMAIRE, ingénieur de recherche, secrétaire général, et à Mme Maryse JOLY, assistante ingénieure, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UPR n° 8641 - Centre de recherches Paul-Pascal

**M. OLIVIER MONDAIN-MONVAL**  
**M. BERNARD LEMAIRE**  
**MME MARYSE JOLY**

DEC. n° 070195DR15 du 23-11-2007

Délégation est donnée à M. Olivier MONDAIN-MONVAL, professeur, sous-directeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier MONDAIN-MONVAL, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Bernard LEMAIRE, ingénieur de recherche, secrétaire général, et à Mme Maryse JOLY, assistante ingénieure, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe RICHETTI, directeur de l'UPR n° 8641

UMR n° 5095 - Institut de biochimie et génétique cellulaires

**M. JEAN VELOURS**  
**MME MARTINE GALIAN**

DEC. n° 070190DR15 du 23-11-2007

Délégation est donnée à M. Jean VELOURS, directeur de l'UMR n° 5095, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT maximum à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean VELOURS, délégation de signature est donnée à Mme Martine GALIAN, assistante ingénieure, assistante en gestion administrative, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5095 - Institut de biochimie et génétique cellulaires

**MME MARTINE GALIAN**

DEC. n° 070191DR15 du 23-11-2007

Délégation est donnée à Mme Martine GALIAN, assistante ingénieure, assistante en gestion administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean VELOURS, directeur de l'UMR n° 5095

UMR n° 5103 - Unité sciences du bois et des biopolymères

**M. PATRICK CASTERA**  
**MME PIERRETTE WYSS**

DEC. n° 070180DR15 du 22-11-2007

Délégation est donnée à M. Patrick CASTERA, directeur de l'UMR n° 5103, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT maximum à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick CASTERA, délégation de signature est donnée à Mme Pierrette WYSS, assistante ingénieure, responsable administratif et financier, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5103 - Unité sciences du bois et des biopolymères

**MME PIERRETTE WYSS**

DEC. n° 070181DR15 du 22-11-2007

Délégation est donnée à Mme Pierrette WYSS, assistante ingénieure, responsable administratif et financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick CASTERA, directeur de l'UMR n° 5103

UMR n° 5142 - Laboratoire de mathématiques et de leurs applications

**M. MOHAMED AMARA**  
**MME CHANTAL BLANCHARD**

DEC. n° 070188DR15 du 22-11-2007

Délégation est donnée à M. Mohamed AMARA, directeur de l'UMR n° 5142, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT maximum à la date de la signature de l'acte.

2. Les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohamed AMARA, délégation de signature est donnée à Mme Chantal BLANCHARD, ingénieure d'études, responsable administrative, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5142 - Laboratoire de mathématiques et de leurs applications

**MME CHANTAL BLANCHARD**

DEC. n° 070189DR15 du 22-11-2007

Délégation est donnée à Mme Chantal BLANCHARD, ingénieure d'études, responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Mohamed AMARA, directeur de l'UMR n° 5142

UMR n° 5226 - Unité de psychoneuroimmunologie, nutrition et génétique

**MME FRANÇOISE MOOS**  
**M. PIERRE MORMEDE**  
**MME SONIA FITOUSSI**

DEC. n° 070206DR15 du 30-11-2007

Délégation est donnée à Mme Françoise MOOS, directrice de l'UMR n° 5226, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT maximum à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise MOOS, délégation de signature est donnée à M. Pierre MORMEDE, directeur de recherche, directeur adjoint, à Mme Sonia FITOUSSI, technicienne, secrétaire gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégant] ainsi qu'en

cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5226 - Unité de psychoneuroimmunologie, nutrition et génétique

**M. PIERRE MORMEDE**  
**MME SONIA FITOUSSI**

DEC. n° 070207DR15 du 30-11-2007

Délégation est donnée à M. Pierre MORMEDE, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre MORMEDE, directeur de recherche, directeur adjoint, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Sonia FITOUSSI, technicienne, secrétaire gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Françoise MOOS, directrice de l'UMR n° 5226

UMR n° 5227 - Laboratoire mouvement, adaptation, cognition

**M. JEAN-RENÉ CAZALET**  
**M. ALEXANDER JOHN SIMMERS**

DEC. n° 070192DR15 du 23-11-2007

Délégation est donnée à M. Jean-René CAZALET, directeur de l'UMR n° 5227, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT maximum à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-René CAZALET, délégation de signature est donnée à M. Alexander John SIMMERS, directeur de recherche, chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5227 - Laboratoire mouvement, adaptation, cognition

**M. ALEXANDER JOHN SIMMERS**

DEC. n° 070193DR15 du 23-11-2007

Délégation est donnée à M. Alexander John SIMMERS, directeur de recherche, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur [délégant] ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-René CAZALET, directeur de l'UMR n° 5227

UMR n° 5254 - Institut pluridisciplinaire de recherche sur l'environnement et les matériaux

**M. OLIVIER DONARD**  
**MME DANIELLE GONBEAU**  
**M. PHILIPPE JANY**  
**MME SOPHIE PUYOU-LASCASSIES**

DEC. n° 070186DR15 du 22-11-2007

Délégation est donnée à M. Olivier DONARD, directeur de l'UMR n° 5254, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT maximum à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DONARD, délégation de signature est donnée à Mme Danielle GONBEAU, directrice de recherche, directrice adjointe, à M. Philippe JANY, technicien, gestionnaire, et à Mme Sophie PUYOU-LASCASSIES, assistante ingénieure, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5254 - Institut pluridisciplinaire de recherche sur l'environnement et les matériaux

**MME DANIELLE GONBEAU**  
**M. PHILIPPE JANY**  
**MME SOPHIE PUYOU-LASCASSIES**

DEC. n° 070187DR15 du 22-11-2007

Délégation est donnée à Mme Danielle GONBEAU, directrice de recherche, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danielle GONBEAU, directrice de recherche, directrice adjointe, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Philippe JANY, technicien, gestionnaire, et à Mme Sophie PUYOU-LASCASSIES, assistante ingénieure, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Olivier DONARD, directeur de l'UMR n° 5254

UMR n° 5255 - Institut des sciences moléculaires

**M. PHILIPPE GARRIGUES**  
**MME KARINE FLAVIER**  
**M. YANNICK LANDAIS**

DEC. n° 070202DR15 du 26-11-2007

Délégation est donnée à M. Philippe GARRIGUES, directeur de l'UMR n° 5255, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT maximum à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GARRIGUES, délégation de signature est donnée à Mme Karine FLAVIER, ingénieure d'études, responsable administrative et financière, et à M. Yannick LANDAIS, professeur, directeur adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5255 - Institut des sciences moléculaires

**MME KARINE FLAVIER**  
**M. YANNICK LANDAIS**

DEC. n° 070203DR15 du 26-11-2007

Délégation est donnée à Mme Karine FLAVIER, ingénieure d'études, responsable administrative et financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Karine FLAVIER, ingénieure d'études, responsable administrative et financière, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Yannick LANDAIS, professeur, directeur adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe GARRIGUES, directeur de l'UMR n° 5255

UMR n° 5469 - Laboratoire de mécanique physique

**M. MARC DESCHAMPS**  
**M. MARTIN SHANAHAN**  
**MME MONIQUE PUIGGALI**  
**MME BÉATRICE DESOUDIN**

DEC. n° 070196DR15 du 23-11-2007

Délégation est donnée à M. Marc DESCHAMPS, directeur de l'UMR n° 5469, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT maximum à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc DESCHAMPS, délégation de signature est donnée à M. Martin SHANAHAN, professeur, directeur adjoint, à Mme Monique PUIGGALI, ingénieure de recherche, chercheuse, et à Mme Béatrice DESOUDIN, technicienne, secrétaire gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5469 - Laboratoire de mécanique physique

**M. MARTIN SHANAHAN**  
**MME MONIQUE PUIGGALI**  
**MME BÉATRICE DESOUDIN**

DEC. n° 070197DR15 du 23-11-2007

Délégation est donnée à M. Martin SHANAHAN, professeur, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement M. Martin SHANAHAN, professeur, directeur adjoint, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Monique PUIGGALI, ingénieure de recherche, chercheuse, et à Mme Béatrice DESOUDIN, technicienne, secrétaire gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marc DESCHAMPS, directeur de l'UMR n° 5469

UMR n° 5797 - Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan

**M. BERNARD HAAS**  
**M. LUDOVIC LE NOAN**

DEC. n° 070176DR15 du 20-11-2007

Délégation est donnée à M. Bernard HAAS, directeur de l'UMR n° 5797, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT maximum à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard HAAS, délégation de signature est donnée à M. Ludovic le NOAN, ingénieur d'études, responsable administratif, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5797 - Centre d'études nucléaires de Bordeaux Gradignan

**M. LUDOVIC LE NOAN**

DEC. n° 070177DR15 du 20-11-2007

Délégation est donnée à M. Ludovic le NOAN, ingénieur d'études, responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard HAAS, directeur de l'UMR n° 5797

UMR n° 5801 - Laboratoire des composites thermostrostructuraux

**M. ALAIN GUETTE**  
**M. JACQUES LAMON**  
**M. PATRICK THIZION**

DEC. n° 070178DR15 du 20-11-2007

Délégation est donnée à M. Alain GUETTE, directeur de l'UMR n° 5801, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT maximum à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain GUETTE, délégation de signature est donnée à M. Jacques LAMON, directeur de recherche, chercheur, et à M. Patrick THIZION, ingénieur, administrateur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 5801 - Laboratoire des composites thermostrostructuraux

**M. JACQUES LAMON**  
**M. PATRICK THIZION**

DEC. n° 070179DR15 du 20-11-2007

Délégation est donnée à M. Jacques LAMON, directeur de recherche, chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques LAMON, directeur de recherche, chercheur, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Patrick THIZION, ingénieur, administrateur.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alain GUETTE, directeur de l'UMR n° 5801

UMR n° 6172 - XLIM

**M. DOMINIQUE CROS**  
**MME NADINE SEGUIN**

DEC. n° 070182DR15 du 22-11-2007

Délégation est donnée à M. Dominique CROS, directeur de l'UMR n° 6172, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT maximum à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique CROS, délégation de signature est donnée à Mme Nadine SEGUIN, assistante ingénieure, secrétaire générale, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 6172 - XLIM

**MME NADINE SEGUIN**

DEC. n° 070183DR15 du 22-11-2007

Délégation est donnée à Mme Nadine SEGUIN, assistante ingénieure, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Dominique CROS, directeur de l'UMR n° 6172

UMR n° 6638 - Science des procédés céramiques et de traitements de surface

**M. JEAN-FRANÇOIS BAUMARD**

**M. THIERRY CHARTIER**

**M. PHILIPPE THOMAS**

**MME MARTINE SEGEAR**

DEC. n° 070200DR15 du 26-11-2007

Délégation est donnée à M. Jean-François BAUMARD, directeur de l'UMR n° 6638, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :  
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT maximum à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François BAUMARD, délégation de signature est donnée à M. Thierry CHARTIER, directeur de recherche, directeur adjoint, à M. Philippe THOMAS, directeur de recherche, responsable Axe, et à Mme Martine SEGEAR, technicienne, gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMR n° 6638 - Science des procédés céramiques et de traitements de surface

**M. THIERRY CHARTIER**

**M. PHILIPPE THOMAS**

**MME MARTINE SEGEAR**

DEC. n° 070201DR15 du 26-11-2007

Délégation est donnée à M. Thierry CHARTIER, directeur de recherche, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry CHARTIER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à

M. Philippe THOMAS, directeur de recherche, responsable Axe et à Mme Martine SEGEAR, technicienne, gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François BAUMARD, directeur de l'UMR n° 6638

IFR n° 4 - Cœur - Poumons - Vaisseaux - Thrombose

**M. ROGER MARTHAN**

**MME SIMONE BONORON**

DEC. n° 070208DR15 du 26-11-2007

Délégation est donnée à M. Roger MARTHAN, directeur de l'IFR n° 4, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT maximum à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roger MARTHAN, délégation de signature est donnée à Mme Simone BONORON, directrice administrative, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

IFR n° 4 - Cœur - Poumons - Vaisseaux - Thrombose

**MME SIMONE BONORON**

DEC. n° 070209DR15 du 26-11-2007

Délégation est donnée à Mme Simone BONORON, directrice administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Roger MARTHAN, directeur de l'IFR n° 4

UMS n° 2567 - Observatoire aquitain des sciences de l'univers

**M. FRANCIS GROUSSET**

**M. GILBERT BOUNAUD-DEVILLERS**

DEC. n° 070184DR15 du 22-11-2007

Délégation est donnée à M. Francis GROUSSET, directeur de l'UMS n° 2567, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 210 000 € HT maximum à la date de la signature de l'acte.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis GROUSSET, délégation de signature est donnée à M. Gilbert BOUNAUD-DEVILLERS, ingénieur d'études, responsable administratif, aux fins mentionnées ci-dessus.

---

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine-Limousin

UMS n° 2567 - Observatoire aquitain des sciences de l'univers

**M. GILBERT BOUNAUD-DEVILLERS**

DEC. n° 070185DR15 du 22-11-2007

Délégation est donnée à M. Gilbert BOUNAUD-DEVILLERS, ingénieur d'études, responsable administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Francis GROUSSET, directeur de l'UMS n° 2567

### DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6093 - Laboratoire angevin de recherches en mathématiques

**M. JEAN-JACQUES LOEB**

DEC. n° 070048DR17 du 06-10-2007

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques LOEB, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 modifiée [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSACA).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Adam PARUSINSKI, directeur de l'UMR n° 6093



# Informations générales

---

## Textes signalés

### Président de la République

#### **Loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008**

*JO du 27-12-2007, p. 21211, texte n° 2*

#### **Loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit**

*JO du 21-12-2007, p. 20639, texte n° 2*

### CNRS

#### **Avenant au contrat de développement de l'Université de Caen, années 2004-2007.**

*CON. n° 070088DPA du 21-11-2007*

UMR n° 6583 - Centre de recherche d'histoire quantitative

Partenaires : CNRS/Université de Caen

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007, M. Vincent MILLIOT est nommé directeur de l'UMR n° 6583 - Centre de recherche d'histoire quantitative, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de M. Bernard GARNIER.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

#### **Avenant au contrat de développement de l'Université de Versailles, années 2006-2009.**

*CON. n° 070091DPA du 13-12-2007*

UMR n° 8085 - Professions, institutions, temporalités (PRINTEMPS)

Partenaires : CNRS/Université de Versailles

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, M. François LEIMDORFER, chargé de recherche, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 8085 - Professions, institutions, temporalités

(PRINTEMPS), jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

#### **Avenant au contrat de développement de l'Ecole normale supérieure, années 2006-2009.**

*CON. n° 070090DPA du 10-12-2007*

UMR n° 8548 - Laboratoire d'informatique de l'Ecole normale supérieure (LIENS)

Partenaires : CNRS/Ecole normale supérieure

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007, M. Jean VUILLEMIN, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 8548 - Laboratoire d'informatique de l'Ecole normale supérieure (LIENS), jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

#### **Avenant au contrat de développement de l'Université de Versailles Saint-Quentin, années 2006-2009.**

*CON. n° 070089DPA du 21-11-2007*

UMR n° 8635 - Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC)

Partenaires : CNRS/Université de Versailles Saint-Quentin

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2007, M. Niels KELLER, chargé de recherche, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 8635 - Groupe d'études de la matière condensée (GEMaC), jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de M. Bernard GARNIER.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

---

## Liste des délégations du CNRS

### Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –  
télécopie : 04 76 88 11 61

### Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

### Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –  
télécopie : 05 57 35 58 01

### Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

### Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00  
télécopie : 02 38 69 70 31

### Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22  
télécopie : 04 92 96 03 39

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

### Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

### Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

### Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00  
télécopie : 05 62 17 29 01

### Délégation CENTRE-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00  
télécopie : 03 83 17 46 21

### Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00  
télécopie : 03 20 63 00 43

### Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

### Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

### Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

### Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

### Délégation PROVENCE ET CORSE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

### Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00  
télécopie : 04 78 89 47 69

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

BP 21902  
31319 LABÈGE CEDEX  
Tél. : 05 62 24 25 00  
Fax : 05 62 24 25 30

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
M. Alain RESPLANDY-BERNARD

RÉDACTEUR EN CHEF  
M<sup>me</sup> Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION  
M. Bernard ADANS  
M<sup>me</sup> Nathalie ARLAUD  
M<sup>me</sup> Véronique BRISSET-FONTANA  
M<sup>me</sup> Isabelle DE ANGELIS  
M<sup>me</sup> Pascale BUKHARI  
M<sup>me</sup> Catherine DELPECH  
M<sup>me</sup> Pascale DIENG  
M<sup>me</sup> Martine JALLUT-ROUSSEL  
M<sup>me</sup> Françoise SEVIN  
M. Philippe WILLOQUET  
M. Zoubeir ZADVAT

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION  
M<sup>lle</sup> Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION  
M<sup>lle</sup> Nadia SARRES

CONTACT PAR COURRIER  
Bulletin officiel du CNRS  
CNRS-DSI  
BP 21902  
31319 LABÈGE CEDEX

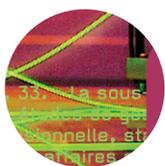
CONTACT PAR MÊL  
buloff@dsi.cnrs.fr  
Pour consulter le BO et ses archives :  
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution  
Impression : BIALEC (Nancy)  
D.P. n° 68625 - 02-2008

ISSN 1148-4853



www.cnrs.fr



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
3, RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90

